# Prospectus simplifié
# 27 juin 2025

## *Parts d'organisme de placement collectif des Fonds de la famille Profil*

**Fonds privés Profil**[1]

Fonds privé de répartition active Profil[MC] I

Fonds privé de répartition active Profil[MC] II

Fonds privé de répartition active Profil[MC] III

Fonds privé de répartition active Profil[MC] IV

Fonds privé de placements alternatifs Profil[MC][2]

Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil[MC][3]

Fonds privé d'actions canadiennes Profil[MC][4]

Fonds privé de marchés émergents Profil[MC][4]

Fonds privé de FNB Profil[MC]

Fonds privé de titres à revenu fixe Profil[MC][4]

Fonds privé d'actions internationales Profil[MC][4]

Fonds privé à faible volatilité Profil[MC]

Fonds privé d'actions américaines Profil[MC][4]

**Portefeuilles Profil**[5]

Portefeuille d'actions mondiales Profil[MC]

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil[MC]

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil[MC]

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil[MC]

Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil[MC] – Équilibré canadien à revenu fixe[6]

Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil[MC] – Équilibré canadien neutre[6]

[1] Chaque Fonds privé Profil est une fiducie d'investissement à participation unitaire qui offre au détail des parts des séries I et TI aux termes du présent prospectus simplifié, à moins d'indication contraire.

[2] Il s'agit d'un organisme de placement collectif alternatif.

[3] Offre uniquement des parts de série F.

[4] Offre aussi des parts de série F.

[5] Chaque Portefeuille Profil est une fiducie d'investissement à participation unitaire qui offre des parts des séries F, FT, I et TI aux termes du présent prospectus simplifié, à moins d'indication contraire.

[6] Offre uniquement des parts des séries F et I.

*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts d'organisme de placement collectif et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.*
*Ni les titres des organismes de placement collectif décrits dans le présent document ni ces Fonds ne sont enregistrés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les titres sont offerts uniquement au Canada, sauf autorisation contraire.*

# Table des matières

**Partie A : Renseignements généraux sur les Fonds de la famille Profil ..... 3**
Introduction ..... 3
Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif ..... 3
Gestionnaire ..... 3
Conseiller en valeurs ..... 5
Sous-conseiller(s) en valeurs ..... 6
Dispositions en matière de courtage ..... 17
Placeurs principaux ..... 18
Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaire ..... 18
Dépositaire ..... 18
Auditeur ..... 18
Agent chargé de la tenue des registres ..... 19
Mandataire d'opérations de prêt de titres ..... 19
Autres prestataires de service ..... 19
Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds ..... 20
Comité d'examen indépendant ..... 20
Gouvernance des Fonds ..... 20
Conseil d'administration de la SGIIG ..... 20
Entités membres du groupe ..... 22
Politiques et procédures ..... 24
Supervision de la négociation de dérivés et de la vente à découvert ..... 24
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ..... 24
Politiques et procédures applicables au vote par procuration ..... 25
Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires ..... 26
Contrats importants ..... 26
Déclaration de fiducie ..... 26
Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs ..... 27
Convention de dépôt principale ..... 27
Ententes-cadres de distribution ..... 27
Ententes de sous-conseiller en valeurs ..... 27
Procédures juridiques ..... 29
Amendes et sanctions ..... 29
Site Web désigné ..... 29
Évaluation des titres en portefeuille ..... 29
Calcul de la valeur des parts ..... 29
Évaluation des dérivés ..... 30
Évaluation du passif ..... 30
Autres règles en matière d'évaluation ..... 30
Devises ..... 30
Suspension de la vente de titres ..... 30
Estimation de la juste valeur des titres ..... 30
Modification des règles en matière d'évaluation ..... 31
Calcul de la valeur liquidative ..... 31
Achats, échanges et rachats ..... 31
Programme Profil ..... 31
Comment calculer la valeur des parts des Fonds Profil ..... 32
Achat de parts des Fonds de la famille Profil ..... 32
Options d'achat ..... 33
Placement initial minimal ..... 33
Vente de parts des Fonds de la famille Profil ..... 34
Échanges de parts des Fonds de la famille Profil ..... 34
Opérations à court terme ..... 36
Services facultatifs ..... 37
Régimes enregistrés ..... 37
Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA) ..... 37
Rachats périodiques automatiques ..... 38
Échanges automatiques ..... 38
Réinvestissement automatique des distributions des Fonds de la famille Profil (toutes les séries à l'exception des séries à distribution fixe) ..... 38
Distributions de parts de séries à distribution fixe des Fonds de la famille Profil ..... 39
Portefeuilles modèles discrétionnaires ..... 39
Frais ..... 40
Frais payables par les Fonds de la famille Profil ..... 40
Frais payables directement par vous ..... 43
Incidences des frais d'acquisition ..... 43
Rémunération du courtier ..... 43
Paiements à votre conseiller IG ..... 44

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion ... 44
Autres formes d'encouragement ... 45
Incidences fiscales ... 45
Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les Fonds de la famille Profil ... 45
Les Fonds ... 47
Régime fiscal d'un Fonds de la famille Profil en cas d'investissement dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger ... 47
Incidences fiscales pour les investisseurs ... 48
Si vous détenez les parts d'un Fonds de la famille Profil dans le cadre d'un régime enregistré ... 50
Quels sont vos droits? ... 51
Renseignements supplémentaires ... 51
Dispenses et autorisations ... 52
Dispense d'application du Règlement 81-101 ... 52
Dispense d'application du Règlement 81-102 ... 52
**Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document ... 58**
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ... 58
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? ... 58
Comment les Fonds privés Profil fonctionnent-ils? 58
En quoi consiste le programme Profil? ... 58
Mandats de placement ... 59
Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? ... 59
Aperçu ... 72
Détail du Fonds de la famille Profil ... 72
Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il? ... 74
Objectif et stratégies de placement ... 74
Règles concernant les OPC ... 74
Trésorerie et titres de créance à court terme ... 74
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et recours aux dérivés ... 74
Mandats ... 75
Quels sont les risques associés à un placement dans les Fonds de la famille Profil? ... 75
Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil? ... 76
Description des parts offertes par l'OPC ... 77
Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs ... 78
Séries offertes par les Fonds ... 79
Désignation, constitution et genèse des Fonds ... 80
**Fonds privés Profil ... 82**
Fonds privé de répartition active Profil I ... 83
Fonds privé de répartition active Profil II ... 85
Fonds privé de répartition active Profil III ... 87
Fonds privé de répartition active Profil IV ... 89
Fonds privé de placements alternatifs Profil ... 91
Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil ... 94
Fonds privé d'actions canadiennes Profil ... 96
Fonds privé de marchés émergents Profil ... 99
Fonds privé de FNB Profil ... 101
Fonds privé de titres à revenu fixe Profil ... 103
Fonds privé d'actions internationales Profil ... 107
Fonds privé à faible volatilité Profil ... 110
Fonds privé d'actions américaines Profil ... 112
**Portefeuilles Profil ... 116**
Portefeuille d'actions mondiales Profil ... 117
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil ... 119
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil ... 121
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil ... 124
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe ... 126
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre ... 128
**Glossaire ... 130**

# Partie A : Renseignements généraux sur les Fonds de la famille Profil

## Introduction

Le présent document[7] contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il contient des renseignements sur les placements dans les Fonds de la famille Profil indiqués sur la page couverture du présent prospectus simplifié et sur les risques qui sont habituellement associés aux placements dans des organismes de placement collectif, ainsi que les noms des sociétés chargées de la gestion des Fonds de la famille Profil. Il est divisé en deux parties :

- la première partie (la partie A) contient de l'information générale s'appliquant à tous les Fonds de la famille Profil;
- la deuxième partie (la partie B) contient de l'information propre aux Fonds de la famille Profil.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds de la famille Profil dans les documents suivants :

- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire des Fonds de la famille Profil déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en composant sans frais le 1-800-661-4578, ou le 1-888-746-6344 à l'extérieur du Québec; ou
- en vous adressant à votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@ig.ca (pour le service en français) ou contact-e@ig.ca (pour le service en anglais).

Ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds de la famille Profil sont également disponibles

- sur notre site Web ig.ca/fr; ou
- sur le site www.sedarplus.ca.

Les titres des Fonds de la famille Profil ne peuvent être achetés que par l'intermédiaire des Services Financiers Groupe Investors Inc. et des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les « **placeurs principaux** »). Vous ne pouvez généralement pas acheter les titres des Fonds de la famille Profil par l'entremise d'autres courtiers.

Veuillez vous reporter à la page couverture du présent prospectus simplifié ou à la section « *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* » pour connaître les séries émises par chacun des Fonds de la famille Profil aux termes du présent document. Les différentes séries de parts qui sont offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont décrites à la rubrique *Achats, échanges et rachats*. Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds de la famille Profil à l'avenir, sans en aviser les porteurs de parts et sans avoir à obtenir leur approbation.

## Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif

### Gestionnaire

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée de Winnipeg (Manitoba) (« **SGIIG** ») est responsable de l'administration quotidienne de tous les Fonds de la famille Profil (en tant que gestionnaire).

En tant que gestionnaire des Fonds de la famille Profil, nous fournissons le personnel nécessaire pour voir à leur exploitation au quotidien aux termes des modalités de

[7] Dans le présent prospectus simplifié, vous, vos et votre renvoient à la personne qui investit dans un Fonds de la famille Profil. Nous, nos, notre et IG Gestion de patrimoine désignent le Groupe Investors Inc. et ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs, le fiduciaire ou les placeurs principaux, selon le cas. Les termes « programme Profil » et « programme » désignent le programme Fonds privés Profil. Les Portefeuilles Profil sont un groupe distinct d'organismes de placement collectif qui font partie de la famille d'organismes de placement collectif de la famille Profil, mais qui ne font pas partie du Programme Profil. Au Québec, « conseiller IG » et « conseiller » désignent un « représentant d'IG Gestion de patrimoine ».

l'Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs décrite à la rubrique *Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs*. Les services que nous fournissons aux Fonds de la famille Profil à titre de gestionnaire comprennent entre autres :

- les services de gestionnaires de portefeuille internes ou l'embauche de sous-conseillers externes chargés de la gestion des portefeuilles des Fonds de la famille Profil;
- les services administratifs chargés du traitement des opérations sur les titres en portefeuille et des calculs quotidiens de la valeur des titres du portefeuille des Fonds de la famille Profil, de la valeur liquidative des Fonds de la famille Profil et de la valeur liquidative par titre pour chaque série des Fonds de la famille Profil;
- les services d'un agent chargé de la tenue des registres et d'un agent des transferts pour traiter les ordres de souscription, d'échange et de rachat;
- la promotion des ventes des parts de chaque Fonds de la famille Profil par l'intermédiaire de conseillers IG dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada;
- les services du personnel responsable du service à la clientèle pour répondre aux demandes des courtiers et des investisseurs concernant les comptes des investisseurs;
- les services de tout autre personnel de soutien pour que les activités des Fonds de la famille Profil soient exercées d'une manière efficace.

Le contrat entre la SGIIG et le fiduciaire pour chacun des Fonds de la famille Profil peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours. Pour en savoir plus sur les ententes de gestion, y compris les principales modalités, consultez l'*Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs*.

De temps à autre, nous retenons les services de parties externes à titre de mandataires pour nous venir en aide dans le cadre de la prestation des services de gestion et d'administration des Fonds de la famille Profil. En tant que gestionnaire des Fonds de la famille Profil, nous établissons les modalités d'embauche de ces mandataires et déterminons la rémunération qui leur est payée par les Fonds de la famille Profil. Nous avons retenu les services de sous-conseillers possédant des compétences dans des secteurs spécialisés ou sur le marché local d'une région du monde donnée; ils offrent des services de gestion de portefeuille et procèdent au choix de titres pour l'ensemble ou une partie du portefeuille d'un Fonds de la famille Profil. Dans le cas des sous-conseillers, nous devons verser leur rémunération à même les frais de gestion que nous recevons des Fonds de la famille Profil et devons nous assurer qu'ils respectent les objectifs et les stratégies de placement de ces Fonds de la famille Profil, mais nous n'approuvons pas au préalable leurs opérations au nom des Fonds de la famille Profil. Veuillez consulter la rubrique *Sous-conseiller(s) en valeurs* pour obtenir de plus amples renseignements sur ces sous-conseillers. Nous avons aussi retenu les services de Compagnie Trust CIBC Mellon (« **CIBC Mellon** ») à titre d'administrateur des Fonds. Pour de plus amples renseignements sur CIBC, veuillez consulter la rubrique *Autres prestataires de* service.

Pour de plus amples renseignements sur les procédures de vote associées aux Fonds de la famille Profil, consultez la rubrique *Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs* sous *Description des parts offertes par l'OPC*. B2B Trustco est le fiduciaire des régimes enregistrés parrainés par nous.

Le siège social de la SGIIG est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. Vous pouvez communiquer avec la SGIIG en composant sans frais le 1-800-661-4578 (ou le 1-888-746-6344, à l'extérieur du Québec) ou en faisant parvenir un courriel à l'adresse

- contact-f@ig.ca (pour le service en français); ou
- contact-e@ig.ca (pour le service en anglais).
- **Site Web : ig.ca/fr**

Les documents que renferme le dossier d'information de chaque Fonds de la famille Profil et le registre des investisseurs correspondant sont conservés à nos bureaux de Winnipeg.

Les lieux de résidence et fonctions actuelles des administrateurs et membres de la haute direction de la SGIIG sont les suivants :

| **Nom et ville de résidence** | **Fonctions auprès de la SGIIG** |
|---|---|
| **Florence Narine**<br>Toronto (Ontario) | Présidente du conseil, présidente, administratrice et personne désignée responsable de la SGIIG |
| **Annamaria Testani**<br>Westmount (Québec) | Administratrice |
| **Patricia Milloy-Alfred**<br>Toronto (Ontario) | Administratrice |
| **Herp Lamba**<br>Winnipeg (Manitoba) | Administrateur |
| **L'honorable Martin Cauchon, LL.M., C.P.**<br>Montréal (Québec) | Administrateur |

| Nom et ville de résidence | Fonctions auprès de la SGIIG |
|---|---|
| **Robert MacDonald**<br>East St. Paul (Manitoba) | Administrateur |
| **Ian Lawrence**<br>Winnipeg (Manitoba) | Chef des finances |
| **Gillian Seidler**<br>Toronto (Ontario) | Cheffe de la conformité |

## Conseiller en valeurs

Le conseiller en valeurs fournit, ou voit à ce qu'un tiers lui fournisse, sur une base quotidienne des services-conseils en placement, notamment quant à la sélection, à l'achat et à la vente des placements des Fonds de la famille Profil. Le conseiller en valeurs est chargé de la supervision globale du portefeuille de placements des Fonds de la famille Profil.

La SGIIG est une société appartenant, directement ou indirectement, à la Société financière IGM Inc.

Le contrat de conseils en placement entre le Fonds de la famille Profil et le conseiller en valeurs (selon le cas) est résiliable par l'une des parties sur préavis écrit de 90 jours.

Dans le cadre de ses services-conseils en placement, le conseiller en valeurs fournit aux Fonds de la famille Profil des conseils, des données statistiques et des recommandations concernant ses politiques de placement et le choix des titres achetés ou vendus. Il est également responsable de l'ensemble des opérations d'achat et de vente de titres en portefeuille.

Dans le cadre de ses services-conseils en placement, le conseiller en valeurs agira équitablement et de bonne foi, au mieux des intérêts de chaque Fonds de la famille Profil. Si un conflit surgit lorsque des conseils de placement s'appliquent à deux ou plusieurs Fonds de la famille Profil, le titre sera attribué proportionnellement, ou de la façon que le conseiller en valeurs estime raisonnable et équitable. Au besoin, le placement sera réparti entre les Fonds de la famille Profil de la manière indiquée par le CEI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

À la date du présent document, le conseiller en valeurs des Fonds de la famille Profil est la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, Winnipeg (Manitoba).

Le **Tableau 1** indique le nom de la personne principalement responsable des placements du portefeuille des Fonds de la famille Profil :

**Tableau 1 : Gestionnaire de portefeuille de la SGIIG**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Philip Petursson**<br>Stratège en chef des placements, IG Gestion de patrimoine | Fonds privé de placements alternatifs Profil<br>Fonds privé d'actions canadiennes Profil<br>Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil<br>Fonds privé de marchés émergents Profil<br>Fonds privé de FNB Profil<br>Fonds privé de titres à revenu fixe Profil<br>Fonds privé à faible volatilité Profil<br>Fonds privé d'actions internationales Profil<br>Fonds privé d'actions américaines Profil<br>Portefeuille d'actions mondiales Profil<br>Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil<br>Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil<br>Portefeuille équilibré mondial neutre Profil | Gestionnaire de portefeuille principal, responsable de la répartition de l'actif, de la construction des portefeuilles et de la sélection des gestionnaires sous-jacents. Principal décideur de l'équipe. |

## Sous-conseiller(s) en valeurs

Le conseiller en valeurs peut retenir les services d'autres conseillers en placement (les « **sous-conseillers en valeurs** ») pour l'aider à constituer le portefeuille de placements des Fonds de la famille Profil. Ces sous-conseillers en valeurs :

- prendront la décision d'acheter, de vendre ou de conserver des titres pour le compte du Fonds de la famille Profil concerné et formuleront des stratégies de placement pour le Fonds de la famille Profil, sous la supervision globale du conseiller en valeurs qui a retenu leurs services; et
- verront à l'exécution de toutes les opérations de portefeuille qu'ils réalisent pour le Fonds de la famille Profil.

Le conseiller en valeurs demeure néanmoins seul responsable de la supervision de la gestion des placements au jour le jour des Fonds de la famille Profil pour lesquels il fournit des services-conseils en placement, ainsi que des recommandations faites par les sous-conseillers en valeurs dont il retient les services concernant la sélection, l'achat et la vente des placements des Fonds de la famille Profil.

Il se peut que l'un ou plusieurs des sous-conseillers en valeurs étrangers que nous engageons ne soient pas inscrits auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières ayant compétence dans les diverses juridictions où les titres des Fonds d'IG Gestion de patrimoine sont offerts en vente, et qu'ils ne satisfassent pas aux exigences des lois applicables en matière de valeurs mobilières de ces juridictions ou n'y soient pas assujettis. Ainsi, les normes de ces conseillers au niveau de la compétence, du capital, des assurances, de la tenue de dossiers, des états de compte et des conflits d'intérêts pourraient ne pas être aussi élevées que les normes requises des sous-conseillers en valeurs qui sont inscrits auprès de telles autorités de réglementation des valeurs mobilières. Lorsque le conseiller en valeurs engage un sous-conseiller en valeurs qui n'est pas inscrit auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières ayant compétence, le conseiller en valeurs est responsable des décisions en matière de placement prises par le sous-conseiller en valeurs. Si un sous-conseiller en valeurs n'est pas inscrit au Canada, le conseiller en valeurs :

- sera responsable des décisions de placement du sous-conseiller en valeurs; et
- conviendra par écrit de ne pas se soustraire à cette responsabilité.

Si cela devenait nécessaire, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre un sous-conseiller en valeurs situé hors du Canada, car la totalité ou une partie importante des avoirs de celui-ci se trouveront vraisemblablement à l'étranger. Vous pouvez obtenir une liste des sous-conseillers en valeurs étrangers qui sont inscrits en vous adressant à l'autorité de réglementation des valeurs mobilières ayant compétence.

Le contrat de conseils en placement intervenu entre chaque sous-conseiller en valeurs est résiliable en tout temps sur préavis de 90 jours, à moins d'indication contraire. À compter de la résiliation, le sous-conseiller en valeurs cessera de fournir des services-conseils en placement. Vous pouvez obtenir une liste à jour des sous-conseillers en valeurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine en communiquant avec le conseiller en valeurs ou votre conseiller IG.

Les sous-conseillers en valeurs fournissent des services-conseils en placement à d'autres clients, y compris d'autres OPC. Si l'offre d'un placement donné est limitée et que le sous-conseiller en valeurs souhaite en faire l'acquisition pour deux ou plusieurs clients, y compris un Fonds de la famille Profil, le placement sera réparti proportionnellement, ou d'une autre façon équitable déterminée par le sous-conseiller en valeurs, sous la supervision du conseiller en valeurs qui a retenu ses services, sous la supervision du conseiller en valeurs de ce Fonds de la famille Profil. Les ententes de sous-conseiller en valeurs que nous avons conclues avec les sous-conseillers sont décrites plus loin à la rubrique *Ententes de sous-conseiller en valeurs*.

À la date du présent document, les sous-conseillers retenus pour certains Fonds de la famille Profil sont Gestion d'actifs 1832 S.E.C. de Toronto (Ontario), American Century Investment Management, Inc. de Kansas City (Missouri), Aristotle Capital Boston, LLC de Boston (Massachusetts), Beutel Goodman & Company Ltd. de Toronto (Ontario), Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée de Toronto (Ontario), Clearbridge Investments, LLC de New York (New York), Fidelity Investments Canada s.r.i. de Toronto (Ontario), Société de Placements Franklin Templeton de Toronto (Ontario), Franklin Templeton Investment Management Limited d'Édimbourg (Royaume-Uni), PanAgora Asset Management Inc. de Boston (Massachusetts), PIMCO Canada Corp. de Toronto (Ontario) et Pacific Investment Management Company LLC de Newport Beach (Californie), Putnam Management de Boston (Massachusetts), gestionnaire de placements spécialiste de Société de Placements Franklin Templeton et société membre de Société de Placements Franklin Templeton (« Putnam »), Putnam Investment Canada ULC de Toronto (Ontario) exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et la société membre de son groupe The Putnam Advisory Company, LLC de Boston (Massachusetts), Templeton Asset Management Ltd. de Singapour (Singapour), Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc. de Vancouver (Colombie-Britannique), Corporation Financière Mackenzie de Toronto (Ontario) et Wellington Management Canada ULC de Boston (Massachusetts).

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Dynamique) (« Gestion d'actifs 1832 ») de Toronto (Ontario)**

Gestion d'actifs 1832, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs de certains mandats du Fonds privé d'actions internationales Profil et du Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil. Le **Tableau 2** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ces mandats.

**Tableau 2 : Gestionnaires de portefeuille de Gestion d'actifs 1832**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Kevin Kaminski**<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Cogestionnaire de la stratégie. Gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe des actions de base, responsable de la recherche fondamentale, de la sélection des titres et de la gestion de portefeuille pour le fonds. |
| **Ryan Irvine**<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Cogestionnaire de la stratégie. Gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe des actions de base, responsable de la recherche fondamentale, de la sélection des titres et de la gestion de portefeuille pour le fonds. |
| **Dana Love**<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Gestionnaire principal de la stratégie. Chef de l'équipe des actions de base, responsable de la gestion quotidienne, de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuille pour le fonds. |
| **Eric Mencke**<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe des actions de valeur, responsable de la recherche fondamentale, de la sélection des titres et de la gestion quotidienne du Fonds. |
| **Rory Ronan**<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe des actions de valeur, responsable de la recherche fondamentale, de la sélection des titres et de la gestion quotidienne du Fonds. |
| **Donald Simpson**<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe des actions de valeur, responsable de la recherche fondamentale, de la sélection des titres et de la gestion de portefeuille quotidienne pour le Fonds. |

**American Century Investment Management, Inc. (« American Century ») de Kansas City (Missouri)**

American Century, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Croissance grande capitalisation du Fonds privé d'actions américaines Profil. Le **Tableau 3** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille d'American Century**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Jeff Bourke, CFA**<br>Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Gère conjointement la stratégie de Croissance grande capitalisation de premier ordre américaine et fournit des analyses et des recherches fondamentales sur les actions pour cette stratégie et d'autres stratégies de croissance à grande capitalisation américaine connexes. |
| **Keith Lee, CFA**<br>Vice-président principal, gestionnaire de portefeuille principal et cochef des placements, Actions mondiales de croissance | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Gère conjointement la stratégie de Croissance grande capitalisation de premier ordre américaine et supervise les professionnels des placements qui gèrent les portefeuilles d'actions mondiales de croissance de la société. |

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Tong Li**<br>Gestionnaire de portefeuille et analyste quantitatif principal | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | À compter du 1er juillet 2024, cogestionnaire de la stratégie Croissance grande capitalisation de premier ordre américaine (Ultra, U.S. Premier Large Cap Growth CIT). |

Aristotle Capital Boston, LLC (« Aristotle Boston ») de Boston (Massachusetts)

Aristotle Boston, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Petite capitalisation du Fonds privé d'actions américaines Profil. Le **Tableau 4** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 4 : Gestionnaires de portefeuille de Aristotle Boston**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **David Adams, CFA**<br>Directeur général, chef de la direction, gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Petite capitalisation | Chef de la direction et cogestionnaire du portefeuille. Cochef de l'équipe des petites capitalisations et responsable de la gestion quotidienne de la stratégie et du processus de recherche. Toutes les décisions de placement sont prises conjointement par les deux cogestionnaires du portefeuille. |
| **Jack McPherson, CFA**<br>Directeur général, président, gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Petite capitalisation | Président et cogestionnaire du portefeuille. Cochef de l'équipe des petites capitalisations et responsable de la gestion quotidienne de la stratégie et du processus de recherche. Toutes les décisions de placement sont prises conjointement par les deux cogestionnaires du portefeuille. |

Beutel, Goodman & Company Ltd. (« Beutel Goodman ») de Toronto (Ontario)

Beutel Goodman, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Valeur grande capitalisation du Fonds privé d'actions canadiennes Profil. Le **Tableau 5** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 5 : Gestionnaires de portefeuille de Beutel Goodman**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Vim Thasan, MBA, CBV, CFA**<br>Vice-président, Actions canadiennes | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Membre de l'équipe des actions canadiennes Beutel Goodman et cogestionnaire de portefeuille principal des Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, Fonds d'actions canadiennes fondamentales Beutel Goodman et Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman. Responsable de la recherche fondamentale sur les actions et de la gestion de portefeuille. |
| **James W. Black, CPA, CA, CFA**<br>Vice-président, Actions canadiennes et directeur de la recherche sur les actions | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Membre de l'équipe des actions canadiennes Beutel Goodman et cogestionnaire de portefeuille principal des Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, Fonds d'actions canadiennes fondamentales Beutel Goodman et Fonds concentré d'actions nord-américaines Beutel Goodman. Responsable de la recherche fondamentale sur les actions et de la gestion de portefeuille. |

**Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock ») de Toronto (Ontario)**

BlackRock, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Grande capitalisation de base du Fonds privé d'actions internationales Profil. BlackRock est également le sous-conseiller en valeurs des Fonds de la famille Profil suivants :

- Fonds privé de répartition active Profil I
- Fonds privé de répartition active Profil II
- Fonds privé de répartition active Profil III
- Fonds privé de répartition active Profil IV

Le **Tableau 6** dresse la liste des principaux responsables des placements du portefeuille pour ce mandat et les Fonds de la famille Profil énumérés ci-dessus.

**Tableau 6 : Gestionnaires de portefeuille de BlackRock**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Raffaele Savi**<br>Directeur général | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Chef adjoint des placements, Gestion active des actions, et coresponsable, Gestion systématique active des actions. Il est responsable des stratégies d'actions nord-américaines, européennes et des marchés développés. |
| **Phillip Green**<br>Directeur général | Fonds privé de répartition active Profil I<br>Fonds privé de répartition active Profil II<br>Fonds privé de répartition active Profil III<br>Fonds privé de répartition active Profil IV | Chef de l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale de BlackRock; est l'ultime responsable de toutes les décisions de placement des portefeuilles. |
| **Michael Pensky**<br>Directeur général | Fonds privé de répartition active Profil I<br>Fonds privé de répartition active Profil II<br>Fonds privé de répartition active Profil III<br>Fonds privé de répartition active Profil IV | Gestionnaire de portefeuille pour l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale; se charge de mettre en œuvre les points de vue tactiques concernant la trajectoire d'ajustement progressif et de choisir les gestionnaires pour les portefeuilles. |
| **Ryan Zamani**<br>Administrateur | Fonds privé de répartition active Profil I<br>Fonds privé de répartition active Profil II<br>Fonds privé de répartition active Profil III<br>Fonds privé de répartition active Profil IV | Gestionnaire de portefeuille pour l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale; se charge de mettre en œuvre les points de vue tactiques concernant la trajectoire d'ajustement progressif et de choisir les gestionnaires pour les portefeuilles. |
| **Ted Daverman**<br>Administrateur | Fonds privé de répartition active Profil I<br>Fonds privé de répartition active Profil II<br>Fonds privé de répartition active Profil III<br>Fonds privé de répartition active Profil IV | Gestionnaire de portefeuille de l'équipe de répartition tactique de l'actif mondiale au sein du groupe des stratégies et solutions multi-actifs de BlackRock. |

**ClearBridge Investments, LLC (« ClearBridge ») de New York (New York)**

ClearBridge, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Croissance grande capitalisation du Fonds privé d'actions internationales Profil. Le **Tableau 7** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 7 : Gestionnaires de portefeuille de ClearBridge**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Elisa Mazen**<br>Directrice générale,<br>cheffe de la croissance mondiale,<br>gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Gestion de portefeuille (décideuse; répartition, sélection des titres, ordres d'achat et de vente, etc.), recherche. |
| **Michael Testorf, CFA**<br>Directeur général,<br>gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Gestion de portefeuille (décideur; répartition, sélection des titres, ordres d'achat et de vente, etc.), recherche. |
| **Pawel Wroblewski, CFA**<br>Directeur général,<br>gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Gestion de portefeuille (décideur; répartition, sélection des titres, ordres d'achat et de vente, etc.), recherche. |

**Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») de Toronto (Ontario)**

Fidelity, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Actions de base du Fonds privé d'actions canadiennes Profil. Le **Tableau 8** indique le nom de la personne principalement responsable des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 8 : Gestionnaires de portefeuille de Fidelity**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Andrew Marchese**<br>Chef des placements<br>et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandat Actions de base | Gestionnaire de portefeuille et chef des placements à Fidelity Investments Canada s.r.i., dirige une équipe de gestionnaires de portefeuille et de spécialistes de la recherche sur les actions qui gèrent un certain nombre de stratégies institutionnelles et d'OPC, principalement pour le marché canadien. |

**Société de Placements Franklin Templeton (« Franklin Templeton ») de Toronto (Ontario), Franklin Templeton Investment Management Limited d'Édimbourg (Royaume-Uni), et Templeton Asset Management Ltd. de Singapour (Singapour)**

Franklin Templeton, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Marchés émergents de base du Fonds privé de marchés émergents Profil. Le **Tableau 9** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 9 : Gestionnaires de portefeuille de Franklin Templeton**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Andrew Ness**<br>Directeur général et cogestionnaire principal de portefeuille (Édimbourg) | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Marchés émergents de base | Partage avec un autre gestionnaire de portefeuille principal la responsabilité et les pouvoirs discrétionnaires et de décision finale sur tous les aspects du portefeuille de placements, y compris les achats et les ventes de titres individuels, l'évaluation des risques du portefeuille et la gestion des soldes de liquidités quotidiens conformément aux exigences prévues.<br>Possède un pouvoir décisionnel sur les opérations quotidiennes du compte. |

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Chetan Sehgal**<br>Directeur général principal et cogestionnaire principal de portefeuille (Singapour) | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Marchés émergents de base | Partage avec un autre gestionnaire de portefeuille principal la responsabilité et les pouvoirs discrétionnaires et de décision finale sur tous les aspects du portefeuille de placements, y compris les achats et les ventes de titres individuels, l'évaluation des risques du portefeuille et la gestion des soldes de liquidités quotidiens conformément aux exigences prévues.<br>Possède un pouvoir décisionnel sur les opérations quotidiennes du compte. |

**Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc. (« JPMorgan ») de Vancouver (Colombie-Britannique)**

JPMorgan, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs de certains mandats du Fonds privé d'actions internationales Profil, du Fonds privé de marchés émergents Profil et du Fonds privé d'actions américaines Profil. Le **Tableau 10** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ces mandats.

**Tableau 10 : Gestionnaires de portefeuille de JPMorgan**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Austin Forey**<br>Gestionnaire de portefeuille en chef, directeur principal, Équipe des marchés émergents mondiaux | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Marchés émergents Croissance | Cogestionnaire de portefeuille et décideur principal du portefeuille Focused des marchés émergents mondiaux et chef de l'équipe d'analyse fondamentale des marchés émergents mondiaux. |
| **Leon Eidelman**<br>Gestionnaire de portefeuille, directeur principal, Équipe des marchés émergents mondiaux | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Marchés émergents Croissance | Cogestionnaire de portefeuille et membre de l'équipe d'analyse fondamentale des marchés émergents mondiaux. |
| **John Citron**<br>Gestionnaire de portefeuille, directeur général, Équipe des marchés émergents mondiaux | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Marchés émergents Croissance | Cogestionnaire de portefeuille et membre de l'équipe d'analyse fondamentale des marchés émergents mondiaux. |
| **Tom Murray**<br>Gestionnaire de portefeuille, Groupe des actions internationales | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation<br>Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation, et membre de l'équipe des actions internationales.<br>Gestionnaire de portefeuille principal et principal décideur du Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base. |
| **Shane Duffy**<br>Gestionnaire de portefeuille, Groupe des actions internationales | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation<br>Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Gestionnaire de portefeuille principal et principal décideur du Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation.<br>Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base, et membre de l'équipe des actions internationales. |
| **James Sutton**<br>Gestionnaire de portefeuille, Groupe des actions internationales | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base, et membre de l'équipe des actions internationales. |

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **James Andrew**<br>Gestionnaire de portefeuille, Groupe des actions internationales | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Croissance grande capitalisation, et membre de l'équipe des actions internationales. |
| **Zenah Shuhaiber**<br>Gestionnaire de portefeuille, Groupe des actions internationales | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Grande capitalisation de base, et membre de l'équipe des actions internationales. |
| **David Silberman**<br>Gestionnaire de portefeuille, Équipe des actions américaines | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Valeur grande capitalisation, et membre de l'équipe des actions américaines. |
| **Andrew Brandon**<br>Gestionnaire de portefeuille, Équipe des actions américaines | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Valeur grande capitalisation, et membre de l'équipe des actions américaines. |
| **Scott Davis**<br>Gestionnaire de portefeuille, Équipe des actions américaines | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Gestionnaire de portefeuille principal et principale décideur du Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Grande capitalisation de base. |
| **Shilpee Raina**<br>Gestionnaire de portefeuille, Équipe des actions américaines | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Grande capitalisation de base | Co-gestionnaire de portefeuille du Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Grande capitalisation de base, et membre de l'équipe des actions américaines. |

**Corporation Financière Mackenzie (« Placements Mackenzie ») de Toronto (Ontario)**

Placements Mackenzie, une société affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs de certains mandats des Fonds de la famille Profil suivants :

- Fonds privé d'actions canadiennes Profil
- Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe
- Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre
- Fonds privé de marchés émergents Profil
- Fonds privé de titres à revenu fixe Profil
- Fonds privé d'actions internationales Profil
- Fonds privé d'actions américaines Profil

Placements Mackenzie est également le sous-conseiller du Fonds privé de FNB Profil et du Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil. Le **Tableau 11** dresse la liste des principaux responsables des placements du portefeuille pour ces mandats et Fonds Profil.

**Tableau 11 : Gestionnaires de portefeuille de Placements Mackenzie**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **William Aldridge**<br>Vice-président, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Cochef de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions. Gestionnaire principal pour le Fonds d'actions canadiennes Mackenzie. |

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Nelson Arruda**<br>Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille | Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe<br>Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre<br>Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Couverture de change | Chef de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable des décisions de placement et codécideur principal au sein de l'équipe. |
| **Konstantin Boehmer**<br>Vice-président principal, Gestion des placements, gestionnaire de portefeuille | Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandats Obligations canadiennes et Obligations à rendement élevé | Chef de l'équipe des placements à revenu fixe Mackenzie, responsable de la gestion du portefeuille de titres à revenu fixe, de la recherche et de la supervision des fonctions de négociation. Responsable de l'intégration des facteurs ESG à l'échelle des mandats de titres à revenu fixe. |
| **Haijie Chen**[1]<br>Vice-président, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Valeur marchés émergents<br>Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Membre de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative et de l'analyse des portefeuilles d'actions. |
| **Dan Cooper**<br>Vice-président principal, Gestion des placements, gestionnaire de portefeuille | Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandat Obligations à rendement élevé | Chef du crédit pour l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la supervision et de la gestion des mandats de crédit à effet de levier activement gérés ainsi que du groupe de recherche. |
| **Arup Datta**[1]<br>Vice-président principal, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Valeur marchés émergents<br>Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Membre principal de l'équipe d'analyse quantitative d'actions mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative et de l'analyse des portefeuilles d'actions, principal décideur de l'équipe. |
| **Jason Gan**<br>Directeur, Recherche sur les placements | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Couverture de change | Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, gestionnaire responsable des décisions de placement. |
| **Benoit Gervais**<br>Vice-président principal, Gestion des placements, gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandats Croissance grande capitalisation et Actions de base | Membre principal de l'équipe des ressources Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions, principal décideur de l'équipe. |
| **Tim Johal**<br>Vice-président, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions. Gestionnaire principal pour le Fonds de dividendes canadiens Mackenzie. Responsable principal de la composante des actions canadiennes des mandats équilibrés. |
| **Michael Kapler**<br>Vice-président, Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandat Actions de base | Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable conjointement des décisions de placement à l'échelle des Fonds. |

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Shah Khan**<br>Vice-président,<br>Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandats Croissance grande capitalisation et Actions de base | Membre de l'équipe Mackenzie Bluewater, s'occupe principalement des actions canadiennes et est responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds. |
| **Darren McKiernan**<br>Vice-président principal,<br>Gestion des placements,<br>gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandats Croissance grande capitalisation et Actions de base<br>Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Membre principal de l'équipe des actions et des titres à revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. Gestionnaire principal pour le Fonds mondial de dividendes Mackenzie. Responsable principal de la composante des actions mondiales des mandats équilibrés. |
| **Movin Mokbel**<br>Vice-présidente,<br>Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandat Obligations à rendement élevé | Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la recherche, de la sélection et de la gestion des prêts à taux variable et des obligations à rendement élevé. Prend part aux décisions en matière de sélection de titres individuels à l'échelle des Fonds. |
| **Charles Murray**<br>Vice-président adjoint, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Couverture de change | Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, gestionnaire principal responsable des décisions de placement |
| **Katherine Owen**<br>Vice-présidente,<br>Gestion de placements et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandats Croissance grande capitalisation et Actions de base<br>Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Membre de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. Gestionnaire principale pour le Fonds américain de dividendes Mackenzie; cogestionnaire principale pour le Fonds d'actions mondiales à gestion fiscale Mackenzie. |
| **Nicholas Tham**[1]<br>Vice-président,<br>Gestion de placements | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Valeur marchés émergents<br>Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Membre de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative et de l'analyse des portefeuilles d'actions. |
| **Denis Suvorov**[1]<br>Vice-président,<br>Gestion de placements | Fonds privé de marchés émergents Profil – Mandat Valeur marchés émergents<br>Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Membre de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative et de l'analyse des portefeuilles d'actions. |
| **Felix Wong**<br>Vice-président,<br>Gestion de placements | Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandats Obligations canadiennes, Fonds de biens immobiliers Investors, Fonds hypothécaires et Obligations à rendement élevé | Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la supervision de la mise en œuvre de la gestion tactique des portefeuilles pour les mandats de fonds à revenu fixe de premier ordre et de fonds équilibrés. Prend part aux décisions de sélection de titres individuels pour l'ensemble des Fonds. |
| **Graham Zakaluk**<br>Vice-président,<br>Gestion de placements | Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandat Fonds de biens immobiliers Investors | Chef de l'équipe de l'immobilier Mackenzie et responsable de la gestion et de la croissance globales du portefeuille de biens immobiliers. |

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Zi Jian (Richard) Zhu**<br>Vice-président adjoint et gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions canadiennes Profil – Mandats Croissance grande capitalisation et Actions de base<br>Fonds privé de FNB Profil<br>Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandat Fonds de biens immobiliers Investors | Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs responsable de la surveillance, de la recherche et de l'élaboration des stratégies d'actions systématiques. |

[1] Employé de Mackenzie Investment Corporation (Boston, Massachusetts), une filiale en propriété exclusive de la Corporation Financière Mackenzie.

**PanAgora Asset Management, Inc. (« PanAgora ») de Boston (Massachusetts)**

PanAgora, une société indirectement affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Actions américaines de base du Fonds privé d'actions américaines Profil. Le **Tableau 12** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 12 : Gestionnaires de portefeuille de PanAgora**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **George D. Mussalli, CFA**<br>Chef mondial des placements, Placements en actions | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Actions américaines de base | Chef mondial des placements à PanAgora. M. Mussalli supervise les équipes responsables des placements en actions et des placements multi-actifs de la société, notamment la recherche, la gestion de portefeuille, la construction de portefeuille et la négociation. |
| **Richard Tan, CFA**<br>Directeur général et chef de la sélection des titres, | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Actions américaines de base | Directeur général de PanAgora Asset Management et responsable de l'équipe de sélection des titres pour les placements en actions. M. Tan supervise et gère l'équipe chargée de la sélection des titres pour les placements en actions de PanAgora. |

**PIMCO Canada Corp. (« PIMCO »), de Toronto (Ontario), et Pacific Investment Management Company LLC., de Newport Beach (Californie)**

PIMCO, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Obligations mondiales du Fonds privé de titres à revenu fixe Profil. Le **Tableau 13** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 13 : Gestionnaires de portefeuille de PIMCO**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Andrew Balls**<br>Chef mondial des placements en titres à revenu fixe, directeur général, gestionnaire de portefeuille, responsable des équipes de placement spécialisées du monde entier, de l'Europe, de l'Asie-Pacifique et des marchés émergents | Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandat Obligations mondiales | Les gestionnaires de portefeuille de PIMCO sont responsables de l'ensemble des achats et des ventes au sein des portefeuilles qui leur sont attribués, mais ils peuvent demander aux gestionnaires de portefeuille spécialisés de les aider dans leur travail. |
| **Sachin Gupta**<br>Directeur général, gestionnaire de portefeuille, responsable du pupitre mondial de gestion de portefeuille | Fonds privé de titres à revenu fixe Profil – Mandat Obligations mondiales | Les gestionnaires de portefeuille de PIMCO sont responsables de l'ensemble des achats et des ventes au sein des portefeuilles qui leur sont attribués, mais ils peuvent demander aux gestionnaires de portefeuille spécialisés de les aider dans leur travail. |

**Putnam Management est un gestionnaire spécialiste en placement de Société de Placements Franklin Templeton. Putnam Management de Boston (Massachusetts) est une société de Franklin Templeton (« Putnam »)**

Putnam est le sous-conseiller en valeur pour certains mandats du Fonds privé d'actions américaines Profil. Le **Tableau 14** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ces mandats.

**Tableau 14 : Gestionnaires de portefeuille de Putnam Management**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Richard E. Bodzy**<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Cogestionnaire principal de portefeuille qui travaille aux côtés d'une équipe d'analystes effectuant des analyses fondamentales et utilisant la recherche thématique dans le cadre des décisions de placement des Fonds. |
| **Gregory D. McCullough**<br>Gestionnaire de portefeuille et analyste | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Croissance grande capitalisation | Cogestionnaire principal de portefeuille qui travaille en collaboration avec une équipe d'analystes effectuant des analyses fondamentales et utilisant la recherche thématique dans le cadre des décisions de placement du Fonds. |
| **Darren A. Jaroch**<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Cogestionnaire principal de portefeuille qui effectue des analyses fondamentales avec une équipe d'analystes et qui s'occupe de la construction de portefeuille et de gestion du risque pour le Fonds. |
| **Lauren B. DeMore**<br>Gestionnaire de portefeuille | Fonds privé d'actions américaines Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Cogestionnaire principale de portefeuille qui effectue des analyses fondamentales avec une équipe d'analystes et qui s'occupe de la construction de portefeuille et de gestion du risque pour le Fonds. |

**Wellington Management Canada ULC (« Wellington Management »), une société à responsabilité illimitée enregistrée en Colombie-Britannique**

Wellington Management, une société non affiliée à la SGIIG, est le sous-conseiller en valeurs du mandat Valeur grande capitalisation du Fonds privé d'actions internationales Profil. Le **Tableau 15** indique le nom des personnes principalement responsables des placements du portefeuille de ce mandat.

**Tableau 15 : Gestionnaires de portefeuille de Wellington Management**

| Nom et poste | Fonds | Responsabilités dans la prise de décisions de placement |
|---|---|---|
| **Andrew Corry, CFA, MBA**<br>Directeur général principal et associé et gestionnaire de portefeuille d'actions | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Cogestionnaire de portefeuille Responsable de la stratégie de placement, de la sélection des titres et de la construction du portefeuille. |
| **James Shakin, CFA**<br>Directeur général principal et associé et gestionnaire de portefeuille d'actions | Fonds privé d'actions internationales Profil – Mandat Valeur grande capitalisation | Cogestionnaire de portefeuille Responsable de la stratégie de placement, de la sélection des titres et de la construction du portefeuille. |

## Dispositions en matière de courtage

Lorsque les placements d'un Fonds de la famille Profil (autre que de la trésorerie) sont effectués dans des fonds sous-jacents (par exemple, les placements des Fonds de la famille Profil), il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux services d'un courtier, et aucune commission n'est exigible sur les placements dans les fonds sous-jacents.

Il n'existe aucune disposition visant à attribuer des services de courtage en proportion ou en lien avec la vente des Fonds de la famille Profil par des courtiers, et nous n'avons versé aucune commission de courtage liée à la vente des Fonds de la famille Profil.

De façon générale, les services de courtage visant l'achat ou la vente d'un titre sont retenus par le conseiller en valeurs ou le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (s'il y a lieu) en fonction des courtiers qui sont en mesure de répondre le mieux aux besoins de chaque Fonds de la famille Profil (ou de chacun des fonds sous-jacents, selon le cas), compte tenu des facteurs suivants, mais sans s'y limiter : le prix, la vitesse et la certitude d'exécution, et le coût total de l'opération.

Lors de la sélection d'un courtier ou d'un tiers pour la prestation de services d'exécution d'ordres ou de recherche, le conseiller en valeurs (ou les sous-conseillers en valeurs, le cas échéant) devra déterminer en toute bonne foi que les Fonds de la famille Profil recevront une contrepartie raisonnable compte tenu à la fois des biens et services offerts et du montant des commissions de courtage versées.

Sous réserve des critères de sélection énoncés précédemment, la préférence pourrait être accordée aux maisons de courtage qui, selon le conseiller en valeurs ou le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant), offrent des services de sélection de placements ou les financent.

Une liste des courtiers et des tiers à qui des commissions de courtage concernant les Fonds de la famille Profil ont été ou pourraient avoir été versées en contrepartie des biens et services (autres que les services d'exécution d'ordres), y compris des analyses indépendantes, des rapports de recherche et des données concernant les valeurs mobilières, les stratégies de portefeuille, les émetteurs, les secteurs ou encore les facteurs et tendances économiques ou politiques, sera fournie sur demande. Pour obtenir cette liste, vous devez communiquer avec le gestionnaire au numéro de téléphone sans frais ou à l'adresse indiqués sur la couverture arrière du présent document.

Certains de ces services, ou la totalité d'entre eux, peuvent être payés directement au moyen de commissions ou d'opérations de courtage effectuées au nom des Fonds de la famille Profil. Ces services comprennent ce qui suit :

i) des conseils sur la valeur des titres et l'occasion d'effectuer des opérations sur titres;

ii) des analyses et des rapports concernant les titres, les stratégies à adopter, le rendement, les émetteurs, les secteurs d'activité, les facteurs économiques ou politiques et les tendances du marché; et

iii) des bases de données et des logiciels conçus principalement en vue d'offrir les services précités en i) et ii).

Durant l'exercice précédant la date du présent document, le conseiller en valeurs et le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant) n'ont pas accordé de mandat de courtage comportant des commissions à un courtier ou à un tiers qui est membre du même groupe que le gestionnaire pour des opérations concernant les Fonds d'IG Gestion de patrimoine en contrepartie de biens et services (autres que les services d'exécution d'ordres) qui auraient été fournis au gestionnaire, au conseiller en valeurs ou au(x) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant).

Dans la sélection des courtiers, le conseiller en valeurs et le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant) peuvent réunir des ordres dans le but de faire des économies dans le cadre d'opérations de plus grande envergure, lorsqu'ils le jugent approprié. Dans certains cas, ce choix peut faire en sorte que le Fonds de la famille Profil ne profite pas d'un prix aussi intéressant que si son ordre de placement n'avait pas été mis en commun avec d'autres.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation (le cas échéant), le conseiller en valeurs peut agir en qualité de placeur pour la vente ou l'achat de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ces opérations ne donnent lieu à aucune commission de courtage.

De plus, lorsque le conseiller en valeurs ou le(s) sous-conseiller(s) en valeurs (le cas échéant) sont inscrits en qualité de courtiers, ils peuvent, directement ou par l'intermédiaire d'une maison de courtage, agir en qualité de courtiers et toucher les commissions usuelles pour l'achat et la vente de titres en portefeuille par les Fonds de la famille Profil ou pour leur compte. Ils peuvent également confier des opérations de courtage à des sociétés membres de leur groupe. Dans les deux cas, les commissions (le cas échéant) seront à des taux au moins aussi favorables pour les Fonds que ceux offerts par d'autres courtiers sans lien de dépendance.

Le gestionnaire, s'il est inscrit en bonne et due forme ou s'il est exempté d'inscription, peut agir en qualité de courtier pour l'achat ou le rachat de parts d'un Fonds de la famille Profil.

## Placeurs principaux

Les placeurs principaux des Fonds de la famille Profil sont les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Les placeurs principaux ont retenu les services de plusieurs conseillers IG par l'intermédiaire desquels quiconque au Canada peut demander l'achat ou le rachat de parts.

- Le siège social des Services Financiers Groupe Investors Inc. est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. (La Direction générale du Québec est située au 2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000, Montréal (Québec) H3A 2A6.)
- Le siège social des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. Si votre compte est détenu auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez également transmettre des ordres par l'intermédiaire de ses centres de négociation.

Les Fonds de la famille Profil sont assujettis à des ententes de services-conseils en placement distinctes conclues entre le fiduciaire et chaque Fonds privé Profil et les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., respectivement. Les contrats intervenus entre les placeurs principaux et chaque Fonds privé Profil sont résiliables par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 90 jours.

Les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. sont, directement ou indirectement, des filiales entièrement détenues par la Société financière IGM Inc.

À compter du 1er juillet 2025, les placeurs principaux fusionneront en un seul courtier à double inscription nommé IG Gestion de patrimoine Inc. qui exercera ses activités à titre de courtier en valeurs avec une division de fonds communs de placement.

## Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaire

Nous sommes le fiduciaire des Fonds de la famille Profil. Sous réserve de certaines exceptions, aux termes de la déclaration de fiducie de la plupart des Fonds de la famille Profil, le fiduciaire peut démissionner ou être destitué par le gestionnaire moyennant un préavis de 90 jours. En vertu de la déclaration de ces Fonds de la famille Profil, si le fiduciaire démissionne, est destitué ou est incapable de s'acquitter de ses fonctions, le gestionnaire peut nommer un fiduciaire remplaçant. Si nous démissionnons en faveur d'une société membre de notre groupe, il n'est pas nécessaire de donner un préavis écrit ni d'obtenir l'autorisation des investisseurs. Veuillez également vous reporter à la rubrique *Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs*. Vous trouverez une liste de nos administrateurs et des membres de la haute direction dans la sous-section *Gestionnaire* de la rubrique *Responsabilité de l'administration de l'organisme de placement collectif*.

## Dépositaire

Aux termes d'une convention de dépôt principale (définie ci-après) que nous avons conclue, pour le compte des Fonds de la famille Profil, avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** ») Toronto (Ontario), la CIBC a convenu d'agir en qualité de dépositaire des Fonds de la famille Profil. Nous entretenons une relation de tiers avec la CIBC. Ni le dépositaire ni le sous-dépositaire n'est une société affiliée. La rubrique *Convention de dépôt principale* renferme les détails concernant la convention de dépositaire cadre.

Le dépositaire reçoit et garde toutes les espèces, tous les titres en portefeuille et les autres actifs des Fonds et suivra nos directives à l'égard du placement et du réinvestissement des actifs de chaque Fonds. Aux termes de la convention de dépôt et sous réserve des exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le dépositaire peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires afin de faciliter la conclusion d'opérations sur portefeuille à l'extérieur du Canada.

Lorsqu'un Fonds de la famille Profil a recours à des dérivés cotés ou hors bourse, ce Fonds de la famille Profil peut déposer des éléments d'actif ou des liquidités à titre de marge à l'égard de ces opérations, ainsi que des contrats de dérivés, auprès d'un courtier ou de la contrepartie à l'opération sur dérivés conformément aux règles.

Dans certains cas, il peut être souhaitable ou nécessaire que les titres en portefeuille soient détenus sous forme d'inscription en compte, en raison de coutumes, lois, moyens ou pratiques locaux. Dans de tels cas, le dépositaire verra à ce que les titres en portefeuille admissibles soient déposés et livrés auprès du dépositaire approprié.

Si un Fonds de la famille Profil effectue des placements à l'étranger, ces titres seront détenus par les sous-dépositaires nommés par le dépositaire.

## Auditeur

L'auditeur des Fonds de la famille Profil est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, situé à Winnipeg (Manitoba).

## Agent chargé de la tenue des registres

Conformément à l'Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs, nous sommes l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds de la famille Profil. Nous effectuons un suivi à l'égard des porteurs de parts des Fonds de la famille Profil, traitons les ordres de souscription, d'échange et de rachat, et émettons des états de compte aux investisseurs de même que des renseignements aux fins des déclarations annuelles d'impôt. Le registre des titres de chaque Fonds de la famille Profil est conservé à nos bureaux de Winnipeg (Manitoba).

## Mandataire d'opérations de prêt de titres

Nous avons, pour le compte des Fonds de la famille Profil, conclu avec la CIBC, de Toronto (Ontario), le dépositaire des Fonds, et The Bank of New York Mellon (« **BNY Mellon** »), de New York (New York), une convention d'autorisation de prêt de titres datée du 1er avril 2005, dans sa version modifiée (la « **convention de prêt de titres** »). Les mandataires d'opérations de prêt de titres ne sont pas membres de notre groupe ni des personnes avec lesquelles nous avons des liens.

La convention de prêt de titres désigne la CIBC et BNY **Mellon** à titre de mandataires d'opérations de prêt de titres (chacune un « **mandataire** ») pour les Fonds de la famille Profil qui effectuent de telles opérations. Les mandataires sont autorisés à conclure des opérations de prêt de titres pour le compte des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et leurs fonctions comprennent la négociation des ententes relatives à ces opérations, l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, la collecte des frais versés aux Fonds, et l'examen de la garantie pour chaque opération afin de veiller à la conformité avec les règles. La convention de prêt de titres respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102 et chaque mandataire est tenu de les respecter.

Selon la convention de prêt de titres, la garantie reçue par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres doit généralement avoir une valeur marchande correspondant à 105 % de la valeur des titres prêtés, mais jamais à moins de 102 % de cette valeur. Aux termes de la convention de prêt de titres, la CIBC et BNY Mellon conviennent de nous indemniser de certaines pertes qui pourraient découler de tout défaut d'exécution de ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres. Les deux parties peuvent en tout temps résilier la convention de prêt de titres moyennant un préavis de 30 jours à l'autre partie.

Les ententes prévoient que le mandataire indemnisera le fiduciaire, le gestionnaire, chaque administrateur, chaque dirigeant et chaque Fonds d'IG Gestion de patrimoine de l'ensemble des dommages, pertes, responsabilités et frais, y compris les frais juridiques raisonnables (à l'exception des dommages indirects) découlant

a) de l'omission du mandataire de s'acquitter de ses obligations aux termes des ententes;

b) de toute inexactitude dans les représentations ou garanties du mandataire aux termes des ententes; ou

c) d'une fraude, de la mauvaise foi, d'une malveillance ou de l'insouciance à l'égard du devoir de la part du mandataire.

Le mandataire (ou son associé) remplacera également tout titre qu'un emprunteur omet de lui retourner (ou créditera le compte du Fonds d'IG Gestion de patrimoine concerné de la valeur marchande), y compris les intérêts y afférents courus, à compter de la date à laquelle les titres auraient dû être retournés, ainsi que tous les frais, amendes, pénalités ou toute autre charge imputée au Fonds d'IG Gestion de patrimoine à la suite de cette omission de retourner les titres prêtés à temps. De plus, si un emprunteur omet de verser les distributions sur les titres prêtés, le mandataire (ou son associé) créditera le compte du Fonds d'IG Gestion de patrimoine concerné du montant total dans un délai de un jour ouvrable (pour les distributions versées en espèces), achètera une quantité égale de titres équivalents ou créditera le compte du Fonds concerné de la valeur marchande du montant de la distribution (dans le cas des distributions non versées en espèces).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les fonctions du mandataire et les opérations de prêt de titres à la section *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres*.

## Autres prestataires de service

Le gestionnaire a retenu les services des Services Financiers Groupe Investors Inc. pour fournir ou voir à ce que soient fournis certains services administratifs. Pour ces services, les Services Financiers Groupe Investors Inc. sont rémunérés par le gestionnaire et non par le Fonds de la famille Profil. Les Fonds de la famille Profil sont aussi compris dans la Convention de services cadre intervenue entre le gestionnaire et CIBC Mellon aux termes de laquelle CIBC Mellon fournit des services de comptabilité, d'évaluation et de transmission de données financières des Fonds. Le bureau principal de CIBC Mellon est situé à Toronto, en Ontario. CIBC Mellon est indépendante de la SGIIG. Nous entretenons une relation de tiers avec l'administrateur des Fonds; il ne s'agit pas d'une société affiliée ou associée.

## Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds

### Comité d'examen indépendant

Aux termes du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** »), les OPC sont tenus de mettre sur pied des comités d'examen indépendants pour examiner, entre autres, les conflits d'intérêts, et formuler des recommandations impartiales en ce qui a trait à ces conflits et faire part de ce jugement à la SGIIG, qui est le gestionnaire des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. La SGIIG a créé le CEI, qui comprend trois membres : Kelvin Shepherd (président), Lee Bennett et Wendy Rudd.

Le CEI examine les conflits d'intérêts potentiels qui lui sont soumis par la SGIIG et formule des recommandations sur le caractère juste et raisonnable de la ligne de conduite adoptée pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine concernés et, uniquement si c'est le cas, recommandera à la SGIIG de donner suite à l'opération. Cela inclut les opérations éventuelles et les examens périodiques des politiques et des procédures adoptées par la SGIIG à l'égard des conflits d'intérêts.

De plus, le Règlement 81-107 autorise expressément les OPC à négocier les valeurs mobilières des sociétés associées au gestionnaire des OPC, sous réserve de la supervision du CEI. Le CEI a approuvé les instructions permanentes permettant à certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine d'investir dans de tels titres. Le Règlement 81-107 autorise aussi expressément la SGIIG à soumettre des propositions au CEI pour permettre à un Fonds d'IG Gestion de patrimoine d'acheter ou de vendre directement des titres à un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, sans avoir recours au service d'un courtier.

Les Règlements 81-107 et 81-102 permettent également au CEI, sur demande de la SGIIG, d'étudier des propositions visant à remplacer l'auditeur des Fonds de la famille Profil ou d'approuver certaines fusions entre les Fonds de la famille Profil. Dans la plupart des cas, si le CEI approuve ces opérations, les porteurs de titres n'auront pas à voter; ils recevront plutôt un préavis de 60 jours les informant de l'opération. Le CEI rédige un rapport sur ses activités au moins chaque année pour les porteurs de titres et rend ce rapport accessible sur le site Web désigné de la SGIIG à l'adresse ig.ca/fr ou l'envoie sans frais aux porteurs de titres qui en font la demande en communiquant avec IG à l'adresse contact-f@ig.ca (service en français) ou contact-e@ig.ca (service en anglais).

À titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds de la famille Profil, la SGIIG est tenue par la loi de s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts de tous les fonds qu'elle gère, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables.

Le conseil d'administration de la SGIIG (le « **conseil de la SGIIG** ») est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers chacun des Fonds est respecté.

### Gouvernance des Fonds

En notre qualité de gestionnaire des Fonds de la famille Profil, nous sommes tenus, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de nous acquitter de nos fonctions avec honnêteté et bonne foi et au mieux des intérêts de tous les Fonds de la famille Profil que nous gérons, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers les Fonds de la famille Profil, prévu par la loi, est respecté.

### Conseil d'administration de la SGIIG

Le conseil de la SGIIG comprend actuellement six administrateurs, dont deux sont des membres indépendants de la SGIIG, de ses filiales et des sociétés membres de son groupe, et quatre sont dirigeants. Le conseil de la SGIIG étudie et prend les décisions relativement aux activités de la SGIIG liées aux OPC. Le mandat du conseil de la SGIIG se limite essentiellement à la gouvernance des Fonds et à la surveillance de notre travail dans notre rôle en tant que gestionnaire et fiduciaire des Fonds de la famille Profil.

Le conseil de la SGIIG s'acquitte de ses fonctions comme suit :

- il approuve les documents de placement des nouveaux Fonds de la famille Profil;
- il supervise nos activités liées à nos obligations de gestion des Fonds de la famille Profil, lesquelles sont encadrées par des lois et règlements, les documents constitutifs des Fonds de la famille Profil et les documents d'information continue des Fonds d'IG Gestion de patrimoine (tels les prospectus simplifiés, les aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds, etc.);
- il se réunit au moins une fois par trimestre afin d'examiner les politiques que nous avons adoptées et fait rapport de notre respect de ces politiques, y compris les politiques relatives aux conflits d'intérêts, tel qu'il est requis aux termes du Règlement 81-107. Les principales politiques ont trait à l'évaluation des titres en portefeuille des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, à l'utilisation par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine de dérivés, aux politiques applicables

au vote par procuration, à l'attribution des opérations pour le compte des Fonds d'IG Gestion de patrimoine et aux restrictions imposées sur les opérations personnelles effectuées par des dirigeants et des tiers qui ont accès aux opérations portant sur les Fonds d'IG Gestion de patrimoine (ces restrictions figurent dans la Politique sur les transactions personnelles). Les restrictions sur les opérations personnelles sont conformes aux normes du secteur des OPC établies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada. La conformité aux politiques susmentionnées est assurée de façon continue par nos équipes des services juridiques et de conformité, qui en rend compte au conseil de la SGIIG régulièrement;

- il reçoit les rapports sur la conformité des Fonds par rapport à leurs objectifs et à leurs stratégies de placement ainsi qu'à la législation en valeurs mobilières;
- il fait le suivi du rendement des Fonds de la famille Profil. En sa qualité de comité de surveillance, il reçoit des rapports réguliers de la direction qui portent sur le rendement des Fonds de la famille Profil et il évalue avec elle le rendement de certains gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers. Toutefois, les décisions quant à la nomination ou au remplacement des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers reviennent en dernier ressort à la direction;
- il reçoit des rapports réguliers sur les activités des Fonds de la famille Profil et les évalue avec la direction. Pour ce faire, il surveille le processus d'évaluation des fonds, la fonction d'agent des transferts et les systèmes d'information utilisés pour soutenir ces activités. Le conseil de la SGIIG examine également les services importants fournis par des tiers;
- il revoit toute l'information financière des Fonds de la famille Profil, comme les états financiers intermédiaires et annuels ainsi que les rapports de la direction sur le rendement des fonds;
- il rencontre les auditeurs des Fonds de la famille Profil régulièrement pour discuter de la présentation de l'information financière des Fonds de la famille Profil et d'autres questions d'ordre comptable précises ainsi que de l'incidence de certains événements sur la situation financière des Fonds de la famille Profil. Le conseil de la SGIIG discute également avec la direction et avec l'auditeur des Fonds de la famille Profil de l'adoption de conventions comptables particulières;
- il reçoit des rapports de la direction relativement à notre conformité aux lois et aux règlements applicables qui nous régissent à titre de gestionnaire d'OPC et qui pourraient avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière, y compris la législation sur la présentation de l'information financière et fiscale et les obligations qui en découlent;
- il révise les politiques relatives aux risques financiers établies par la direction des Fonds de la famille Profil et veille au respect de ces dernières; il évalue également la garantie d'assurance que nous maintenons dans la mesure où elle est liée à notre rôle de gérance des Fonds de la famille Profil;
- il examine régulièrement les contrôles financiers internes avec la direction. Le conseil de la SGIIG rencontre notre service d'audit interne, sans la présence de la direction, pour examiner les systèmes de contrôle financier mis en place et pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et efficaces;
- il révise le plan annuel de notre service d'audit interne à l'égard des Fonds de la famille Profil ainsi que les rapports de ce service;
- il surveille tous les aspects de la relation entre les Fonds de la famille Profil et l'auditeur des Fonds de la famille Profil. Le conseil de la SGIIG examine et approuve les modalités du mandat de l'auditeur ainsi que les services liés à l'audit ou non que ce dernier fournit, il fixe la rémunération de l'auditeur, et il examine chaque année ou plus fréquemment le rendement de l'auditeur. Le conseil de la SGIIG rencontre régulièrement l'auditeur sans la présence de la direction;
- il révise son mandat régulièrement.

Les membres indépendants du conseil de la SGIIG sont rémunérés pour leur participation au conseil de la SGIIG; ils reçoivent des honoraires annuels. Les membres du conseil de la SGIIG qui sont également membres de la direction ne reçoivent pas de rémunération additionnelle. Au besoin, le conseil de la SGIIG retient les services de conseillers juridiques pour l'aider dans l'exécution de ses obligations. Nous acquittons généralement les honoraires demandés par ces conseillers.

Notre conseil de la SGIIG n'est pas responsable de la surveillance des activités de nos filiales en propriété exclusive. Nos filiales sont sous la surveillance de leur propre conseil d'administration de la SGIIG en vertu des lois sur les sociétés applicables dans leur territoire.

## Entités membres du groupe

Veuillez vous reporter au diagramme ci-dessous, qui illustre les liens unissant les sociétés suivantes : Société financière IGM Inc., Groupe Investors Inc., la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (le fiduciaire et gestionnaire des Fonds de la famille Profil, et le conseiller en valeurs de certains Fonds), les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les placeurs principaux) et la Corporation Financière Mackenzie (un sous-conseiller en valeurs pour certains Fonds de la famille Profil).

Le fiduciaire, le gestionnaire, les conseillers en valeurs et les placeurs principaux, par l'intermédiaire du Groupe Investors Inc., sont des filiales entièrement détenues par la Société financière IGM Inc., qui elle est une filiale de Corporation Financière Power. Corporation Financière Mackenzie est également, directement ou indirectement, une société affiliée en propriété exclusive de la Société financière IGM Inc. Le montant de tous les honoraires versés par un Fonds de la famille Profil à l'une de ces sociétés sera divulgué dans les états financiers audités de ce Fonds de la famille Profil.

Au 31 mai 2025, Power Corporation du Canada détenait directement 100 % des actions avec droit de vote en circulation de la Corporation Financière Power. À cette date, la Corporation Financière Power détenait directement et indirectement 66,492 % des actions avec droit de vote en circulation de la Société financière IGM, dont 59,355 % directement, et 3,893 % indirectement par l'intermédiaire de Canada Vie (en excluant 50 822 actions, représentant 0,021 %, des actions détenues par Canada Vie dans ses fonds distincts ou destinées à des fins similaires) et 3,224 % indirectement par l'intermédiaire d'autres filiales entièrement détenues par la Corporation Financière Power. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, une fiducie établie au profit des membres de la famille de feu M. Paul G. Desmarais, est actionnaire majoritaire, directement ou indirectement, de Power Corporation du Canada.

Tous les honoraires payés par les Fonds au gestionnaire et aux entités membres du groupe du gestionnaire figureront dans les états financiers annuels audités des Fonds de la famille Profil. Une liste des dirigeants et des administrateurs du gestionnaire, incluant leurs fonctions auprès du gestionnaire et leur occupation principale et poste auprès des entités membres de son groupe, se trouve à la sous-rubrique *Gestionnaire*.

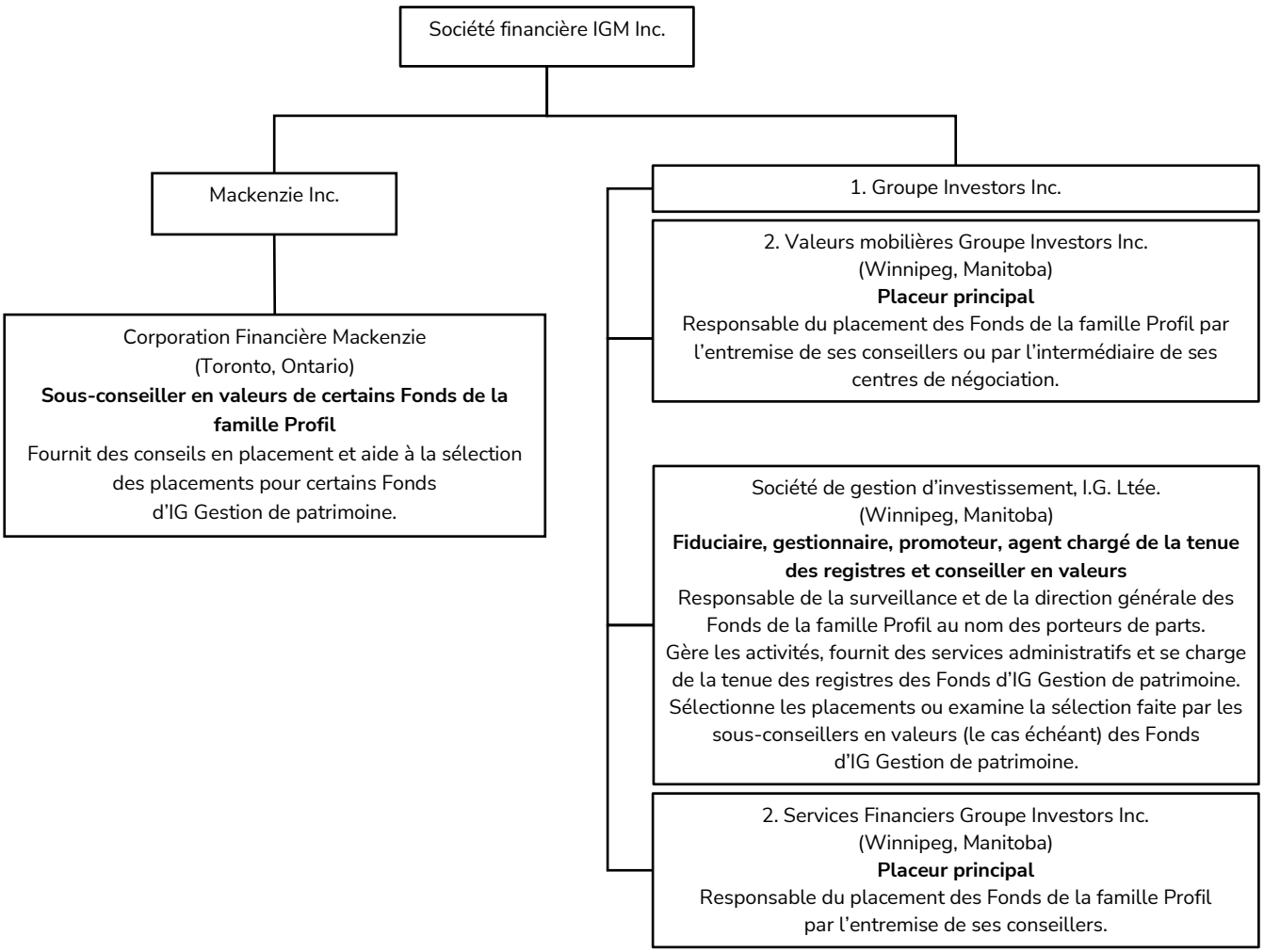


1. À compter du 1er juillet 2025, Groupe Investors Inc. sera renommé IGWM Inc.

2. À compter du 1er juillet 2025, les placeurs principaux fusionneront en un seul courtier à double inscription nommé IG Gestion de patrimoine Inc. qui exercera ses activités à titre de courtier en valeurs avec une division de fonds communs de placement.

## Politiques et procédures

### Supervision de la négociation de dérivés et de la vente à découvert

Nous avons adopté diverses politiques écrites et méthodes internes pour effectuer un suivi de l'utilisation de dérivés dans les portefeuilles de nos Fonds. Toutes les politiques et méthodes sont conformes aux règles concernant les dérivés énoncées dans le Règlement 81-102 ou aux modifications apportées à celui-ci par toute dispense accordée à l'égard du Règlement 81-102 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces politiques sont passées en revue au moins une fois par année par les membres de la haute direction. Nous avons élaboré un processus d'approbation relatif à l'utilisation de dérivés avant que les Fonds de la famille Profil n'aient recours à de tels instruments pour s'assurer de la conformité au Règlement 81-102 ou à toutes les dispenses au Règlement accordées et pour nous assurer que les dérivés utilisés correspondent aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Nos Services aux Fonds effectuent le suivi des opérations sur les dérivés qui figurent aux dossiers du Fonds et en font rapport. Nous avons établi des exigences minimales quant à la formation et à l'expérience du personnel qui exerce des activités liées à l'évaluation, au suivi, à la déclaration et à la surveillance globale des opérations sur dérivés, afin que de telles opérations soient effectuées avec prudence et de façon efficace.

L'administrateur des Fonds procède à l'inscription de tous les renseignements sur les dérivés et ces renseignements, ainsi que les évaluations, sont revus à ce moment-là par un autre membre compétent du personnel, lequel membre possède le niveau de formation et d'expérience requis. L'évaluation des dérivés est effectuée conformément aux procédures énoncées à la rubrique *Évaluation des titres en portefeuille*.

Le Service de la conformité effectue une surveillance continue des stratégies relatives aux dérivés pour la conformité à la réglementation, conçue pour s'assurer que toutes les stratégies relatives aux dérivés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine respectent les exigences réglementaires. Les nouvelles stratégies relatives aux dérivés sont assujetties à un processus d'approbation normalisé.

Aux termes du Règlement 81-102, les OPC peuvent participer à des opérations sur dérivés à la fois dans un but de couverture et à d'autres fins. Lorsque nous retenons les services d'une entreprise de gestion de portefeuille externe et que cette entreprise effectue des opérations sur des dérivés (ou d'autres instruments) pour les Fonds de la famille Profil, le Règlement 81-102 nous oblige à nous assurer que toutes les opérations effectuées pour le compte des Fonds de la famille Profil par les sous-conseillers sont conformes aux objectifs et aux stratégies des Fonds de la famille Profil. Lorsque des dérivés sont utilisés dans un but de couverture, nos politiques internes exigent que les dérivés aient un degré élevé de corrélation négative par rapport à la position faisant l'objet de la couverture, conformément au Règlement 81-102. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un effet de levier au sein du portefeuille des Fonds, sauf de la manière prévue au Règlement 81-102. Nous n'avons pas recours aux simulations de risque pour mesurer les risques associés à l'utilisation de dérivés par les Fonds.

Le service des produits surveille la mise en œuvre des politiques sur les dérivés par les sous-conseillers. Le Service de la conformité déclare toute exception aux politiques et aux méthodes régissant les dérivés décrites précédemment qui a été décelée.

La plupart des Fonds de la famille Profil peuvent se livrer à la vente à découvert si, pour ce faire, ils respectent la réglementation sur les valeurs mobilières. Le service des produits est chargé de superviser les opérations de vente à découvert des Fonds de la famille Profil. Les opérations de vente à découvert sont sous la supervision de notre service de la conformité, conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables. De façon générale, aucune procédure ni aucune simulation n'est utilisée pour mesurer les risques associés au portefeuille des Fonds de la famille Profil dans des conditions difficiles.

### Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les Fonds de la famille Profil peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres compatibles avec leurs objectifs de placement et conformes aux règles entourant les OPC. Les Fonds de la famille Profil peuvent aussi conclure des mises en pension de titres par l'entremise d'un mandataire, et des prises en pension de titres soit directement, soit par l'entremise d'un mandataire.

Les risques associés aux *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* sont décrits dans la section *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?*. Afin d'aider le gestionnaire à contrôler les risques associés au prêt de titres, le mandataire prépare à son intention des rapports quotidiens, mensuels et trimestriels qui résument les opérations de prêt conclues au nom des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. L'entente prévoit que le mandataire maintiendra des contrôles et des procédures internes et des dossiers adaptés aux opérations de prêt de titres conclues au nom des Fonds

d'IG Gestion de patrimoine et conformes aux règles. Il doit notamment i) maintenir une liste d'emprunteurs qui respectent certaines normes de solvabilité et critères établis par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine; ii) établir et maintenir des limites de crédit et de plafond d'opération; et iii) établir et appliquer des normes de diversification de la garantie. (Le respect de ces exigences est vérifié par le gestionnaire et le mandataire au moins une fois par année.) De plus, chaque garantie pour les prêts de titres, et leur investissement par le mandataire, doit être conforme aux règles.

L'entente prévoit en outre que le mandataire doit veiller à ce que, chaque jour ouvrable, la valeur marchande de la garantie ne corresponde à jamais moins de 102 % de la valeur marchande des titres prêtés en vertu de chacune des opérations de prêt de titres, et le mandataire est autorisé à prendre les mesures nécessaires (par exemple, exiger une garantie supplémentaire ou mettre fin au prêt) si la valeur de la garantie tombe sous la barre des 102 %. Le mandataire doit aussi veiller à ce que la valeur marchande totale des titres d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine prêtés dans le cadre d'une opération de prêt de titres ne dépasse jamais 50 % de la valeur marchande totale de l'ensemble des éléments d'actif de ce Fonds d'IG Gestion de patrimoine (à l'exclusion de la garantie détenue à l'égard de ces opérations).

Le gestionnaire a mis sur pied un comité de gestion des prêts de titres responsable de la gestion du risque et des procédures de surveillance applicables aux opérations dans lesquelles le Fonds participe. Le Conseil recevra, s'il y a lieu, des rapports concernant les dérogations aux règles de conformité en relation avec l'utilisation par les Fonds des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Pour l'instant, le gestionnaire n'a pas recours à des simulations pour mesurer les risques dans des conditions difficiles relativement aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Toutefois, le mandataire effectue des simulations visant à mesurer le risque associé aux prêts en cours et à la garantie pour chacun des prêteurs et l'ensemble du portefeuille de prêts. Ces procédures et simulations portent sur les titres détenus par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine, mais ne sont pas propres à un Fonds d'IG Gestion de patrimoine précis.

## Politiques et procédures applicables au vote par procuration

Le vote par procuration joue un rôle important dans le processus décisionnel relatif aux placements. Le gestionnaire a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux procurations aux termes de la déclaration de fiducie. Conformément à la déclaration de fiducie, le gestionnaire doit exercer son droit de vote afférent aux titres en temps opportun et dans l'intérêt supérieur des Fonds de la famille Profil. En outre, aux termes de la déclaration de fiducie, le gestionnaire doit prendre des mesures raisonnables pour exercer les droits de vote rattachés à toutes les procurations reçues, mais il pourrait s'abstenir de voter lorsqu'il est approprié de le faire, entre autres lorsqu'il serait nettement plus avantageux de ne pas tenir compte des titres prêtés que de les rappeler pour exercer le droit de vote ou de préserver la capacité de négocier les titres.

Si un sous-conseiller en valeurs est désigné pour un Fonds de la famille Profil, il est autorisé à prendre toutes les décisions de vote concernant les titres détenus dans les comptes qu'il sous-conseille de façon entièrement discrétionnaire, conformément au contrat de sous-conseils applicable. Les sous-conseillers en valeurs doivent appliquer leurs propres politiques et procédures en matière de vote par procuration dans le cadre de leurs processus de gestion de placement. Le gestionnaire obtiendra et conservera un exemplaire de ces politiques. De plus, le gestionnaire recevra, au moins une fois l'an, un registre de toutes les décisions de vote de tout sous-conseiller en valeurs à l'égard des comptes sous-conseillés. Un exemplaire des politiques et procédures qu'un Fonds de la famille Profil suit dans le cadre du vote par procuration peut être obtenu sur demande, sans frais, en composant le numéro de téléphone sans frais indiqué sur la couverture arrière.

Les porteurs de parts des Fonds de la famille Profil peuvent demander qu'on leur envoie sans frais le registre de vote par procuration de chaque Fonds pour la plus récente période de 12 mois close le 30 juin en tout temps après le 31 août de la même année en composant le numéro de téléphone sans frais qui figure sur la couverture arrière; ce registre peut aussi être consulté sur notre site Web ig.ca/fr.

**Fonds de fonds :**

Le gestionnaire peut exercer les droits de vote afférents aux titres d'un fonds sous-jacent détenus par un Fonds de la famille Profil, à condition que nous ne gérions pas le fonds sous-jacent en question. Si un Fonds de la famille Profil investit directement dans un autre OPC qui est géré par le gestionnaire (ou une société membre du groupe du gestionnaire), le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux parts de cet autre fonds sous-jacent en rapport avec une assemblée des porteurs de titres de cet autre OPC, mais il peut prendre des dispositions pour que les porteurs de parts des Fonds de la famille Profil aient accès à tous les renseignements et à l'avis qui ont trait aux assemblées, s'il décide qu'il est dans votre intérêt d'exercer ce droit de vote vous-même. En règle générale, nous jugerons que ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Toutefois, si nous décidons du contraire, vous pourrez donner des directives au gestionnaire sur la façon

dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote à cette assemblée.

## Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires

Les Fonds de la famille Profil sont des fiducies et n'emploient directement aucun dirigeant et n'ont pas leurs propres administrateurs. Le conseil d'administration de la SGIIG du fiduciaire agit à ce titre. La rémunération versée aux dirigeants et aux administrateurs du fiduciaire est à la charge d'IG Gestion de patrimoine et non à celle des Fonds de la famille Profil. Les états financiers font état de tous les paiements faits au fiduciaire.

Le fiduciaire est responsable de la supervision et de la direction générale des Fonds de la famille Profil et voit à ce que les Fonds de la famille Profil soient exploités conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie cadre en vertu de laquelle ils ont été établis. Le fiduciaire reçoit pour ses services une rémunération annuelle d'au plus 0,05 % de la valeur de l'actif net moyen de chaque Fonds. Cette rémunération est calculée et payable quotidiennement, à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les Fonds paient leur quote-part des frais liés aux activités du CEI (les « **coûts du CEI** »). Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, la rémunération annuelle de 50 000 $ par membre du comité (60 000 $ pour le président), des honoraires pour chacune des assemblées auxquelles ils participent, et le remboursement de frais raisonnables qu'ils doivent engager dans l'exécution de leurs tâches (comme les déplacements et l'hébergement liés aux réunions). Pour les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, la rémunération et le remboursement des frais versés à chacun des membres du CEI par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine de 306 070,00 $ et de 315 133,60 $ se répartissaient comme suit :

| Membre du CEI | Rémunération 2024 ($) | Frais remboursés 2024 ($) |
|---|---|---|
| Kelvin Shepherd (président) | 79 500,00 | 0 |
| Lee Bennett | 78 535,00 | 0 |
| Louis-Daniel Gauvin[1] | 69 500,00 | 0 |
| Wendy Rudd | 78 535,00 | 0 |

[1] Louis-Daniel Gauvin a terminé son mandat au sein du CEI le 30 avril 2025.

| Membre du CEI | Rémunération 2025 ($) | Frais remboursés 2025 ($) |
|---|---|---|
| Kelvin Shepherd (président) | 81 000 | 297,11 |
| Lee Bennett | 80 230 | 0 |
| Louis-Daniel Gauvin[2] | 71 000 | 2 376,49 |
| Wendy Rudd | 80 230 | 0 |

[2] Louis-Daniel Gauvin a terminé son mandat au sein du CEI le 30 avril 2025.

## Contrats importants

On trouvera ci--dessous des renseignements sur les contrats importants conclus par les Fonds de la famille Profil en date du présent prospectus simplifié de même qu'une description des conventions de gestion de portefeuille que nous avons conclues avec certaines sociétés à l'égard de certains des Fonds de la famille Profil. Les contrats moins importants conclus par les Fonds de la famille Profil dans le cours normal de leurs activités ont été exclus.

Vous pouvez consulter des exemplaires des contrats mentionnés ci-après pendant les heures normales d'ouverture à notre bureau de Winnipeg, au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5. Vous pouvez aussi, sur demande, en consulter des exemplaires à un bureau régional des placeurs principaux.

### Déclaration de fiducie

La déclaration de fiducie des Fonds privés Profil datée du 4 janvier 2001, dans sa version modifiée à l'occasion, qui régit les Fonds privés Profil, et la déclaration de fiducie des Portefeuilles Profil, datée du 20 mai 2020, dans sa version modifiée à l'occasion, qui régit les Portefeuilles Profil, et leurs dates de prise d'effet sont indiquées à la rubrique *Désignation, constitution et genèse des Fonds*. La déclaration de fiducie fait état des pouvoirs et des responsabilités du gestionnaire et du fiduciaire des Fonds de la famille Profil, des caractéristiques des parts des Fonds de la famille Profil, des modalités d'achat, d'échange et de rachat des parts, de tenue de registres et de calcul du revenu des Fonds de la famille Profil, ainsi que d'autres formalités administratives. La déclaration renferme également des dispositions relatives au choix d'un fiduciaire remplaçant, advenant notre démission, et à la dissolution des Fonds de la famille Profil, s'il est impossible de trouver un fiduciaire remplaçant. Nous ne recevons aucune rémunération pour agir en tant que fiduciaire (une telle rémunération serait exigée si les services d'un

fiduciaire externe étaient retenus), mais nous pouvons nous faire rembourser tous les frais engagés pour le compte des Fonds de la famille Profil.

## Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs

Conformément à l'Entente-cadre de services-conseils et de services administratifs (l'« **entente-cadre** »), datée du 23 juin 2008 (dans sa version modifiée), nous avons la tâche d'effectuer ou de superviser toutes les opérations, y compris de conclure des ententes en matière de courtage, de fournir des directives de règlement, de nouer des ententes de garde, de fournir tous les services administratifs ou d'en assurer la prestation, ainsi que de surveiller de manière continue les placements et les portefeuilles.

L'entente-cadre renferme une description des frais et des charges qui nous sont payables par les Fonds de la famille Profil, y compris le taux des frais de gestion et le taux des frais d'administration lorsqu'ils sont applicables, et elle est modifiée chaque fois qu'un nouveau fonds ou une nouvelle série d'un Fonds est ajouté. Nous avons signé l'entente-cadre pour notre propre compte en qualité de gestionnaire et, pour le compte des Fonds de la famille Profil dont nous sommes le fiduciaire, en notre qualité de fiduciaire. L'entente-cadre est, en général, reconduite d'année en année, sauf si elle est résiliée relativement à un ou plusieurs des Fonds de la famille Profil moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours à cet effet. L'entente-cadre peut être résiliée sur remise d'un préavis plus court si l'une des parties manque aux obligations qui lui incombent aux termes de l'entente-cadre pendant au moins 30 jours sans remédier à ce manquement, si l'autre partie déclare faillite ou si la SGIIG vend en totalité ou en grande partie ses actifs à une entité non liée.

## Convention de dépôt principale

En date du 1er avril 2005, nous avons conclu une convention de dépôt principale, dans sa version modifiée, avec la CIBC pour le compte des Fonds de la famille Profil, en vue d'obtenir des services de garde pour les actifs des Fonds de la famille Profil (la « **convention de dépôt principale** »).

La convention de dépôt principale est conforme aux dispositions pertinentes du Règlement 81-102 concernant les services de garde et, conformément à celle-ci, le dépositaire doit détenir l'actif des Fonds en fidéicommis et désigner séparément les éléments d'actif correspondant à chaque compte des Fonds. La convention renferme un barème qui définit quels Fonds de la famille Profil sont régis par cette convention, ainsi que les honoraires devant être versés au dépositaire pour les services qu'il fournit aux Fonds de la famille Profil. La convention peut être résiliée par les Fonds de la famille Profil ou par le dépositaire moyennant un préavis écrit de 120 jours.

## Ententes-cadres de distribution

Nous avons conclu des ententes-cadres de distribution avec Services Financiers Groupe Investors Inc. et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., datées du 23 juin 2008, dans leur version modifiée, au nom des Fonds de la famille Profil pour accorder le droit de vendre les Fonds de la famille Profil. Les placeurs sont dûment inscrits et feront la publicité et la promotion des Fonds de la famille Profil. Les ententes fournissent des précisions sur la rémunération de Services Financiers Groupe Investors Inc. et de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. et peuvent être résiliées par toute partie moyennant un préavis écrit de 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

## Ententes de sous-conseiller en valeurs

Nous avons conclu des ententes de sous-conseiller en valeurs avec Gestion d'actifs 1832, American Century, Aristotle, BlackRock, Beutel Goodman, ClearBridge, Fidelity Investments, Franklin Templeton, JPMorgan, Mackenzie, PanAgora, PIMCO, Putnam, et Wellington, pour qu'ils fournissent des services de gestion de portefeuille à certains Fonds de la famille Profil.

Aux termes de l'entente de sous-conseiller en valeurs, le sous-conseiller en valeurs gère les placements selon le Fonds Profil applicable et fournit périodiquement du soutien pour la production de rapports et l'administration, notamment en communiquant avec le dépositaire et les courtiers. Le sous-conseiller en valeurs est tenu de respecter les objectifs et stratégies de placement adoptés par le Fonds en question. Le sous-conseiller en valeurs a convenu de s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds en question, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables. Nous paierons les honoraires des sous-conseillers en valeurs avec les frais de gestion que nous recevons des Fonds en question.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Gestion d'actifs 1832 datée du 15 décembre 2022, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Gestion d'actifs 1832 sur remise à la SGIIG d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions, et par la SGIIG sur remise à Gestion d'actifs 1832 d'un préavis écrit d'au moins 60 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec American Century datée de juin 2023, dans sa version modifiée, peut être résiliée par American Century sur remise à la SGIIG d'un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions, et par la SGIIG sur remise à American Century d'un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs d'Aristotle datée du 4 mai 2015, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Aristotle moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours à la SGIIG, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que par la SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours à Aristotle, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Beutel, Goodman & Company Ltd. datée du 28 juin 2021, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Beutel, Goodman & Company Ltd. ou par la SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec BlackRock datée du 11 avril 2018, dans sa version modifiée, peut être résiliée par BlackRock sur remise à la SGIIG d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions, et par la SGIIG sur remise à BlackRock d'un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Fidelity Investments Canada s.r.i. datée du 10 juillet 2010, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Fidelity Investments Canada s.r.i. ou par SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Franklin Templeton datée du 1er juillet 2022, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Franklin Templeton moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec JPMorgan datée du 12 novembre 2018, dans sa version modifiée, peut être résiliée par JPMorgan moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Mackenzie datée du 14 janvier 2013, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Mackenzie ou par SGIIG moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Manuvie datée du 16 septembre 2024 peut être résiliée par Manuvie moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec PanAgora datée du 20 juin 2014, dans sa version modifiée, peut être résiliée par PanAgora ou la SGIIG sur remise à l'autre partie d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec PIMCO Canada Corp. datée du 15 octobre 2018, dans sa version modifiée, peut être résiliée par PIMCO Canada Corp. moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Putnam Investments Canada ULC datée du 7 juillet 2011, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Putnam Investments Canada ULC sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.

L'entente de sous-conseiller en valeurs conclue avec Wellington datée du 6 décembre 2019, dans sa version modifiée, peut être résiliée par Wellington moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, sous réserve de certaines exceptions. SGIIG peut résilier l'entente moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, sous réserve de certaines exceptions.

### Procédures juridiques

Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite judiciaire ou administrative en cours qui est importante pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et à laquelle ceux-ci ou nous sommes parties.

### Amendes et sanctions

Nous n'avons pas connaissance de pénalités ou de sanctions imposées par une cour ou un organisme de réglementation des valeurs mobilières à l'égard des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

### Site Web désigné

Un organisme de placement collectif doit publier certains documents réglementaires sur un site Web prévu à cet effet. Le site Web désigné des Fonds de la famille Profil pour ces documents se trouve à l'adresse www.ig.ca/fr.

## Évaluation des titres en portefeuille

La valeur de l'actif des Fonds de la famille Profil est déterminée selon la méthode approuvée par le fiduciaire. La valeur de l'actif des Fonds de la famille Profil est calculée à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable.

### Calcul de la valeur des parts

Pour calculer la valeur de leur actif aux fins d'établissement du prix d'achat et de rachat de leurs parts, les Fonds de la famille Profil (y compris les fonds sous-jacents, s'il y a lieu) ont adopté les politiques mentionnées ci-après :

a) La juste valeur d'un titre est calculée sur la base du dernier cours coté à la bourse où le titre est inscrit ou négocié.

- Si un titre n'a fait l'objet d'aucune opération à la bourse un jour donné, la juste valeur correspond à la moyenne de la dernière offre et de la dernière demande inscrites à la bourse ce jour-là.
- Si aucune offre ni aucune demande n'ont été inscrites à la bourse ce jour-là pour le titre considéré, la juste valeur est calculée sur la base du dernier cours coté ou de la moyenne de la dernière offre et de la dernière demande le dernier jour précédent où un cours a été coté à la clôture ou qu'une offre et une demande ont été inscrites à la clôture.
- Dans le cas d'un titre inscrit ou négocié sur plus d'une bourse, la juste valeur est calculée selon les indications de la bourse principale où le titre est inscrit ou négocié selon l'avis du gestionnaire. Dans le cas d'une bourse située à l'extérieur du Canada, les cours sont convertis en dollars canadiens;

b) La valeur de la trésorerie ou des titres du marché monétaire correspond à leur juste valeur. Sauf dans des circonstances inhabituelles, on s'attend à ce que la valeur nominale de l'encaisse, des dépôts ou des prêts sur demande, des comptes débiteurs, des frais payés d'avance et des intérêts courus non encore perçus soit une estimation raisonnable de leur juste valeur;

c) La juste valeur des titres auxquels ne s'applique aucune des méthodes de calcul définies précédemment est établie à l'aide du meilleur cours coté ou de la meilleure méthode disponible qui ont été approuvés par le fiduciaire ou qui sont conformes aux directives du gestionnaire.

- Si l'on ne peut obtenir un cours ni un prix de vente pour un titre ou pour un actif en particulier, ou si le gestionnaire estime que le dernier cours ou le dernier prix de vente disponible ne reflète pas véritablement la valeur d'un titre ou d'un autre actif, la valeur est calculée selon les directives du gestionnaire, sous réserve des politiques et des lignes directrices approuvées d'une manière qui est considérée comme étant juste et raisonnable et dans l'intérêt des investisseurs des Fonds de la famille Profil. (Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Estimation de la juste valeur des titres* ci-dessous.)
- Les Fonds de la famille Profil peuvent admettre des cours établis sur un marché hors bourse plutôt que les cours cotés sur une bourse lorsqu'il apparaît que les premiers reflètent plus fidèlement la juste valeur d'un titre;

d) lorsqu'un Fonds détient des titres émis par un autre fonds sous-jacent, par exemple un OPC ou un instrument privé, les titres du fonds sous-jacent sont évalués selon le cours calculé par le gestionnaire du fonds sous-jacent ou de l'instrument privé pour la série de titres applicables du fonds sous-jacent ou de l'instrument privé, conformément aux actes constitutifs;

e) Les dividendes déclarés, mais non encore perçus ou les droits relatifs à des titres ex-dividende ou ex-droit sont pris en compte dans le calcul de la valeur des titres qui est effectué par le gestionnaire ou conformément aux directives du gestionnaire;

f) Les métaux précieux (certificats ou lingots) et autres marchandises sont évalués à leur juste valeur marchande, soit habituellement le prix en vigueur sur le marché, c'est-à-dire le prix affiché sur les bourses ou autres marchés;

g) La juste valeur des créances hypothécaires ordinaires (le cas échéant) détenues par le Fonds (ou par un fonds sous-jacent) est calculée de façon uniforme afin

d'obtenir un montant en capital donnant un rendement égal à (ou inférieur d'au plus un quart de point de pourcentage) au taux d'intérêt auquel les grandes institutions prêteuses s'engagent à consentir des prêts hypothécaires le jour de l'évaluation.

## Évaluation des dérivés

La valeur des positions acheteur sur options négociables, des options sur contrats à terme standardisés, des options négociées hors bourse, des titres assimilables à des titres de créance ou des bons de souscription cotés en bourse correspond à leur juste valeur.

Lorsqu'une option négociable, une option sur contrat à terme standardisé ou une option négociée hors bourse couverte est vendue, le prix reçu par le Fonds est considéré comme un crédit reporté dont la valeur correspond à la juste valeur qui aurait eu pour effet de dénouer la position concernant l'option négociable, l'option sur contrat à terme standardisé ou l'option hors bourse. Toute différence découlant d'une réévaluation sera traitée comme un gain ou une perte de placement latent. Le crédit reporté est déduit dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds.

La valeur d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un contrat à terme standardisé correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé(e) si la position sur le contrat à terme de gré à gré ou sur le contrat à terme standardisé était dénouée, à moins que des « limites journalières » n'entrent en jeu, auquel cas la juste valeur est calculée sur la base de la juste valeur de l'actif sous-jacent. La marge payée ou déposée à l'égard des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré est considérée comme une créance, et la marge comportant des éléments d'actif autres que de la trésorerie est réputée être détenue au titre de marge.

## Évaluation du passif

Le passif des Fonds de la famille Profil doit être comptabilisé à la juste valeur et comprendre ce qui suit :

- les traites, les billets et les comptes fournisseurs;
- les frais engagés et payables par un Fonds (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de gestion, les honoraires du fiduciaire, les frais de conseil et tous les autres frais payables au fiduciaire, au gestionnaire, aux placeurs principaux, au conseiller en valeurs, au dépositaire, aux agents des transferts ou à l'agent chargé de la tenue des registres, selon le cas);
- les obligations contractuelles relatives à des paiements sous la forme de trésorerie ou d'autres biens, y compris toute distribution déclarée mais non versée aux porteurs de parts inscrits du Fonds avant le moment où la valeur liquidative du Fonds est calculée;
- les provisions autorisées ou approuvées par le fiduciaire pour le paiement d'impôts (s'il y a lieu) ou pour éventualités; et
- les autres éléments de passif d'un Fonds, quelle que soit leur nature, à l'exception des éléments de passif qui correspondent aux parts en circulation du Fonds (selon le cas).

## Autres règles en matière d'évaluation

En plus des méthodes d'évaluation décrites précédemment, les Fonds de la famille Profil ont adopté les règles suivantes.

## Devises

La valeur des titres libellés ou cotés en devises est convertie en dollars canadiens sur la base du taux de change fourni par le dépositaire ou par tout autre cambiste désigné par le fiduciaire ou le gestionnaire, selon le cas.

## Suspension de la vente de titres

Si la vente des parts (le cas échéant) émises par le Fonds est interrompue, le fiduciaire peut, à sa discrétion, soustraire de la valeur de l'actif du Fonds une somme correspondant aux commissions de courtage, aux taxes de transfert et à tous les autres frais, le cas échéant, qui devraient être acquittés à la vente de l'actif si celui-ci devait être vendu.

## Estimation de la juste valeur des titres

Si l'on ne peut obtenir un cours ni des prix de vente pour un titre ou pour un actif en particulier, ou si le gestionnaire estime que le dernier cours ou le dernier prix de vente disponible ne reflète pas véritablement la valeur d'un titre ou d'un autre actif, la valeur est calculée selon les directives du gestionnaire, sous réserve des politiques et des lignes directrices approuvées d'une manière qui est considérée comme étant juste et raisonnable et dans l'intérêt des investisseurs des Fonds de la famille Profil touchés. Dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire d'une estimation de la juste valeur, le gestionnaire applique des principes sûrs et généralement admis. Ce faisant, le gestionnaire pourrait prendre connaissance de communiqués de presse ainsi que de récents avis ou annonces concernant le titre ou l'actif et consulter d'autres gestionnaires de portefeuille, des analystes, l'Institut des fonds d'investissement du Canada (« **IFIC** ») ou d'autres sources du secteur pour établir une juste valeur.

Pour déterminer la valeur de titres étrangers cotés ou négociés sur une bourse autre que nord-américaine, les Fonds de la famille Profil prendront en compte la valeur d'autres titres qui sont indicatifs de la juste valeur de tels

titres étrangers, valeur qui tient compte des répercussions estimatives possibles d'événements qui pourraient survenir après la fermeture des marchés étrangers sur lesquels ces titres sont négociés, mais avant la fermeture des marchés en Amérique du Nord.

Au cours des trois (3) dernières années, nous n'avons pas exercé notre pouvoir discrétionnaire pour déroger aux pratiques d'évaluation décrites précédemment relativement à aucun Fonds de la famille Profil.

### Modification des règles en matière d'évaluation

Si le Règlement ou les prescriptions d'un organisme de réglementation imposent une modification des méthodes d'évaluation précédentes, les Fonds de la famille Profil se conformeront à ces règles ou prescriptions. Une telle modification pourrait avoir des conséquences sur le calcul du prix des parts (selon le cas) au moment où vous les achetez ou vous en demandez le rachat.

## Calcul de la valeur liquidative

Le prix des parts d'une série d'un Fonds de la famille Profil (aussi appelé « valeur liquidative par part » de cette série) est calculé en additionnant l'actif de ce Fonds de la famille Profil (évalué suivant la méthode décrite à la rubrique *Évaluation des titres en portefeuille*) et en soustrayant son passif (tel qu'il est décrit à la rubrique *Évaluation du passif*), selon l'actif et le passif attribuables à cette série, et en divisant le montant obtenu par le nombre de parts détenues par les investisseurs de cette série de ce Fonds ce jour-là.

Par exemple, si les liquidités et les placements d'un fonds attribuables à une série (déduction faite de son passif) totalisent 1 million de dollars, et que les investisseurs détiennent 100 000 parts de cette série ce jour-là, le prix sera de 10 $ par part de cette série.

Chaque série d'un Fonds de la famille Profil assumera, en tant que série distincte, les frais qui pourront lui être attribués expressément. Les frais qui se rapportent uniquement à une série donnée ne seront attribués qu'à cette série. Les charges du fonds et les autres frais communs du Fonds non couverts par les frais d'administration, et qui ne sont pas attribuables à une série particulière du Fonds, seront répartis entre toutes les séries du Fonds de la façon que le gestionnaire considérera la plus appropriée, en fonction de la nature des frais.

Une valeur liquidative par part sera donc calculée pour chacune des séries de parts du Fonds, étant donné que les frais et charges d'exploitation pourraient différer pour chaque série. Toutefois, les frais de chaque série continuent de faire partie du passif de l'ensemble du Fonds. Par conséquent, le rendement de placement, les frais et le passif d'une série du Fonds pourraient avoir une incidence sur la valeur des parts d'une autre série du Fonds.

Les prix des séries sont déterminés à l'heure de clôture. Tous les achats, rachats, ainsi que les échanges entre Fonds reçus par un Fonds de la famille Profil avant l'heure de clôture sont exécutés au prix établi à la fermeture des bureaux le jour où l'ordre d'achat, de rachat ou d'échange est donné.

Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds de la famille Profil dans un compte détenu à titre de prête-nom, les sommes sont affectées à la position de trésorerie de votre compte et les ordres sont exécutés dans les Fonds de la famille Profil le jour ouvrable suivant selon vos directives et le prix établi à la fermeture des bureaux ce jour-là. Lorsque vous demandez le rachat de titres d'un Fonds de la famille Profil dans un compte détenu à titre de prête-nom, le produit de la vente des parts sera déposé dans la position de trésorerie de votre compte, selon le prix établi à la fermeture des bureaux ce jour-là.

N'oubliez pas que tout ordre d'achat, de rachat ou d'échange doit être soumis par l'intermédiaire de votre conseiller IG ou d'un centre de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Vous pouvez obtenir sans frais les renseignements sur la valeur liquidative de chaque Fonds ainsi que sur la valeur liquidative par part de chaque série de chaque Fonds offert aux termes du présent document sur notre site Web ig.ca/fr ou en communiquant avec votre conseiller IG.

## Achats, échanges et rachats

### Programme Profil

Lorsque vous faites un placement au moyen du programme Profil, la somme placée peut initialement être affectée à la position de trésorerie de votre compte pour une période de un jour ouvrable puis, selon vos directives, à l'achat de titres des divers Fonds privés Profil constituant votre portefeuille, conformément aux pondérations de votre portefeuille. Dans certains cas particuliers (parts de séries I et TI de votre compte Profil), il pourrait être possible d'acheter des titres d'un seul Fonds privé Profil dans un compte Profil (autres que le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie, qui est offert aux termes d'un prospectus distinct pour tous les comptes).

Les parts de la série F des Fonds privés Profil peuvent être souscrites dans un compte de services-conseils IG hors du programme Profil.

Généralement, l'achat, la vente ou l'échange de parts des Fonds privés Profil ne comportent pas de frais. En règle générale, les titres des séries I et TI sont offerts à certains porteurs de titres qui ont conclu une entente avec un placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts. Les frais de conseil Profil couvrent les services-conseils en placement et les services

administratifs offerts par votre conseiller IG et le placeur principal. Ce genre d'entente est parfois appelé programme de comptes intégrés. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Frais*.

Lorsque vous demandez le rachat de parts d'un Fonds de la famille Profil, le produit de la vente (déduction faite des retenues d'impôt, le cas échéant) sera déposé dans la position de trésorerie de votre compte, selon le prix établi à la fermeture des bureaux ce jour-là. Si vous détenez les parts d'un Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pouvez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements.

## Comment calculer la valeur des parts des Fonds Profil

Le prix unitaire est le prix payé lors de l'achat ou le montant reçu lors de la vente d'une part du Fonds. Chaque série a ses propres frais et, par conséquent, son prix unitaire. Pour déterminer le prix unitaire de chaque série, nous soustrayons de l'actif total du Fonds attribuable à cette série le passif attribuable à cette même série, puis nous divisons ce montant par le nombre de parts détenues par les investisseurs du Fonds dans cette série. Le placement minimal et les critères d'admissibilité pour l'achat de parts de séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après. Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds de la famille Profil à l'avenir, sans en aviser les investisseurs et sans avoir à obtenir leur approbation.

Nous établissons le prix unitaire à la fin de chaque jour ouvrable. Si un Fonds reçoit des directives complètes d'achat ou de vente de parts du Fonds avant l'heure de clôture, nous traitons votre demande en utilisant le prix unitaire calculé à la fin du jour en question. Autrement, nous exécutons votre ordre le jour ouvrable suivant, en utilisant le prix unitaire calculé à la fin de ce jour-là. Les directives d'achat ou de vente de parts des Fonds de la famille Profil doivent généralement être transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de vente lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire. En vertu des règles, nous pouvons suspendre le calcul du prix unitaire pour les raisons suivantes :

- les opérations normales sont suspendues sur une bourse où sont négociés les valeurs mobilières ou les dérivés détenus par un Fonds, si ces valeurs ou dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif, et si ces titres ou dérivés ne sont pas négociés sur une autre bourse raisonnablement accessible;
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi.

De plus, nous pourrions refuser tout ordre d'achat ou de vente visant un Fonds lorsque nous avons suspendu le calcul du prix unitaire d'un fonds sous-jacent dans lequel ce Fonds investit ou lorsque le droit de demander le rachat des parts d'un fonds sous-jacent est suspendu. Les directives d'achat ou de vente de parts des Fonds de la famille Profil doivent généralement être transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

## Achat de parts des Fonds de la famille Profil

Vous pouvez acheter des parts des Fonds de la famille Profil auprès d'un conseiller IG, mais vous ne pouvez généralement pas en acheter par l'entremise d'un autre courtier ni en détenir dans un compte auprès d'un autre courtier si votre compte Profil est ouvert le 1er mars 2020 ou après cette date. Si vous désirez transférer votre placement chez un autre courtier, vous pourriez devoir en demander le rachat et votre placement sera assujetti aux impôts applicables. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Vente de parts des Fonds de la famille Profil* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.) Pour les comptes Profil ouverts avant le 1er mars 2020, auprès d'un autre courtier, les échanges de titres entre les Fonds de la famille Profil détenus dans votre compte et les autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine seront toujours permis.

Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds de la famille Profil, l'achat doit être réglé dans un délai de un jour ouvrable.

Lorsque vous investissez dans un Fonds de la famille Profil, vous devez normalement nous fournir des directives complètes par écrit et inclure le paiement total des parts que vous achetez en dollars canadiens avec votre ordre.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des parts des Fonds de la famille Profil par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis, à condition de conclure des arrangements avec votre conseiller IG à cet effet au préalable, et que des arrangements à l'égard des paiements aient été pris.

Nous pouvons refuser un ordre d'achat de parts dans un délai d'un jour ouvrable après la réception de cet ordre. Si nous rejetons votre ordre, nous vous remettons votre argent sans délai, mais aucun intérêt ne vous sera crédité.

Dans l'entente qu'il a conclue avec vous, votre courtier peut prévoir une disposition qui vous oblige à l'indemniser des pertes qu'il a subies en raison de l'échec du règlement d'un achat de parts d'un Fonds que vous avez provoqué.

## Options d'achat

Les Fonds de la famille Profil offrent au détail quatre séries de parts aux termes du présent prospectus simplifié, comme l'indique le tableau suivant :

| Fonds de la famille Profil | Séries disponibles |
|---|---|
| Fonds privé de répartition active Profil I | Parts de séries I et TI |
| Fonds privé de répartition active Profil II | Parts de séries I et TI |
| Fonds privé de répartition active Profil III | Parts de séries I et TI |
| Fonds privé de répartition active Profil IV | Parts de séries I et TI |
| Fonds privé de placements alternatifs Profil | Parts de séries I et TI |
| Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Parts de série F |
| Fonds privé d'actions canadiennes Profil | Parts de séries F, I et TI |
| Fonds privé de marchés émergents Profil | Parts de séries F, I et TI |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe | Parts de séries F et I |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre | Parts de séries F et I |
| Fonds privé de FNB Profil | Parts de séries I et TI |
| Fonds privé de titres à revenu fixe Profil | Parts de séries F, I et TI |
| Fonds privé d'actions internationales Profil | Parts de séries F, I et TI |
| Fonds privé à faible volatilité Profil | Parts de séries I et TI |
| Fonds privé d'actions américaines Profil | Parts de séries F, I et TI |
| Portefeuille d'actions mondiales Profil | Parts de séries F, FT, I et TI |
| Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil | Parts de séries F, FT, I et TI |
| Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil | Parts de séries F, FT, I et TI |
| Portefeuille équilibré mondial neutre Profil | Parts de séries F, FT, I et TI |

Les parts de série I des Fonds de la famille Profil (sauf les Portefeuilles de revenu mensuel bonifié Profil) sont destinées aux investisseurs qui prévoient détenir leurs placements dans un compte Profil et qui n'ont pas besoin des rentrées de fonds mensuelles stables qu'offrent les parts de série TI.

Les parts de série TI des Fonds de la famille Profil et de série I des Portefeuilles de revenu mensuel bonifié Profil sont destinées aux investisseurs qui prévoient détenir leurs placements dans un compte Profil et qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables au moyen d'une distribution de revenu net ou de remboursement de capital. Les Fonds de la famille Profil n'accepteront pas les placements par les régimes enregistrés dans des parts de série TI et des parts de série I des Portefeuilles de revenu mensuel bonifié Profil.

Les parts de série F des Fonds de la famille Profil (sauf les Portefeuilles de revenu mensuel bonifié Profil) sont destinées aux investisseurs qui prévoient détenir leurs placements dans un compte de services-conseils IG et qui n'ont pas besoin des rentrées de fonds mensuelles stables qu'offrent les parts de série FT.

Les parts de série FT des Fonds de la famille Profil et de série F des Portefeuilles de revenu mensuel bonifié Profil sont destinées aux investisseurs qui prévoient détenir leurs placements dans un compte de services-conseils IG et qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables au moyen d'une distribution de revenu net ou de remboursement de capital. Les Fonds de la famille Profil n'accepteront pas les placements par les régimes enregistrés dans des parts de série FT.

## Placement initial minimal

Vous pourriez être admissible au programme Profil si vous avez conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts et que vous investissez, au total, le montant minimum prescrit (généralement 250 000 $, à la discrétion du placeur principal) dans le cadre du programme. Une fois que vous avez commencé à investir dans le programme Profil, si vous désirez acheter des parts additionnelles d'un Fonds privé Profil, vous devez faire un placement d'au moins 200 $, sauf dans le cas de distributions réinvesties, lesquelles peuvent être de n'importe quel montant.

Vous pourriez être admissible aux Portefeuilles Profil si vous avez conclu une entente avec le placeur principal en vue de lui verser directement des honoraires distincts. Une fois que vous avez établi votre participation dans un Portefeuille Profil, si vous désirez acheter des parts additionnelles des Portefeuilles Profil, vous devez faire un placement d'au moins 50 $, sauf dans le cas de distributions réinvesties qui peuvent être de n'importe quel montant.

Lorsque vous remplissez les conditions pour investir directement dans un Fonds de la famille Profil, un placement initial minimal de 5 000 $ est généralement exigé si vous ouvrez un FERR ou un régime enregistré similaire.

Vous devez effectuer un placement initial d'au moins 50 $ si vous achetez des parts de série F ou FT d'un Fonds Profil dans un compte de services-conseils IG.

## Vente de parts des Fonds de la famille Profil

Si vous voulez vendre des parts de n'importe lequel de vos portefeuilles du programme Profil (sauf pour rééquilibrer le portefeuille ou faire des échanges, comme il est expliqué à la rubrique *Échanges entre Fonds de la famille Profil*), des parts de chacun des Fonds privés Profil dans votre portefeuille seront généralement vendus, conformément aux pondérations de portefeuille, mais les parts d'un seul Fonds privé Profil pourraient faire l'objet du rachat.

Vous devez nous faire parvenir vos directives complètes de vente de parts des Fonds de la famille Profil par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller IG pour donner des directives visant à vendre des parts par téléphone, ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis dont vous avez convenu avec votre conseiller IG. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos parts, ou encore en vendre pour une certaine somme.

Lorsque vous vendez des parts d'un Fonds de la famille Profil, vous pourriez avoir à payer des frais pour opérations à court terme et des frais pour nombre excessif d'échanges. De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (à l'exception d'un CELI).

Lorsque vous vendez vos parts, nous les rachetons et vous versons le produit du rachat dans la position de trésorerie de votre compte (en dollars canadiens) dans un délai de un jour ouvrable suivant le rachat, sauf si :

- nous n'avons pas reçu des directives complètes de votre part;
- nous n'avons pas reçu tous les documents;
- vous n'avez pas remis les certificats de parts émis à l'égard des parts que vous vendez;
- d'autres restrictions sont inscrites dans nos dossiers;
- le processus de compensation bancaire de votre paiement pour l'achat des parts vendues n'est pas terminé; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si une des conditions précédentes s'applique, nous pourrions soit acheter de nouveau les parts qui peuvent avoir été rachetées dans le cadre de votre demande de rachat initiale, soit refuser de traiter votre ordre. Si le produit du rachat initial est supérieur à celui du deuxième achat, les Fonds de la famille Profil concernés conserveront la différence. Si le produit du rachat initial est inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller IG inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte détenu auprès des placeurs principaux.

Dans l'entente qu'il a conclue avec vous, votre courtier peut prévoir une disposition qui vous oblige à l'indemniser des pertes qu'il a subies en raison de votre défaut de satisfaire aux exigences d'un Fonds ou de la réglementation en valeurs mobilières concernant un rachat de parts d'un Fonds.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou subissiez une perte en capital à la vente de celles-ci. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales qui peuvent découler d'un rachat de parts des Fonds de la famille Profil.

Pour ce qui est du programme Profil, si vous faites racheter des parts pour moins de 200 $, nous pourrions exiger que vous fassiez racheter 200 $ de parts par tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans lesquels vous investissez (sauf dans le cas d'un FERR ou d'un régime de revenu enregistré similaire).

## Échanges de parts des Fonds de la famille Profil

### Échanges entre Fonds de la famille Profil

Lorsque vous faites un échange entre Fonds de la famille Profil, vous vendez des parts d'un Fonds de la famille Profil pour acheter des parts d'un autre Fonds de la famille Profil. Les règles en matière d'achat et de vente de parts s'appliquent également aux échanges. Vous pouvez également échanger des parts entre séries d'un même Fonds de la famille Profil. Lors de substitutions entre les séries I ou TI et la série F des Fonds privés Profil, les parts de chacun des Fonds privés Profil (à l'exception des parts détenues dans un modèle discrétionnaire) seront généralement échangées conformément aux pondérations actuelles du portefeuille. Lorsque vous effectuez un placement par suite d'un échange entre séries ou Fonds de la famille Profil, l'échange est assujetti aux exigences d'admissibilité et aux règles relatives au montant du placement minimal qui s'appliquent généralement à ces achats.

Tous les échanges dans les modèles discrétionnaires seront effectués à partir des Fonds privés Profil qui composent votre modèle discrétionnaire, au gré du gestionnaire et conformément à votre convention de compte géré et à votre Énoncé de politique de placement.

Dans le cas du programme Profil, l'échange de titres entre les Fonds privés Profil est surtout effectué lorsque votre portefeuille est rééquilibré ou que vous effectuez des transferts d'un compte à un autre. Les taux de rendement des Fonds privés Profil constituant votre portefeuille varieront au fil du temps. Lorsque votre portefeuille sera rééquilibré afin que les Fonds privés Profil qui le composent correspondent le plus possible à vos pondérations de portefeuille cibles, des échanges auront lieu, ce qui pourrait entraîner des gains ou des pertes. En rééquilibrant votre portefeuille, vous remplacez les parts d'un Fonds privé Profil dont la pondération est excédentaire par des parts d'un Fonds privé Profil dont la pondération est déficitaire. Cet échange peut également se produire si les pondérations de votre portefeuille établies dans le cadre du programme Profil sont modifiées.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez *Incidences fiscales*.

**Échanges – À partir d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou de fonds de placement garanti vers les Fonds de la famille Profil**

Si vous substituez un placement dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou un Fonds de placement garanti, les Fonds d'IG Gestion de patrimoine seront transférés dans le compte Profil, puis directement dans les Fonds de la famille Profil le jour ouvrable suivant.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez *Incidences fiscales*.

**Échanges – À partir des Fonds de la famille Profil vers d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine**

Lorsque vous échangez un placement dans le programme Profil contre un placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ne faisant pas partie du programme Profil, les parts de chacun des Fonds privés Profil sont vendues, et le produit peut être affecté à l'acquisition de parts de série I du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie (offerte aux termes d'un prospectus simplifié distinct) pour une période de un jour ouvrable (à l'exception des transferts d'un FERR à un compte non enregistré dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ne faisant pas partie du programme Profil), jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de parts de l'autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Votre placement sera tributaire des variations du prix des parts du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie pendant ce temps, ce qui pourrait donner lieu à un gain ou à une perte en capital. Si vous demandez à échanger des parts des Fonds privés Profil contre un placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, des frais d'acquisition ne sont pas exigés. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Frais*.

Lorsque vous échangez des parts des Fonds privés Profil contre des parts des Fonds d'IG Gestion de patrimoine, il pourrait être nécessaire, dans certains cas particuliers, de vendre des parts de certains Fonds privés Profil détenues dans un compte. Le produit serait alors affecté à l'acquisition de parts du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie pour une période de un jour ouvrable, jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de parts des Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans l'autre compte. Cette démarche n'est pas nécessaire lorsque le rééquilibrage se fait dans le même compte.

Lorsque vous échangez des parts des Fonds de la famille Profil contre des parts d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, les sommes placées dans les Fonds de la famille Profil seront transférées dans le Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et elles seront ensuite transférées directement dans un compte en dehors du programme Profil le jour ouvrable suivant.

Veuillez noter que les placements dans un Fonds de la famille Profil ne peuvent faire l'objet d'un échange en vue d'acquérir des parts de série C ou TC. Des règles spéciales s'appliquent également aux échanges avec le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. (Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez *Échanges vers le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie*.)

En règle générale, les échanges entre les Fonds de la famille Profil et d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine doivent aussi respecter les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal de ces autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'une série en particulier de ce Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Veuillez consulter le prospectus ou la notice d'offre de ces autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales qui peuvent découler d'un échange de parts des Fonds de la famille Profil.

**Échanges à partir de la série C (ou Tc) vers un Portefeuille Profil**

Vous pouvez échanger vos placements dans la série C (ou TC) d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine contre des placements dans un Fonds de la famille Profil, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal pour la série en question. Toutefois, lorsque vous échangez vos placements

de série C (ou TC) contre des parts d'un Fonds de la famille Profil, vous ne pourrez plus par la suite échanger de nouveau vos placements contre des placements de série C (ou TC) d'un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements.

**Échanges vers le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie**

Le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui est vendu aux termes d'un prospectus distinct.

Contrairement aux autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui sont évalués tous les jours ouvrables, le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie est évalué uniquement deux fois par mois (les « jours d'évaluation »). Si vous désirez échanger votre placement dans un Fonds de la famille Profil contre un placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie un jour autre que le jour d'évaluation, l'échange aura lieu uniquement le prochain jour d'évaluation. Dans l'intervalle, vous pourriez choisir d'échanger votre placement contre un placement dans le Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie (ou tout autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine), sous réserve du respect des règles relatives au montant du placement minimal de ce Fonds d'IG Gestion de patrimoine, jusqu'à ce que vous puissiez effectuer votre placement dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements.

## Opérations à court terme

IG Gestion de patrimoine a adopté des politiques et des procédures pour prévenir les opérations à court terme inappropriées dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Par opération à court terme inappropriée, nous entendons l'achat et le rachat de titres effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres des fonds est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Nous définissons les opérations à court terme excessives comme les achats et les rachats de titres (y compris les échanges de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Nos procédures prévoient le suivi des opérations dans les Fonds d'IG Gestion de patrimoine afin de détecter une stratégie d'opérations à court terme inappropriées, ainsi que l'examen de toute opération à court terme susceptible de constituer une opération inappropriée et la prise rapide de mesures correctives. Pour déterminer si une opération en particulier est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de tous les facteurs pertinents, y compris :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature de l'OPC visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- l'évaluation des incidences négatives sur l'OPC;
- l'objectif/la nature de l'opération;

et des discussions pourraient s'ensuivre entre nous et l'investisseur ou son conseiller IG au sujet de l'opération.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imputés si le rachat (ou l'échange) :

- est fait à partir d'un fonds de marché monétaire ou de Fonds d'IG Gestion de patrimoine semblables;
- est effectué dans le cadre d'un programme d'achats ou de retraits systématiques;
- vise des titres reçus dans le cadre d'un réinvestissement de revenu ou d'autres distributions reçues de l'OPC concerné;
- est déclenché par une obligation de payer des frais liés à l'OPC;
- ne devrait pas nuire à l'OPC, selon toutes les attentes raisonnables.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 2 %. Ces frais seront payés aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine en question et seront imputés en sus de tous les autres frais qui pourraient être applicables. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

Si nous décelons une habitude d'opérations à court terme inappropriées ou excessives dans un compte après avoir pris des mesures de dissuasion, dont l'envoi d'avertissements et l'imposition de frais pour opérations à court terme, nous imposerons un gel sur les parts du Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le compte, limitant ainsi les opérations futures, durant au moins 90 jours.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre l'envoi d'un avis à l'investisseur, l'inscription du nom d'un investisseur sur une liste de surveillance, de même que le rejet des demandes si l'investisseur tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte. Nous pouvons restreindre, rejeter ou annuler, sans préavis, tout ordre d'achat ou d'échange, y compris toute opération à court terme que nous jugeons inappropriée ou excessive.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes subies, s'il en est, associées au rachat de parts d'un Fonds, dans la mesure où elles découlent de l'exercice de notre droit de fermer votre compte.

## Services facultatifs

IG Gestion de patrimoine offre un éventail de services facultatifs aux clients.

### Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- fonds de revenu viager (FRV);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- REER immobilisé;
- FERR immobilisé (FRRI);
- compte de retraite immobilisé (CRI); et
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Les Fonds de la famille Profil ne sont habituellement pas offerts dans le cadre de régimes collectifs ou de REEE. Toutefois, les parts de série F des Fonds de la famille Profil ne peuvent pas être détenues dans un REEE.

Si vous investissez dans des parts d'un Fonds de la famille Profil au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les parts constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

### Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA)

Les programmes de prélèvements automatiques (« **PPA** ») vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés) sans avoir à faire de chèque ou à faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits de votre compte, auprès d'une banque, d'une société de fiducie ou une caisse de crédit, en vue de faire des placements sur une base annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Vous pouvez choisir de faire augmenter ou de réduire vos placements périodiques automatiques, à condition que, pour le programme Profil, le montant de ces placements soit d'au moins 200 $ par compte et que, pour les Portefeuilles Profil, le montant de ces placements soit d'au moins 50 $ par compte, et vous pouvez mettre fin à votre PPA en tout temps. Vous pouvez faire des versements forfaitaires additionnels en tout temps pourvu que vous respectiez les exigences relatives au placement minimal. Lorsque vous effectuez des achats dans le cadre d'un PPA du programme Profil, les parts de chacun des Fonds privés Profil de votre portefeuille sont achetées en respectant les pondérations du portefeuille. Si vous avez déjà un placement dans le cadre du programme Profil, nous pouvons établir un PPA pour vous.

Une exemption a été accordée aux Fonds de la famille Profil pour tous les territoires de compétence en ce qui a trait à l'obligation imposée aux Fonds de remettre tous les ans un exemplaire des derniers aperçus du fonds aux personnes qui investissent au moyen d'un PPA, à moins qu'elles demandent d'en recevoir un exemplaire. Par conséquent, nous vous ferons parvenir annuellement un exemplaire des aperçus du fonds de la série des Fonds de la famille Profil dans lesquels votre PPA investit, mais seulement si vous en faites la demande (veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements). Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire du prospectus simplifié (y compris les modifications). Ces documents se trouvent sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine (https://www.ig.ca/fr / https://www.ig.ca/en) et sur le site de SEDAR (www.sedarplus.ca).

## Rachats périodiques automatiques

Vous pourriez faire racheter des parts des Fonds de la famille Profil au moyen de rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (« **PRS** »), ou d'une vente planifiée. Dans le cadre d'un PRS, des parts du Fonds de la famille Profil sont vendues, et le produit est versé dans votre compte bancaire.

Dans le cadre d'une vente planifiée, des parts des Fonds de la famille Profil sont vendues, et le produit est versé dans la position de trésorerie de votre compte. De façon générale, vous pouvez vendre périodiquement pour au moins 200 $ de parts du programme Profil. De façon générale, vous pouvez vendre périodiquement pour au moins 50 $ de parts d'un Portefeuille Profil. Vous pouvez vendre vos parts en ayant recours à ce service chaque semaine, dans le cas du programme Profil, ou chaque mois, dans le cas des Portefeuilles Profil, ou même chaque année si vous le voulez. Vous pouvez également faire racheter des parts en tout autre temps en nous faisant parvenir une demande à cet effet. Lorsque nous traitons votre ordre de vente, nous vendons habituellement des parts de chacun des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille conformément aux pondérations de portefeuille, mais les parts d'un seul Fonds de la famille Profil pourraient faire l'objet du rachat. Cependant, veuillez prendre note que les retraits automatiques épuiseront tôt ou tard votre placement.

Vous ne pouvez pas établir un PRS pour les placements détenus dans un régime enregistré autre :

i) qu'un FERR ou qu'un régime de revenu enregistré similaire; ou

ii) qu'un CELI.

Vous pouvez également demander la mise en place d'un PRS pour le rachat automatique de parts d'un compte non enregistré ou d'un CELI dont le produit sera versé dans la position de trésorerie d'un compte non enregistré, d'un CELI ou d'un REER. Une vente planifiée peut être établie sur un placement détenu dans un régime enregistré ou un compte non enregistré.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'un PRS, nous déposons le produit (en dollars canadiens) dans un délai de un jour ouvrable suivant la vente des parts dans votre compte bancaire ou dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait. Dans les deux cas, un chèque peut vous être envoyé si vous en faites la demande.

Lorsque vous faites racheter des parts dans le cadre d'une vente planifiée, nous déposerons le produit (dans la monnaie du compte) le jour ouvrable suivant la vente des parts.

Nous nous réservons le droit de fermer tout portefeuille ou Portefeuille Profil (sauf dans le cas d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRI ou d'un FERR réglementaire) dont le solde est inférieur à 25 000 $.

Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander que les distributions ou les distributions de remboursement de capital vous soient versées à partir d'un compte où vous avez déjà établi un PRS ou une vente planifiée.

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Il peut également y avoir des incidences fiscales à l'égard d'un PRS visant des régimes enregistrés. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir de plus amples renseignements à propos de votre situation particulière. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

## Échanges automatiques

Vous pouvez échanger des parts des Portefeuilles Profil grâce aux échanges automatiques, également appelés échanges planifiés. Vous pouvez généralement échanger automatiquement des parts de vos Portefeuilles Profil contre des parts ou des actions d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal. Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables.

Vous pouvez échanger vos parts chaque semaine si vous le voulez, mais vous devez le faire au moins une fois par année. Des demandes d'échange de parts additionnelles sont aussi possibles en tout autre temps. Comme il est mentionné à la rubrique *Frais*, vous ne payez habituellement pas de frais pour des échanges entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

## Réinvestissement automatique des distributions des Fonds de la famille Profil (toutes les séries à l'exception des séries à distribution fixe)

Les Fonds de la famille Profil peuvent toucher des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Des distributions peuvent vous être versées périodiquement (voir la section *Droits de distribution* dans *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir de plus amples renseignements).

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions, à moins que vous choisissiez de recevoir les distributions en espèces. Nous utilisons le prix par part pour la série le jour où nous réinvestissons les distributions. Lorsque nous vous versons des distributions en espèces (dans la monnaie du compte), nous verserons les fonds dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

Vous pouvez nous demander d'utiliser vos distributions pour acheter des parts d'une série autorisée d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux mêmes frais qui s'appliquent aux autres parts que vous avez acquises dans le Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Incidences fiscales*.

## Distributions de parts de séries à distribution fixe des Fonds de la famille Profil

Les séries à distribution fixe vous permettent de recevoir une distribution mensuelle fixe de votre placement, qui inclut généralement un remboursement de capital. Ces distributions mensuelles seront automatiquement versées dans la position de trésorerie de votre compte, à moins que :

- vous demandiez que ces distributions soient réinvesties dans des parts supplémentaires de la série à distribution fixe applicable; ou
- vous déteniez un placement dans une série à distribution fixe de ce Fonds de la famille Profil le ou vers le 31 octobre 2015 et que vous n'avez pas demandé que les distributions vous soient versées; ou
- vous transfériez votre placement détenu dans des parts d'une série à distribution fixe (ou une série similaire d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine) que vous déteniez le ou avant le 31 octobre 2015 sans avoir demandé que ces distributions vous soient versées, vers des parts de séries à distribution fixe d'un Fonds de la famille Profil qui était établi au moment de ce transfert, y compris tout placement subséquent fait dans cette série à distribution fixe de ce Fonds de la famille Profil.

Veuillez noter que les distributions de gains en capital des séries à distribution fixe doivent être réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série de ce Fonds de la famille Profil.

Pour en savoir plus, veuillez consulter les *Règles additionnelles concernant les distributions applicables aux séries assorties d'une distribution à taux fixe* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document*.

## Portefeuilles modèles discrétionnaires

Les Portefeuilles modèles discrétionnaires, qui font partie du programme Profil, sont gérés de façon discrétionnaire, tel qu'indiqué ci-après. Les modèles discrétionnaires sont conçus pour convenir à différents investisseurs selon leur objectif de placement, leur tolérance au risque et leur horizon de placement. L'utilisation d'un modèle discrétionnaire vous permet d'investir dans un portefeuille de placements géré par des professionnels en fonction de vos besoins particuliers en matière de placement.

Dans le cadre de ce service, vous rencontrerez votre conseiller IG afin de discuter de votre objectif de placement, de votre tolérance au risque et de votre horizon de placement; vous pourriez également remplir un Questionnaire sur le profil de placement. En se basant sur les discussions que vous aurez eues, votre conseiller IG vous proposera ensuite un modèle discrétionnaire qui répondra à vos besoins et exigences en matière de placement.

Une fois qu'un modèle discrétionnaire convenable est choisi, le gestionnaire, le placeur principal et vous-même concluez une convention de compte géré. La convention de compte géré précise le modèle discrétionnaire choisi et les modalités en vertu desquelles il sera géré pour vous. Nous préparerons également un Énoncé de politique de placement que votre conseiller IG passera en revue avec vous et qui décrira votre objectif de placement et la composition du modèle discrétionnaire, y compris les Fonds privés Profil faisant partie du modèle et leurs pondérations cibles et fourchettes autorisées respectives (les « **fourchettes autorisées** »). Une fois la convention conclue, les opérations nécessaires à la mise en œuvre de votre modèle discrétionnaire seront effectuées.

Nous surveillerons votre modèle discrétionnaire et rééquilibrerons les placements dans les Fonds privés Profil en fonction des fourchettes autorisées indiquées dans votre Énoncé de politique de placement, au besoin. Nous pourrions, de temps à autre, a) ajouter un ou plusieurs nouveaux Fonds privés Profil, b) retirer un ou plusieurs Fonds privés Profil, ou c) modifier les pondérations cibles et les fourchettes autorisées d'un ou plusieurs modèles discrétionnaires, pourvu que ces modifications cadrent avec l'objectif de placement, la tolérance au risque et l'horizon de placement du modèle en question. Tous ces changements seront faits en conformité avec les modalités de la convention de compte géré conclue avec vous. L'évolution de votre situation personnelle ou une variation

de votre profil de risque pourrait entraîner une révision du choix de modèle discrétionnaire qui vous convient. Par suite d'un examen et d'une discussion entre vous et votre conseiller IG, votre modèle discrétionnaire sera changé, avec votre autorisation.

Toutes les cotisations versées aux modèles discrétionnaires, dont celles provenant d'un PPA, d'échanges liés à un PRS et de ventes planifiées, seront d'abord affectées à la position de trésorerie de votre compte. Puis, le jour ouvrable suivant, elles seront réparties entre les Fonds privés Profil qui composent votre modèle discrétionnaire, au gré du gestionnaire et conformément à votre convention de compte géré et à votre Énoncé de politique de placement.

Tous les rachats dans les modèles discrétionnaires, dont ceux découlant de PRS et de ventes planifiées, seront effectués à partir des Fonds privés Profil qui composent votre modèle discrétionnaire, au gré du gestionnaire et conformément à votre convention de compte géré et à votre Énoncé de politique de placement.

Votre conseiller IG peut vous fournir des renseignements supplémentaires sur les Portefeuilles modèles discrétionnaires. Le service ne comporte aucuns frais additionnels.

## Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Fonds de la famille Profil, y compris les taxes de vente applicables à ces frais. Les tableaux suivants décrivent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds de la famille Profil. Les Fonds de la famille Profil paient certains de ces frais, dont les honoraires de fiduciaire, les frais de gestion et les frais d'administration tel qu'il est exposé ci-après, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion, des frais de conseil, des frais d'administration ou des honoraires de fiduciaire à la suite d'un placement par un Fonds de la famille Profil dans un Fonds d'IG Gestion de patrimoine, et aucuns frais de rachat ne seront imposés à un Fonds de la famille Profil lorsque son placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans un Fonds de la famille Profil pourraient vous être directement imputés, y compris des frais d'administration ou d'opérations de compte payables aux placeurs principaux.

### Frais payables par les Fonds de la famille Profil

**Frais de gestion**

Les Fonds de la famille Profil paient des frais de gestion annuels qui servent à payer les coûts liés aux conseils en placement et aux services de gestion de placements qui leur sont fournis. Veuillez prendre note que lorsque plusieurs Fonds de la famille Profil sont groupés dans la même rangée d'un tableau, le fait qu'un taux de frais de gestion soit attribué à une série précise ne signifie pas que tous les Fonds de la famille Profil de ce groupe offrent la série en question. Veuillez vous reporter à la page couverture ou à *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir des renseignements quant aux séries offertes par chaque Fonds de la famille Profil.

**Taux des frais de gestion annuels par série (en %)**

| FONDS | Séries I/TI | Séries F/FT |
|---|---|---|
| **Fonds Profil** | | |
| Fonds privé de répartition active Profil I | jusqu'à 0,17 | – |
| Fonds privé de répartition active Profil II | jusqu'à 0,19 | – |
| Fonds privé de répartition active Profil III | jusqu'à 0,21 | – |
| Fonds privé de répartition active Profil IV | jusqu'à 0,25 | – |
| Fonds privé de placements alternatifs Profil | jusqu'à 0,35 | – |
| Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | – | jusqu'à 0,50 |
| Fonds privé d'actions canadiennes Profil | jusqu'à 0,25 | jusqu'à 0,50 |
| Fonds privé de marchés émergents Profil | jusqu'à 0,25 | jusqu'à 0,80 |
| Fonds privé de FNB Profil | jusqu'à 0,03 | – |
| Fonds privé de titres à revenu fixe Profil | jusqu'à 0,05 | jusqu'à 0,44 |
| Fonds privé d'actions internationales Profil | jusqu'à 0,25 | jusqu'à 0,69 |
| Fonds privé à faible volatilité Profil | jusqu'à 0,25 | |
| Fonds privé d'actions américaines Profil | jusqu'à 0,25 | jusqu'à 0,65 |

| | | |
|---|---|---|
| **Portefeuilles Profil** | | |
| Portefeuille d'actions mondiales Profil | jusqu'à 0,24 | jusqu'à 0,64 |
| Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil | jusqu'à 0,21 | jusqu'à 0,61 |
| Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil | jusqu'à 0,15 | jusqu'à 0,55 |
| Portefeuille équilibré mondial neutre Profil | jusqu'à 0,19 | jusqu'à 0,59 |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe | jusqu'à 0,20 | jusqu'à 0,56 |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre | jusqu'à 0,28 | jusqu'à 0,65 |

**Charges d'exploitation**

**Frais d'administration**

Les Fonds de la famille Profil paient au gestionnaire des frais d'administration annuels[8] représentant un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque série, comme il est mentionné dans le tableau ci-dessous, en contrepartie de certains services administratifs, comme des services de tenue de livres, de comptabilité, d'évaluation et de tenue d'un registre.

Les Fonds de la famille Profil paieront également leur part des frais liés au CEI (les « **coûts du CEI** »). Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, des honoraires annuels de 50 000$ par membre (60 000$ pour le président), les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (notamment les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, les coûts du CEI pour les Fonds d'IG Gestion de patrimoine se sont élevés à environ 306 070,00 $ et 315 133,60 $, respectivement. Le gestionnaire ne prévoit pas rembourser les coûts du CEI aux Fonds de la famille Profil. Pour de plus amples renseignements sur le CEI, consultez la rubrique *Gouvernance des Fonds*.

Les charges d'exploitation sont réparties entre les Fonds de la famille Profil ou entre les séries des Fonds de la famille Profil de manière juste et raisonnable. Chaque Fonds de la famille Profil ou série assumera, sur une base distincte, les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les frais communs seront répartis entre tous les Fonds de la famille Profil ou toutes les séries de la manière que nous jugeons la plus appropriée selon la nature des frais.

| FONDS | Toutes les séries |
|---|---|
| **Fonds privés Profil** | |
| Fonds privé de répartition active Profil I | jusqu'à 0,17 |
| Fonds privé de répartition active Profil II | jusqu'à 0,19 |
| Fonds privé de répartition active Profil III | jusqu'à 0,21 |
| Fonds privé de répartition active Profil IV<br>Fonds privé de placements alternatifs Profil<br>Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil<br>Fonds privé d'actions canadiennes Profil<br>Fonds privé de marchés émergents Profil | jusqu'à 0,25 |
| Fonds privé de FNB Profil | jusqu'à 0,01 |
| Fonds privé de titres à revenu fixe Profil | jusqu'à 0,05 |
| Fonds privé à faible volatilité Profil<br>Fonds privé d'actions internationales Profil<br>Fonds privé d'actions américaines Profil | jusqu'à 0,25 |
| **Portefeuilles Profil** | |
| Portefeuille d'actions mondiales Profil | jusqu'à 0,18 |

[8] Les parts de séries non offertes au détail ne paient pas les frais d'administration annuels. Les séries de titres offertes au détail du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie sont offertes aux termes d'un prospectus simplifié distinct et sont assujetties à des frais différents.

| | |
|---|---|
| Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil | jusqu'à 0,15 |
| Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil | jusqu'à 0,09 |
| Portefeuille équilibré mondial neutre Profil | jusqu'à 0,13 |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe | jusqu'à 0,15 |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre | jusqu'à 0,15 |

En plus des frais de gestion et des frais d'administration, les Fonds de la famille Profil paient d'autres frais, qui incluent les honoraires d'audit, les frais juridiques, les frais versés aux organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gestionnaire ou du conseiller en valeurs attribuables aux Fonds de la famille Profil), les frais liés au dépôt de documents d'information continue et du prospectus, à la garde des titres et aux rapports destinés aux porteurs de parts, ainsi que les coûts des dérivés qu'ils utilisent.

Les Fiducies d'investissement à participation unitaire Profil versent également des frais annuels de 0,05 % de leur actif net moyen au fiduciaire.

Chaque Fonds de la famille Profil paie également les taxes de vente sur la plupart de ses frais.

Nous pouvons absorber une partie des charges d'exploitation ou renoncer à une partie des frais de gestion et frais d'administration du Fonds d'un Fonds de la famille Profil pour nous assurer que ce dernier reste concurrentiel. Rien ne garantit que cela se produira à l'avenir.

**Placements sous-jacents**

Pour atteindre son objectif de placement, un Fonds de la famille Profil peut investir dans des fonds négociés en bourse (des « **FNB** ») ou des instruments privés, dont les propres frais en réduisent la valeur.

Si les Fonds de la famille Profil investissent dans des fonds sous-jacents ou des instruments privés, les frais et charges payables au titre de la gestion du fonds sous-jacent ou de l'instrument privé s'ajoutent à ceux que doivent payer les Fonds. Toutefois, aucuns frais de gestion ou frais d'administration ne seront payables par un Fonds de la famille Profil si, de l'avis d'une personne raisonnable, ils doubleraient les frais payables par un fonds sous-jacent ou un instrument privé pour le même service. Si les Fonds de la famille Profil investissent dans des FNB qui sont admissibles à titre de parts indicielles, ou dans des instruments privés, les frais et charges payables à l'égard de la gestion de FNB ou d'instruments privés s'ajoutent aux frais et aux charges payables par le Fonds de la famille Profil.

Sauf pour ce qui est décrit ci-dessous à l'égard de FNB gérés par Mackenzie, aucuns frais d'acquisition (notamment des courtages ou des frais d'opérations) ni frais de rachat ne seront imputés à un Fonds de la famille Profil à l'égard de la souscription ou du rachat de parts d'un fonds sous-jacent. De plus, un Fonds de la famille Profil n'aura à payer aucuns frais d'acquisition ni de rachat à l'égard de la souscription ou du rachat de parts de son fonds sous-jacent si, du point de vue d'une personne raisonnable, vous les avez déjà payés à l'égard du Fonds de la famille Profil.

Lorsqu'un Fonds de la famille Profil investit dans des FNB gérés par Mackenzie, les Fonds de la famille Profil peuvent payer des frais de courtage et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, conformément au Règlement 81-102.

Les Fonds de la famille Profil peuvent investir dans des instruments privés qui sont gérés ou non par des sociétés membres du groupe du gestionnaire, y compris Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. (« **Northleaf** »), Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. (« **Sagard** ») et Rockefeller Capital Management L.P. (« **RCM** »). Le 28 octobre 2020, deux sociétés membres du groupe du gestionnaire, à savoir la Corporation Financière Mackenzie et Great-West Lifeco Inc., ont établi une relation stratégique avec Northleaf dans le cadre de laquelle elles ont acquis et détiennent désormais conjointement une participation importante dans cette société. Sagard est une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada. Le 3 avril 2023, Société financière IGM Inc. a établi une relation stratégique avec RCM dans le cadre de laquelle Société financière IGM Inc. a acquis et détient une participation importante dans cette société. Ces arrangements pourraient changer par la suite.

La décision d'investir dans un instrument privé géré par un membre du groupe est généralement considérée comme étant une question de conflits d'intérêts aux termes du Règlement 81-107, puisqu'elle résulte en un avantage pour le membre de notre groupe. Nous sommes d'avis que ce conflit est atténué par un ou plusieurs des facteurs suivants : (i) l'examen et l'approbation des instruments de placement privés par le CEI, (ii) la fiabilité des pratiques d'évaluation des instruments privés, (iii) le calcul sans lien de dépendance de la valeur liquidative de l'instrument privé, (iv) l'examen annuel des valorisations de

| | |
|---|---|
| | l'instrument privé par un auditeur indépendant et (v) la présence d'investisseurs institutionnels non affiliés parmi les instruments privés. Le cas échéant, il est généralement attendu qu'un Fonds d'IG n'investisse pas plus qu'environ 7 % de sa valeur liquidative dans des instruments privés affiliés.<br><br>En ce qui a trait aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine suivants : Fonds privé de répartition active Profil I, Fonds privé de répartition active Profil II et Fonds privé de répartition active Profil III et Fonds privé de répartition active Profil IV, le gestionnaire ne verse pas directement d'honoraires à Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« **BlackRock** ») pour ses services de sous-conseiller en valeurs. BlackRock perçoit plutôt des frais de gestion intégrés sur ses FNB sous-jacents où elle choisit d'investir l'actif des Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ces frais sont payés par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Les frais de gestion moyens pondérés maximaux de tous les FNB de chaque Fonds privé de répartition active Profil correspondent à 0,50 % de la valeur liquidative par année. |

### Frais payables directement par vous

| | |
|---|---|
| **Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat)** | Aucuns |
| **Frais pour opérations à court terme inappropriées** | Lorsque vous effectuez une combinaison de souscriptions et de rachats de titres d'un Fonds, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable pour les autres investisseurs du Fonds, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix des titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais correspondant à 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds. |
| **Frais pour opérations à court terme excessives** | Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds. Le rééquilibrage automatique de vos placements dans le cadre de nos Portefeuilles modèles discrétionnaires ne donnera en aucun cas lieu à des frais pour opérations à court terme. |
| **Frais de régime enregistré** | Aucuns |
| **Frais de conseil Profil (séries I et TI)** | Vous payez des frais de conseil Profil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si vos placements sont détenus auprès d'eux. Les frais de conseil Profil seront indiqués dans votre convention de frais conclue avec les placeurs principaux, qui peuvent vous offrir une réduction de frais. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements. |
| **Frais de conseil (séries F et FT)** | Vous payez des frais de conseil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si vos placements sont détenus auprès d'eux. Les frais de conseil seront indiqués dans votre convention de frais conclue avec les placeurs principaux, qui peuvent vous offrir une réduction de frais. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements. |

### Incidences des frais d'acquisition

En règle générale, les Fonds de la famille Profil ne sont pas assortis d'options d'achat qui entraînent des frais d'acquisition.

## Rémunération du courtier

## Paiements à votre conseiller IG

Le gestionnaire ne verse pas de commission de suivi ni de prime de croissance aux placeurs principaux sur vos placements dans les Fonds de la famille Profil. Les placeurs principaux négocient directement avec vous des frais pour les services qu'ils fournissent, comme il est décrit aux rubriques *Frais de conseil* et *Frais de conseil Profil*. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Frais*.

## Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Les placeurs principaux ont affecté environ 20 % des frais de gestion tirés des Fonds d'IG Gestion de patrimoine pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2024 au paiement des commissions, des primes de vente, des frais de marketing et des autres frais de promotion des placeurs principaux, et des frais de participation à des conférences de nature éducative.

### Autres formes d'encouragement

Les placeurs principaux peuvent à l'occasion rembourser à votre conseiller IG une partie ou la totalité de ses frais de marketing admissibles, y compris de publicité. Les placeurs principaux pourraient également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller IG à des cours ou à des conférences que nous parrainons, y compris les congrès d'affaires annuels. Les placeurs principaux peuvent également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages sociaux et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Votre conseiller IG peut aussi recevoir des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. De plus, votre conseiller IG peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

## Incidences fiscales

Le texte qui suit est un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes aux termes de la Loi de l'impôt et des règlements qui sont applicables aux Fonds de la famille Profil et qui vous sont applicables à titre d'investisseur dans les Fonds de la famille Profil. Le présent sommaire pose comme hypothèse que vous êtes un particulier (à l'exception d'une fiducie) qui résidez au Canada, que vous détenez vos titres directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré, et que vous n'avez pas de lien de dépendance avec le Fonds de la famille Profil. **Il ne faut pas y voir un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possible. Par conséquent, nous avons évité les aspects trop techniques et n'avons pu aborder toutes les incidences fiscales possibles qui s'appliquent à votre situation. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité en ce qui concerne votre situation personnelle si vous envisagez la souscription, l'échange ou le rachat de parts d'un Fonds de la famille Profil.**

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application, ainsi que sur notre compréhension des politiques administratives actuellement publiées et des pratiques en matière de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** ») publiées par écrit avant la date des présentes. Le présent résumé tient compte de toutes les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et les règlements d'application qui ont été annoncées publiquement par écrit par le ministre des Finances (Canada) avant la date du présent prospectus (les « **propositions fiscales** ») et suppose que toutes les propositions fiscales seront adoptées en leur version proposée. Or, rien ne garantit que les propositions fiscales seront adoptées en leur version annoncée publiquement, ni même qu'elles seront adoptées. Le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de modification aux lois par suite d'une décision ou d'une mesure législative, gouvernementale ou judiciaire, et ne tient pas compte des autres lois ou incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères qui pourraient être sensiblement différentes de celles qui sont énoncées ci-après.

Le présent résumé est également fondé sur les hypothèses suivantes : i) aucun des émetteurs des titres détenus par un Fonds de la famille Profil ne sera une société étrangère affiliée au Fonds de la famille Profil ou à tout porteur de parts; ii) aucun des titres détenus par un Fonds de la famille Profil ne constituera un « abri fiscal déterminé » au sens de l'article 143.2 de la Loi de l'impôt; iii) aucun des titres détenus par un Fonds de la famille Profil ne constituera une participation dans une fiducie (ou une société de personnes qui détient cette participation) qui ferait en sorte que le Fonds (ou la société de personnes) serait tenu de déclarer des sommes importantes de revenu liées à cette participation aux termes des règles prévues aux articles 94.1 ou 94.2 de la Loi de l'impôt, ni une participation dans une fiducie non-résidente autre qu'une « fiducie étrangère exempte » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt; et iv) aucun Fonds de la famille Profil ne conclura d'arrangement donnant lieu à un mécanisme de transfert de dividendes aux fins de la Loi de l'impôt.

### Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les Fonds de la famille Profil

Les paragraphes suivants décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« **PBR** »). Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant

un placement à un prix inférieur à son PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.

- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes liés à ces dérivés constitueront alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert sont traités comme du revenu, à moins que les titres soient des « titres canadiens » au sens de la Loi de l'impôt et que le Fonds ait fait un choix en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « **règles relatives aux CDT** ») ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital du rendement des placements qui aurait été considéré comme un revenu ordinaire, et ce, grâce à l'utilisation de contrats dérivés. Les règles relatives aux CDT ne s'appliqueront généralement pas aux instruments dérivés utilisés pour couvrir étroitement les gains ou les pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds de la famille Profil. Si une couverture, outre une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, cherche à réduire l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, les rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire, ces rendements seront traités comme du revenu aux termes des règles relatives aux CDT.
- Les primes reçues pour les options d'achat couvertes et les options de vente couvertes en espèces vendues par un Fonds de la famille Profil qui ne sont pas exercées avant la fin de l'année constitueront des gains en capital du Fonds de la famille Profil pour l'année où elles sont reçues, à moins que ces primes ne soient reçues par le Fonds de la famille Profil à titre de revenu tiré d'une entreprise d'achat et de vente de titres ou le Fonds de la famille Profil a effectué une ou plusieurs opérations considérées comme un risque à caractère commercial. Chacun de ces Fonds de la famille Profil achète des titres pour son portefeuille dans le but d'en tirer des dividendes pendant la durée de vie du Fonds de la famille Profil, souscrit des options d'achat couvertes dans le but d'accroître le rendement du portefeuille au-delà des dividendes reçus et négocie des options de vente couvertes en espèces afin d'accroître les rendements et de réduire le coût net de l'achat de titres au moment de l'exercice des options de vente. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède et conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, les opérations effectuées par les Fonds de la famille Profil à l'égard des actions et des options sur ces actions sont traitées et déclarées par les Fonds comme découlant du compte de capital.
- Les primes reçues par un Fonds de la famille Profil sur les options d'achat couvertes (ou les options de vente couvertes en espèces) qui sont exercées par la suite seront ajoutées au calcul du produit de disposition (ou déduites dans le calcul du PBR) du Fonds de la famille Profil des titres cédés (ou acquis) par le Fonds de la famille Profil au moment de l'exercice de ces options d'achat ou de vente. De plus, lorsque la prime était à l'égard d'une option accordée au cours d'une année précédente de sorte qu'elle constituait un gain en capital du Fonds de la famille Profil au cours de l'année précédente, ce gain en capital peut être renversé.
- Les gains ou les pertes réalisés lors de la négociation de métaux précieux et de lingots seront traités comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds de la famille Profil peut être assujetti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Fonds de la famille Profil ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, le Fonds de la famille Profil ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et continue de posséder ce bien à la fin de la période.

Si un Fonds de la famille Profil investit dans un autre fonds qui est une fiducie résidente canadienne (un « **Fonds canadien sous-jacent** »), autre qu'une fiducie intermédiaire de placement déterminée, le Fonds canadien sous-jacent peut désigner au Fonds de la famille Profil une partie des montants distribués qui peut raisonnablement être considérée comme étant i) les dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) reçus par le Fonds canadien sous-jacent sur des actions de sociétés canadiennes imposables; et ii) les gains en capital nets imposables réalisés par le Fonds canadien sous-jacent. Tout montant désigné sera réputé, aux fins de l'impôt, avoir été reçu ou réalisé par le Fonds de la famille Profil à titre de dividende imposable ou de gain en capital imposable, respectivement. Un Fonds canadien sous-jacent qui paie de l'impôt étranger retenu à la source peut faire des désignations de sorte qu'un Fonds de la famille Profil puisse être considéré comme ayant payé sa part de cet impôt étranger aux fins des règles relatives au crédit pour impôt étranger dans la Loi de l'impôt.

## Les Fonds

Il est attendu que chaque Fonds de la famille Profil est admissible en tant que « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Chaque Fonds de la famille Profil calcule son revenu ou ses pertes séparément. Toutes les dépenses déductibles d'un Fonds de la famille Profil, y compris les frais de gestion, sont déduites du calcul de son revenu pour chaque année d'imposition. Le Fonds de la famille Profil sera assujetti à l'impôt sur son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, qui n'a pas été versé ou n'est pas payable à ses investisseurs pour l'année d'imposition, déduction faite de tous les reports prospectifs de pertes ou des remboursements de gains en capital. Chaque Fonds de la famille Profil entend verser chaque année d'imposition aux investisseurs suffisamment de son revenu et de ses gains en capital de sorte à ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les pertes d'un Fonds de la famille Profil peuvent faire l'objet d'une restriction si une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds de la famille Profil (ce qui se produit généralement lorsqu'elle détient des parts qui représentent plus de 50 % de la VL du Fonds de la famille Profil), à moins que le Fonds de la famille Profil ne soit un « fonds de placement » parce qu'il respecte certaines conditions, notamment des conditions concernant la diversification des placements.

Chaque Fonds de la famille Profil aura le droit, pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement, de réduire (ou de recevoir un remboursement à l'égard de) son passif, le cas échéant, à l'égard de l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés d'un montant déterminé en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de ses parts au cours de l'année (« **remboursement des gains en capital** »). Le gestionnaire peut, à son gré, utiliser le mécanisme de remboursement des gains en capital d'un Fonds de la famille Profil au cours d'une année donnée. Le remboursement des gains en capital au cours d'une année d'imposition donnée peut ne pas compenser entièrement l'impôt à payer par le Fonds de la famille Profil pour cette année d'imposition qui peut survenir à la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts.

Un Fonds de la famille Profil est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens aux fins de l'impôt. Les placements étrangers d'un Fonds de la famille Profil peuvent donc donner lieu à des gains et à des pertes sur change qui devront être pris en compte lors du calcul du revenu du Fonds de la famille Profil aux fins fiscales. De façon générale, le revenu de source étrangère est assujetti à une retenue d'impôts à la source.

## Régime fiscal d'un Fonds de la famille Profil en cas d'investissement dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger

### Article 94.1

Un Fonds de la famille Profil peut être assujetti à l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'il détient une participation dans un « bien d'un fonds de placement non-résident » au sens de la Loi de l'impôt. Pour que l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'applique à ce Fonds de la famille Profil, la valeur des intérêts doit raisonnablement être considérée comme provenant, directement ou indirectement, principalement des placements en portefeuille du bien d'un fonds de placement non-résident. S'il y a lieu, ces règles peuvent faire en sorte que le Fonds de la famille Profil inclut un montant dans son revenu en fonction du coût de son bien d'un fonds de placement non-résident multiplié par un taux d'intérêt prescrit. Ces règles s'appliqueraient à un Fonds de la famille Profil au cours d'une année d'imposition si l'on pouvait raisonnablement conclure, compte tenu de toutes les circonstances, que l'une des principales raisons pour lesquelles le Fonds acquiert ou détient le placement dans : l'entité qui est un bien d'un fonds de placement non-résident doit bénéficier des placements en portefeuille de l'entité de façon à ce que l'impôt sur le revenu, les profits et les gains qui en découlent pour une année donnée soit nettement inférieur à l'impôt qui aurait été applicable si ce revenu, les bénéfices et les gains avaient été réalisés directement par un Fonds de la famille Profil. Le gestionnaire a indiqué

qu'aucune des raisons pour lesquelles un Fonds de la famille Profil acquiert une participation dans un bien d'un fonds de placement non-résident ne peut raisonnablement être considérée comme étant ce qui est indiqué ci-dessus.

**Article 94.2**

Un Fonds de la famille Profil peut également investir dans des fonds d'investissement sous-jacents domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « **Fonds étrangers sous-jacents** ») aux fins des règles sur les fiducies non-résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt.

Si la juste valeur marchande totale, à un moment donné, de l'ensemble des participations fixes d'une catégorie donnée d'un Fonds étranger sous-jacent détenues par le Fonds de la famille Profil, des personnes ou des sociétés de personnes ayant un lien de dépendance avec le Fonds ou par des personnes ou des sociétés de personnes ayant acquis leurs participations dans le Fonds étranger sous-jacent en échange d'une contrepartie donnée par le Fonds de la famille Profil au Fonds étranger sous-jacent, correspond à au moins 10 % de la juste valeur marchande totale, à ce moment, de l'ensemble des participations fixes de la catégorie donnée du Fonds étranger sous-jacent, le Fonds étranger sous-jacent constituera une « société étrangère affiliée » du Fonds de la famille Profil et sera réputé, aux termes de l'article 94.2 de la Loi de l'impôt, constituer à ce moment une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds de la famille Profil.

Si le Fonds étranger sous-jacent est réputé être une société étrangère affiliée contrôlée du Fonds de la famille Profil à la fin d'une année d'imposition donnée du Fonds étranger sous-jacent et qu'il touche un revenu qui est défini comme un « revenu étranger accumulé, tiré de biens » au sens de la Loi de l'impôt au cours de cette année d'imposition du Fonds étranger sous-jacent, la quote-part du Fonds de la famille Profil accumulé, tiré de biens (sous réserve de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé » comme il est indiqué ci-après) doit être incluse dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien pour l'année d'imposition du Fonds de la famille Profil au cours de laquelle l'année d'imposition du Fonds étranger sous-jacent prend fin, que le Fonds de la famille Profil reçoive ou non dans les faits une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. Il est prévu que la totalité du revenu, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, attribuée ou distribuée à un Fonds étranger sous-jacent par les émetteurs dont il détient des titres sera un revenu étranger accumulé, tiré de biens. Ce revenu étranger accumulé, tiré de biens, comprendra également tout gain en capital imposable réalisé net, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, du Fonds étranger sous-jacent tiré de la disposition de ces titres.

Si un montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, devait être inclus dans le calcul du revenu d'un Fonds de la famille Profil aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, un montant majoré peut être déductible au titre de l'« **impôt étranger accumulé** » au sens de la Loi de l'impôt, s'il y a lieu, applicable au revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens inclus dans le revenu (déduction faite du montant de toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé) augmentera le PBR pour le Fonds de la famille Profil de ses parts du Fonds étranger sous-jacent à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens a été inclus.

## Incidences fiscales pour les investisseurs

L'imposition de votre placement dans un Fonds de la famille Profil dépend de la manière dont vos parts sont détenues, soit dans le cadre d'un régime enregistré, soit hors de ce cadre.

**Si vous détenez des parts d'un Fonds Profil à l'extérieur d'un régime enregistré**

*Distributions*

Vous devez inclure dans votre revenu pour une année d'imposition, aux fins de l'impôt sur le revenu, la partie imposable de toutes les distributions qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « versées ») par un Fonds de la famille Profil au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres parts. Le montant des distributions réinvesties s'ajoute au PBR de vos parts afin de réduire votre gain en capital ou d'augmenter votre perte en capital lorsque vous faites racheter les parts ultérieurement. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à payer de nouveau sur le montant par la suite.

Les distributions en ce qui a trait aux réductions des frais de gestion ou des charges d'exploitation seront d'abord versées à même le revenu et les gains en capital d'un Fonds de la famille Profil puis, au besoin, sous forme de remboursement de capital.

Les distributions versées par un Fonds de la famille Profil pourraient se composer de gains en capital, de dividendes ordinaires imposables, de revenus de source étrangère, d'autres revenus et/ou de remboursement de capital. Les dividendes imposables ordinaires sont inclus dans votre revenu et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les distributions de gains en capital seront traitées comme des gains en capital, dont la moitié devra généralement être comprise dans le calcul de votre revenu, à titre de gains en

capital imposables. Un Fonds de la famille Profil peut effectuer des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère de sorte que vous pouvez être en mesure de demander tous les crédits pour impôts étrangers qu'il vous attribue.

Un Fonds de la famille Profil peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas immédiatement imposable, mais il réduit le PBR de vos parts de ce Fonds (à moins que la distribution soit réinvestie), de sorte que lorsque vous ferez racheter vos parts, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos parts est inférieur à zéro, il sera réputé avoir augmenté à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Plus le taux de rotation d'un Fonds de la famille Profil au cours d'un exercice est élevé, plus il est probable qu'un porteur recevra des distributions de gains en capital au cours de l'exercice. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds de la famille Profil.

Lorsque des parts d'un Fonds de la famille Profil sont acquises dans le cadre d'un achat ou d'un échange de parts dans ce Fonds de la famille Profil, une partie du prix d'acquisition peut représenter le revenu et les gains en capital du Fonds de la famille Profil qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les porteurs de parts qui acquièrent des parts d'un Fonds de la famille Profil avant une date de distribution, y compris en fin d'exercice, peuvent être tenus d'inclure dans leur revenu des montants distribués par le Fonds de la famille Profil même si ces montants ont été gagnés par le Fonds de la famille Profil avant que le porteur de parts acquière les parts et ont été inclus dans le prix des parts.

*Frais de conseil*

Les frais de conseil Profil payés pour les parts de séries I et TI et les frais de conseil payés pour les parts de séries F et FT détenues hors d'un régime enregistré seront généralement déductibles aux fins de la Loi de l'impôt. Les frais de conseil Profil payés pour les parts de séries I et TI, les frais de conseil payés pour les parts de séries F et FT détenues à l'intérieur d'un régime enregistré ne seront pas déductibles aux fins de la Loi de l'impôt. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité concernant la déductibilité des frais de conseil Profil qui sont payés ou des frais de conseil que vous payez dans votre situation particulière.

*Échanges*

Vous ne réaliserez ni gain en capital ni perte en capital si vous échangez des parts entre différentes séries du même Fonds de la famille Profil. Le coût des parts dont vous faites ainsi l'acquisition correspondra au PBR des parts dont vous venez de vous départir.

D'autres échanges comportent un rachat des parts échangées et un achat des parts acquises au moment de l'échange.

*Rachats*

Si vous demandez un rachat de parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré (y compris dans le cadre d'échanges entre Fonds d'IG Gestion de patrimoine), le Fonds de la famille Profil peut vous distribuer des gains en capital à titre de paiement partiel du prix de rachat. La partie imposable du gain en capital ainsi attribué doit être incluse dans votre revenu (à titre de gains en capital imposables) et peut être déductible par le Fonds de la famille Profil dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt, une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt ne peut déduire le gain en capital d'une « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts, que lorsque l'attribution est portée en déduction du produit de la disposition, jusqu'à concurrence du montant du gain accumulé du porteur sur ces parts. Il est conseillé aux porteurs qui font racheter des parts de consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Vous réaliserez un gain en capital (ou une perte en capital) si des parts que vous détenez dans un Fonds de la famille Profil sont rachetées. En général, si la valeur liquidative des parts est supérieure à leur PBR, vous réaliserez un gain en capital. Si leur valeur liquidative est inférieure au PBR, vous subirez une perte en capital. De façon générale, la moitié de vos gains en capital est comprise dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt comme gain en capital imposable et la moitié de vos pertes en capital peut être déduite de vos gains en capital imposables, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt.

Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte en capital que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital que vous subissez au rachat de parts sera réputée être nulle si, durant la période qui débute 30 jours avant le jour du rachat et se termine 30 jours après celui-ci, vous avez acquis des biens identiques (y compris au moyen du réinvestissement des distributions ou des distributions sur les frais qui vous sont versées) et que vous les détenez toujours à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital refusée devra être ajouté au PBR de vos parts. Cette règle

s'applique aussi lorsque les parts identiques sont acquises et détenues par une personne affiliée (au sens de la Loi de l'impôt).

*Calcul du PBR*

Le PBR doit être calculé distinctement pour chaque série de parts dont vous êtes propriétaire dans chaque Fonds de la famille Profil et être calculé en dollars canadiens. Le PBR global des parts d'une série donnée d'un Fonds de la famille Profil correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces parts;

**plus**

- le PBR de toutes les parts d'une autre série et/ou parts d'un autre Fonds qui ont été échangées avec report d'imposition contre des parts de la série visée;

**plus**

- le montant de toutes les distributions réinvesties dans cette série;

**moins**

- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital à l'égard de la série;

**moins**

- le PBR des parts d'une série qui ont été converties avec imposition reportée en parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds;

**moins**

- le PBR de l'ensemble des parts de cette série que vous avez fait racheter.

Le PBR d'une seule part correspond à la moyenne du PBR total. Lorsque vous échangez des parts entre des séries du même Fonds de la famille Profil, le coût des nouvelles parts acquises en échange correspondra généralement au PBR des anciennes parts échangées.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 parts d'une série particulière d'un Fonds de la famille Profil ayant un PBR unitaire de 10 $ (soit un total de 5 000 $). Supposons ensuite que vous souscrivez 100 parts supplémentaires de la même série du Fonds de la famille Profil moyennant 1 200 $. Votre PBR total s'élève à 6 200 $ pour 600 parts et votre nouveau PBR à l'égard de chaque part de série du Fonds de la famille Profil correspond à 6 200 $ divisé par 600 parts, soit 10,33 $ la part.

*Relevés d'impôt et déclarations*

S'il y a lieu, nous vous enverrons chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital ainsi que du produit du rachat qui vous ont été versés chaque année. Des relevés d'impôt ne vous seront pas envoyés si vous n'avez pas reçu de distributions ou de produit de rachat, ou encore si vos parts sont détenues dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des distributions et du produit de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos parts. Vous pourriez consulter un conseiller fiscal afin d'obtenir de l'aide pour faire ces calculs.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre conseiller financier des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence à des fins fiscales et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable aux fins de l'impôt étranger. Si vous (ou les personnes détenant le contrôle) i) êtes identifié comme une personne des États-Unis (y compris un résident ou citoyen des États-Unis); ii) êtes identifié comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournissez pas les renseignements requis et que des indices de statut américain ou non canadien sont présents, les détails vous concernant et concernant votre placement dans le Fonds Profil seront communiqués à l'ARC, à moins que les parts soient détenues dans un régime enregistré. L'ARC transmettra les renseignements aux autorités fiscales étrangères visées par des traités en matière d'échange de renseignements.

## Si vous détenez les parts d'un Fonds de la famille Profil dans le cadre d'un régime enregistré

Si les parts d'un Fonds de la famille Profil sont détenues dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions reçues du Fonds de la famille Profil ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des parts du Fonds de la famille Profil, pourvu que les parts correspondent à un placement admissible et non à un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujetti à l'impôt.

Les parts de chaque Fonds de la famille Profil devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés à tout moment important.

Malgré ce qui précède, si le titulaire d'un CELI, d'un CELIAPP ou d'un REEI, le souscripteur d'un REEE ou le rentier d'un REER ou d'un FERR (une « **personne détenant le contrôle** ») détient une « participation importante » dans un Fonds de la famille Profil, ou si cette personne détenant le contrôle a un lien de dépendance avec un Fonds de la famille Profil aux fins de la Loi de l'impôt, les parts de ce Fonds de la famille Profil constitueront un « placement interdit » pour ce CELI, CELIAPP, REER, REEE, REEI ou FERR. Si les parts d'un

Fonds de la famille Profil constituent un « placement interdit » pour un CELI, CELIAPP, REER, REEE, REEI ou FERR qui acquiert ces parts, la personne détenant le contrôle sera assujettie à une pénalité, comme il est indiqué dans la Loi de l'impôt. En règle générale, une personne détenant le contrôle n'est pas considérée comme ayant une « participation importante » dans un Fonds de la famille Profil, à moins qu'elle ne détienne 10 % ou plus de la valeur des parts en circulation du Fonds en question, seule ou avec des personnes et des partenariats avec lesquels la personne détenant le contrôle a un lien de dépendance. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujetti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

En vertu de dispositions d'exonération pour les nouveaux fonds communs de placement, les parts d'un Fonds de la famille Profil ne constitueront pas un placement interdit pour votre régime enregistré à quelque moment que ce soit au cours des 24 premiers mois de l'existence du Fonds de la famille Profil, à la condition que le Fonds de la famille Profil soit une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt pendant cette période et qu'il respecte essentiellement le Règlement 81-102 ou applique une politique raisonnable de diversification des placements.

**Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, et notamment si une part en particulier d'un Fonds de la famille Profil pourrait constituer un placement interdit pour votre régime enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales, sur vous et votre régime enregistré, de l'établissement du régime enregistré et des placements de ce régime dans les Fonds de la famille Profil. Ni nous ni les Fonds de la famille Profil n'assumons aucune responsabilité envers vous du fait que les parts des Fonds de la famille Profil sont offertes aux fins de placement dans des régimes enregistrés.**

## Quels sont vos droits?

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un OPC (le « **droit de résolution** »), que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'un aperçu du fonds ou d'états financiers contenant de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC (le « **droit d'annulation pour cause de fausse représentation** »). Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Si vous établissez un PPA pour votre Fonds de la famille Profil, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous demandiez de recevoir chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds de votre série d'un Fonds de la famille Profil, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année le plus récent exemplaire de l'aperçu de ce fonds.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre conseiller juridique.

### Renseignements supplémentaires

Nous nous engageons à protéger les renseignements personnels de nos clients. Notre avis de confidentialité est disponible sur le site https://www.ig.ca/fr/juridique/confidentialite, qui décrit comment nous recueillons, conservons, utilisons, transférons, divulguons et protégeons vos renseignements personnels lorsque nous faisons affaire avec vous. Nous vous invitons à communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin de l'avis de confidentialité si vous avez besoin d'éclaircissements.

## Dispenses et autorisations

Tous les Fonds de la famille Profil se conforment aux règles, à moins qu'ils n'aient obtenu des autorités en valeurs mobilières l'autorisation de déroger aux règles.

Les dispenses ou approbations additionnelles suivantes ont été obtenues en vertu du Règlement ou de la loi sur les valeurs mobilières applicable à l'un ou à plusieurs des Fonds de la famille Profil :

## Dispense d'application du Règlement 81-101

Les Fonds privés Profil ont également reçu une dispense d'application du Règlement 81-101 leur permettant de nommer les Fonds des « Fonds de la famille Profil », des « Fonds privés Profil » ou des « Fonds », selon le cas, dans leur prospectus simplifié.

Les Fonds privés Profil sont dispensés de l'obligation de remettre l'aperçu du fonds relativement aux opérations dans les Portefeuilles modèles discrétionnaires, à condition qu'avant votre inscription au service de Portefeuilles modèles discrétionnaires, votre conseiller IG vous ait fait parvenir l'aperçu du fonds pour les séries des Fonds privés Profil qui composent le modèle discrétionnaire que vous avez choisi. Si vous en faites la demande, vous recevrez également un exemplaire des prospectus simplifiés.

Par suite de votre placement initial dans les Portefeuilles modèles discrétionnaires, vous ne recevrez pas d'autres aperçus du fonds pour les séries du ou des Portefeuilles privés Profil dans lesquels vous investissez, à la condition que votre placeur principal vous envoie un avis vous informant de ce qui suit : i) sauf lorsqu'un ou des nouveaux Portefeuilles privés Profil sont ajoutés à votre modèle discrétionnaire, vous ne recevrez pas les aperçus du fonds après la date de l'avis, à moins que vous n'en fassiez la demande par après; ii) vous pouvez obtenir sur demande et sans frais les derniers aperçus du fonds déposés en composant le 1-800-661-4578 (au Québec) ou le 1-888-746-6344 (service en anglais), en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@ig.ca (pour le service en français) ou contact-e@ig.ca (pour le service en anglais), ou en envoyant votre demande par la poste à l'adresse indiquée dans les aperçus du fonds ou dans le prospectus simplifié qui vous ont été remis; iii) vous pouvez également vous procurer un exemplaire des aperçus du fonds à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur notre site Web, à l'adresse www.ig.ca/fr; iv) vous n'aurez pas de droit de résolution prévu par la loi à l'égard des souscriptions faites en raison de changements apportés aux catégories d'actifs et aux fourchettes autorisées et d'opérations de rééquilibrage (chaque situation étant décrite dans la convention de compte géré), mais vous continuerez de bénéficier d'un droit d'action si le prospectus simplifié ou un document intégré par renvoi dans celui-ci contient des informations fausses ou trompeuses; et v) vous pouvez mettre fin à la convention de compte géré en tout temps. On vous rappellera également chaque année comment vous pouvez demander les derniers aperçus du fonds déposés.

## Dispense d'application du Règlement 81-102

**Dispense relative aux titres de créance d'États étrangers**

Le Fonds privé de titres à revenu fixe Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir :

a) jusqu'à 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance émis ou garantis par un gouvernement ou un organisme supranational qui s'est vu attribuer une note d'au moins « AA »;

b) jusqu'à 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'acquisition, dans des titres de créance émis ou garantis par un gouvernement ou un organisme supranational qui s'est vu attribuer une note d'au moins « AAA ».

Cette approbation respecte les conditions suivantes :

- les dispositions a) et b) qui précèdent ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur donné;
- les titres achetés doivent être négociés sur un marché bien établi et liquide;
- l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds.

**Dispense relative au regroupement de prospectus**

Le Fonds privé de placements alternatifs Profil a reçu une dispense lui permettant de regrouper son prospectus simplifié et le prospectus d'un autre ou de plusieurs autres OPC (i) qui sont des émetteurs assujettis pour qui le Règlement 81-101 et le Règlement 81-102 s'appliquent, (ii) qui ne sont pas des OPC alternatifs et (iii) pour qui le gestionnaire ou un membre de son groupe agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

**Dispense relative à la couverture pour certains dérivés**

Tous les Fonds de la famille Profil ont obtenu une dispense qui leur permet d'utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap lorsque : i) ils concluent ou maintiennent une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte un élément consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou ii) ils concluent ou maintiennent une position de swap pendant les périodes où ils ont le droit de recevoir des paiements aux termes du swap.

La dispense sera assujettie aux conditions suivantes :

- lorsque le Fonds de la famille Profil conclut ou maintient une position de swap au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
    - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
    - un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total des obligations du fonds aux termes du swap, moins les obligations du Fonds aux termes du swap de compensation;
    - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au swap;
- lorsque le Fonds de la famille Profil ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
    - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
    - un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la marge sur compte pour la position, est au moins égale au montant, le cas échéant, dont le prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, est en excédent du prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
    - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au contrat à terme standardisé ou au contrat à terme de gré à gré;
- le Fonds de la famille Profil s'abstiendra :
    - d'acheter un titre assimilable à un titre de créance assorti d'une composante d'option ou d'une option;
    - d'acheter ou de vendre une option afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, prendrait la forme i) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante d'option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture, ou ii) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102.

**Dispense pour les Fonds qui investissent dans des FNB d'OPCVM cotés en bourse au Royaume-Uni et dont le sous-conseiller en valeurs est BlackRock**

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds dont le sous-conseiller en valeurs est BlackRock une dispense qui leur permet d'investir dans des FNB qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de « parts indicielles » aux termes du Règlement 81-102.

**Dispense à trois niveaux pour les Fonds dont le sous-conseiller en valeurs est BlackRock**

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds dont le sous-conseiller en valeurs est BlackRock une dispense qui leur permet d'investir dans certains FNB domiciliés aux États-Unis et gérés par BlackRock Fund Advisors (« **FNB iShares américains** ») qui investissent plus de 10 % de leur valeur liquidative dans des fonds de marché monétaire américain. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- le placement d'un Fonds dans un FNB iShares américain est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds;

- le FNB iShares américain est un FNB assujetti à l'Investment Company Act des États-Unis et en règle auprès de la Securities and Exchange Commission;
- le FNB iShares américain, au moment de l'acquisition, n'aura pas plus de 10 % de sa valeur liquidative investie dans d'autres fonds d'investissement, exception faite de Fonds de marché monétaire américains ou de fonds d'investissement qui émettent des parts indicielles.

*Fonds qui investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie*

Le Fonds privé de titres à revenu fixe Profil et tous les autres Fonds Profil qui investissent dans le Fonds de biens immobiliers IF Mackenzie sont autorisés par les organismes de réglementation à investir dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Le Fonds privé de titres à revenu fixe Profil peut investir au plus 10 % de son actif dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'un écart de plus ou moins 2,5 % pour tenir compte des fluctuations du marché.

*Fonds qui investissent dans des FNB aurifères/argentifères*

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la dispense décrite ci-après ne s'applique qu'aux fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine. En 2011, les Fonds d'IG Gestion de patrimoine ont été autorisés par les organismes de réglementation à investir jusqu'à 10 % de leur actif net, au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, dans certains fonds négociés en bourse (FNB) aurifères/argentifères qui se négocient sans facteur d'endettement. Les FNB aurifères/argentifères sont des fonds qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent, ou d'un indice qui cherche à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent. Les FNB aurifères/argentifères peuvent investir directement ou indirectement dans l'or, l'argent et des dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent.

*Investissements dans les instruments privés*

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds de la famille Profil une dispense qui leur permet d'investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans des instruments privés offerts par Northleaf ou Sagard, malgré le fait que Great-West Lifeco Inc., notre société affiliée, peut être un investisseur important dans un instrument de placement privé offert par Northleaf (un « **instrument privé de Northleaf** ») ou un instrument de placement privé offert par Sagard (un « **instrument privé de Sagard** »). Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- l'achat ou la détention de titres d'un instrument privé de Northleaf ou d'un instrument privé de Sagard est conforme aux objectifs et stratégies de placement du Fonds, ou nécessaire pour les atteindre;
- au moment de conclure un engagement de capitaux à l'égard d'un instrument privé de Northleaf ou de Sagard, selon le cas, le CEI du Fonds a approuvé l'opération.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds de la famille Profil une dispense qui leur permet de détenir des titres représentant plus de 10 % des titres de participation en circulation ou des actions avec droit de vote d'un instrument privé de Northleaf qui n'est pas un fonds d'investissement en vertu des lois sur les valeurs mobilières. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- le Fonds, conjointement avec tous les autres Fonds offerts par la SGIIG, ne peut détenir plus de 20 % des titres de participation en circulation ou des actions avec droit de vote de cet instrument privé de Northleaf;
- aucun Fonds ne participera activement aux activités d'un instrument privé de Northleaf;
- chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance avec chaque instrument privé de Northleaf dans lequel il investit;
- aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne sont payés dans le cadre du placement dans l'instrument privé de Northleaf;
- aucuns frais de gestion ni aucune prime incitative ne sont payables par le Fonds qui, de l'avis d'une personne raisonnable, ferait en sorte que les frais payables par un instrument privé de Northleaf seraient comptabilisés en double pour le même service.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds de la famille Profil une dispense qui leur permet d'investir dans un instrument privé de Northleaf qui est un fonds de placement non remboursable non régi par le Règlement 81-102. Cette dispense est accordée à certaines conditions, dont les suivantes :

- aucun Fonds ne participera activement aux activités d'un instrument privé de Northleaf;
- chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance avec chaque instrument privé de Northleaf dans lequel il investit;
- les instruments privés sous-jacents de Northleaf sont ou seront principalement détenus par des investisseurs qui n'ont aucun lien avec nous;
- sans compter ce dont traitent les articles visés par la dispense, les Fonds se conformeront à l'article 2.5 du Règlement 81-102 à l'égard de tout placement dans un instrument privé de Northleaf.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds de la famille Profil une dispense qui leur permet d'investir dans Northleaf IG Canadian PE Holdings et Northleaf IG European PE Holdings qui sont des fonds de placement non remboursables non régis par le Règlement 81-102. Ces dispenses sont accordées à certaines conditions, dont les suivantes :

- aucun Fonds ne participera activement aux activités de Northleaf IG Canadian PE Holdings ou de Northleaf IG European PE Holdings;
- chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance avec Northleaf IG Canadian PE Holdings et Northleaf IG European PE Holdings;
- À part les dispositions visées par la dispense, les Fonds se conformeront à l'article 2.5 du Règlement 81-102 pour tous les placements dans Northleaf IG Canadian PE Holdings ou Northleaf IG European PE Holdings.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé à tous les Fonds de la famille Profil une dispense qui leur permet d'investir dans un instrument privé offert par RCM, le Rockefeller Capital Management IG PE Fund, (un « **instrument privé de RCM** ») qui est un fonds d'investissement à capital fixe non régi par le Règlement 81-102. La dispense est assortie des conditions suivantes :

- aucun Fonds ne participera aux activités ou à l'exploitation de l'instrument privé de RCM;
- un placement dans un instrument privé de RCM ne comporte aucuns frais d'acquisition ou de rachat;
- le Fond ne paie aucuns frais de gestion ni aucune rémunération au rendement qui, selon une personne raisonnable, viendraient doubler les frais payables par un instrument privé de RCM pour le même service;
- sans compter ce dont traitent les articles visés par la dispense, les Fonds de la famille Profil se conformeront à l'article 2.5 du Règlement 81-102 à l'égard de tout placement dans un instrument privé de RCM.

# ATTESTATION DES FONDS DE LA FAMILLE PROFIL, LE GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS DE LA FAMILLE PROFIL

Le prospectus simplifié daté du 27 juin 2025 ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, conformément à la loi sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 27 juin 2025.

**Fonds privés Profil**

Fonds privé de répartition active Profil[MC] I

Fonds privé de répartition active Profil[MC] II

Fonds privé de répartition active Profil[MC] III

Fonds privé de répartition active Profil[MC] IV

Fonds privé de placements alternatifs Profil[MC]

Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil[MC]

Fonds privé d'actions canadiennes Profil[MC]

Fonds privé de marchés émergents Profil[MC]

Fonds privé de FNB Profil[MC]

Fonds privé de titres à revenu fixe Profil[MC]

Fonds privé d'actions internationales Profil[MC]

Fonds privé à faible volatilité Profil[MC]

Fonds privé d'actions américaines Profil[MC]

**Portefeuilles Profil**

Portefeuille d'actions mondiales Profil[MC]

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil[MC]

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil[MC]

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil[MC]

Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil[MC] – Équilibré canadien à revenu fixe

Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil[MC] – Équilibré canadien neutre

(collectivement, les « **Fonds de la famille Profil** »)

***« Florence Narine »***

Florence Narine
Présidente du conseil et présidente

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

***« Ian Lawrence »***

Ian Lawrence
Chef des finances

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds de la famille Profil

## AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEMENT, I.G. LTÉE EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE, DE PROMOTEUR ET DE FIDUCIAIRE DES FONDS DE LA FAMILLE PROFIL

***« Martin Cauchon »***

L'honorable Martin Cauchon
Administrateur

***« Herp Lamba »***

Herp Lamba
Administrateur

# ATTESTATION DES PLACEURS PRINCIPAUX

À notre connaissance, ce prospectus simplifié daté du 27 juin 2025 ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, conformément à la loi sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Datée du 27 juin 2025.

## AU NOM DU PLACEUR PRINCIPAL
## SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.

***« Mark Kinzel »***
Mark Kinzel
Président du conseil et président

***« Sonya Reiss »***
Sonya Reiss
Secrétaire

## AU NOM DU PLACEUR PRINCIPAL
## VALEURS MOBILIÈRES GROUPE INVESTORS INC.

***« Mark Kinzel »***
Mark Kinzel
Président du conseil et président

***« Sonya Reiss »***
Sonya Reiss
Secrétaire

# Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

## Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (OPC) constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. L'OPC utilise cet argent pour acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des investisseurs. Il sélectionne les placements en fonction de son objectif et de ses stratégies de placement. Les investisseurs partagent entre eux les gains et les pertes de l'OPC. Vous trouverez des renseignements sur l'objectif et les stratégies de placement des Fonds de la famille Profil plus loin dans la présente partie B du prospectus simplifié.

Les OPC énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié ont tous été constitués en tant que fiducies d'investissement à participation unitaire qui émettent des parts (les « **parts** ») aux investisseurs.

Les Fonds de la famille Profil offrent aux investisseurs des parts de séries au détail, qui sont décrites plus précisément à la rubrique *Options* d'achat.

Les Fonds de la famille Profil peuvent offrir de nouvelles séries à tout moment.

### Comment les Fonds privés Profil fonctionnent-ils?

Les séries I et TI des Fonds privés Profil (à l'exception des Fonds privés modèles discrétionnaires Profil) peuvent être achetés dans le cadre du programme Profil (un service de répartition de l'actif qui est décrit en détail ci-dessous) ou, dans certains cas, sous la forme d'un seul Fonds privé Profil. Les Fonds privés modèles discrétionnaires Profil ne sont offerts que dans le cadre du programme Profil et des modèles discrétionnaires.

Les parts de série F du Fonds privé Profil peuvent être achetées dans un compte de services-conseils IG à l'extérieur du programme Profil.

### En quoi consiste le programme Profil?

Le programme Profil est un service de répartition d'actif pour les investisseurs nantis conçu pour vous aider à maintenir dans votre portefeuille une pondération fixée à l'avance de Fonds privés Profil, en vue d'atteindre ainsi une diversification en termes de catégories d'actif et de styles de gestion qui convient à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque. Les Fonds privés Profil sont conçus spécialement pour le programme Profil. Le programme offre des services de gestion de placements professionnels semblables à ceux qui sont habituellement offerts aux gros clients institutionnels comme les caisses de retraite. Lorsque vous avez recours au programme Profil, votre conseiller IG vous fait remplir un questionnaire pour vous aider à déterminer votre profil de placement, qui est fondé sur vos objectifs de placement, votre degré de tolérance au risque et votre horizon de placement. Votre conseiller IG vous aidera à choisir, parmi les répartitions d'actif et les portefeuilles recommandés pour votre profil de placement, ceux qui conviennent le mieux à vos besoins. Les Fonds privés Profil comprennent une grande variété de placements en actions et à revenu fixe des marchés canadien et international. La méthode de répartition d'actif utilisée par le programme Profil permet de choisir des placements qui respectent vos objectifs dans le but de procurer le meilleur rendement possible compte tenu du niveau de risque qui vous convient.

Le programme Profil vous permet de choisir, parmi des options recommandées, la combinaison d'un ou de plusieurs Fonds privés Profil qui, d'après vous, vous convient le mieux. Les montants qui seront alloués à chacun des Fonds privés Profil de votre portefeuille s'appellent les « pondérations de portefeuille ». Dans certains cas particuliers, vous pouvez rajuster les pondérations recommandées par le programme Profil selon votre profil de placement.

Lorsque vous investissez dans le programme Profil, les Fonds privés Profil qui constituent votre portefeuille auront des taux de rendement différents. C'est-à-dire que les pondérations des Fonds privés Profil de votre portefeuille pourraient changer avec le temps et s'écarter des pondérations de portefeuille initiales. Si cela se produit, le programme Profil vous permettra de rééquilibrer votre portefeuille pour que vos pondérations de portefeuille cibles soient rétablies. Le rééquilibrage de votre portefeuille consiste à échanger des parts d'un ou de plusieurs Fonds privés Profil contre d'autres parts d'un ou de plusieurs Fonds privés Profil. Par l'entremise de votre conseiller IG, vous pouvez demander le rééquilibrage de votre portefeuille jusqu'à quatre fois par année. Les pondérations de portefeuille établies par le programme Profil pour un profil de placement donné peuvent également changer à l'occasion. Dans ce cas, il peut être nécessaire de rééquilibrer les pondérations de portefeuille pour qu'elles soient conformes à votre profil de placement. Pour connaître les incidences fiscales relatives au

rééquilibrage, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales*.

Vous pouvez n'avoir qu'un seul portefeuille dans un compte et choisir d'ouvrir plus d'un compte dans le cadre du programme Profil. Votre conseiller IG peut vous aider à choisir le ou les portefeuilles qui vous conviennent le mieux.

## Mandats de placement

Le programme Profil élabore pour chaque Fonds privé Profil un objectif de placement auquel il se conforme lorsqu'il achète des placements. Les Fonds privés Profil comprennent une grande variété de placements en actions et à revenu fixe des marchés canadien et international pour assurer une répartition de l'actif diversifiée dans plusieurs zones géographiques importantes tout en bénéficiant de plusieurs styles de gestion.

Pour atteindre son objectif de placement, chaque Fonds privé Profil affecte ses placements à un certain nombre de mandats, lesquels sont gérés séparément. Nous pouvons modifier les mandats de placement des Fonds ainsi que la répartition de leurs placements parmi ces mandats à tout moment sans préavis.

## Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?

Les placements dans des OPC offrent beaucoup d'avantages potentiels, mais ils comportent aussi plusieurs risques que vous devriez connaître.

Investir dans un OPC, ce n'est pas comme placer votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

La valeur d'un OPC varie de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur de ses placements. Par conséquent, lorsque vous vendez vos parts d'un OPC, vous pouvez recevoir un montant supérieur ou inférieur à celui que vous avez investi au moment où vous les avez achetées.

Une des façons d'évaluer le risque que présente un OPC est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »).

Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité d'un OPC, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un OPC en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un OPC ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un investisseur ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble de son portefeuille de placements. Nous indiquons à la rubrique portant sur les renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil du présent prospectus simplifié le niveau de risque de placement qui caractérise chaque Fonds compte tenu de son rendement passé ou de sa volatilité prévue, en utilisant un indice de référence ou un autre OPC ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

Certains Fonds de la famille Profil investissent dans des fonds sous-jacents. Les fonds sous-jacents investissent dans des titres (comme des actions et des obligations) émis par des entreprises ou des gouvernements. La valeur de ces placements fluctue, ce qui a une incidence sur la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, sur la valeur du Fonds de la famille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent. Par conséquent, les risques dont il est question ci-après s'appliquent aux fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds de la famille Profil investit et pourraient, à son tour, avoir également une incidence sur le Fonds de la famille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent.

### RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHANDISES

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut s'exposer aux marchandises au moyen de dérivés ou en investissant dans des FNB dont les éléments sous-jacents sont les marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC. Les organismes de placement collectif alternatifs sont autorisés à investir jusqu'à 100 % de leur valeur liquidative dans des marchandises physiques.

### RISQUE DE CONCENTRATION

Un OPC peut investir une partie importante de son actif net dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, dans un seul secteur d'activité de l'économie ou dans une seule région du monde, ou encore adopter un style de placement qui lui est propre; par exemple, il pourrait privilégier les titres axés sur la valeur ou les titres axés sur la croissance. La concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un seul émetteur, ou une grande exposition à ceux-ci, ou bien la concentration relativement élevée de l'actif d'un OPC dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs, nuit à la diversification d'un portefeuille et peut accroître la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC en question. La concentration de l'OPC dans un émetteur peut également nuire à la liquidité de son portefeuille lorsque seul un petit nombre d'acheteurs souhaitent acquérir les titres de cet émetteur.

Un OPC adopte un style de placement qui lui est propre ou concentre ses placements dans un secteur de l'économie parce qu'il souhaite offrir aux investisseurs davantage de certitude quant à la façon dont son actif sera investi ou sur le style adopté, ou encore parce qu'un gestionnaire de portefeuille estime que la spécialisation augmente la possibilité d'obtenir de bons rendements. Si l'émetteur, le secteur d'activité ou la région est aux prises avec une conjoncture économique difficile ou si le style ou la stratégie de placement choisi par l'OPC n'est plus prisé, l'OPC perdra probablement davantage que s'il avait diversifié ses placements ou son style. Si un OPC est obligé de concentrer ses placements en raison de ses objectifs ou de ses stratégies de placement, il pourrait obtenir de mauvais rendements pendant une période prolongée. Les OPC alternatifs sont susceptibles d'être exposés à un risque de concentration accru, étant donné qu'ils sont autorisés à investir jusqu'à 20 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES CONVERTIBLES**

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou en d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent et, à l'inverse, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande d'un titre convertible a tendance à refléter le cours du marché des actions ordinaires de la société émettrice lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou dépasse celui-ci. Le prix de conversion peut être défini comme le prix prédéterminé auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le cours du marché de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible a tendance à être davantage tributaire du rendement du titre convertible. Par conséquent, son prix peut ne pas baisser dans la même mesure que celui de l'action ordinaire.

Dans le cas où la société émettrice est liquidée, les porteurs de titres convertibles prennent rang avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de la société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance de premier rang.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Un émetteur d'obligations ou d'autres titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances mobilières, peut ne pas être en mesure de verser les intérêts sur le placement ou d'en rembourser le capital à la date d'échéance. Ce risque de non-respect du paiement correspond au risque de crédit. Certains émetteurs comportent plus de risque de crédit que d'autres. Les émetteurs dont le risque de crédit est plus élevé paient habituellement des taux d'intérêt plus importants que les émetteurs dont le risque est moins élevé, car les sociétés dont le risque de crédit est plus élevé exposent les investisseurs à un plus grand risque de perte. Ce risque peut augmenter ou diminuer au cours de la durée du placement à revenu fixe.

Les sociétés, les gouvernements et les autres entités, y compris les instruments à vocation spéciale qui contractent des emprunts, ainsi que les titres de créance qu'ils émettent, se voient attribuer des notes de solvabilité par des agences de notation spécialisées, comme Dominion Bond Rating Service Limited et Standard & Poor's Corporation (« **S&P** »). Les notes constituent des mesures du risque de crédit et tiennent compte de plusieurs facteurs, dont la valeur de la garantie sous-jacente à un placement à revenu fixe. Les émetteurs dont les notes sont faibles ou qui ne sont pas notés offrent généralement un rendement plus intéressant, mais ils peuvent exposer les investisseurs à des pertes plus importantes. Les notes de solvabilité sont l'un des critères utilisés par les gestionnaires de portefeuille des OPC lorsqu'ils prennent des décisions en matière de placement. Une note peut s'avérer mal établie, ce qui peut entraîner des pertes imprévues sur les placements à revenu fixe.

Si les investisseurs considèrent que la note attribuée est trop élevée, la valeur des placements peut diminuer de façon importante. Une baisse de la note attribuée à un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable à l'égard d'un émetteur peut entraîner la diminution de la valeur marchande du titre de celui-ci. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des créances mobilières et les titres adossés à des créances hypothécaires) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement ou de la valeur de l'actif sous-jacent, le cas échéant. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains dérivés. Veuillez consulter la rubrique *Risque associé aux dérivés* ci-dessous.

L'écart de taux correspond à l'écart entre les taux d'intérêt de deux obligations, l'une émise par une société, l'autre par le gouvernement, qui sont identiques à tous les égards, mais dont les notes diffèrent. L'écart de taux s'agrandit lorsque le marché établit qu'un rendement plus élevé est nécessaire afin de contrebalancer la hausse des risques que comporte un placement à revenu fixe donné. Toute hausse de l'écart de taux après l'achat d'un placement à revenu fixe réduira la valeur de celui-ci.

**RISQUE ASSOCIÉ À LA CYBERSÉCURITÉ**

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les OPC sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un OPC perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un OPC, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité de l'OPC à calculer sa valeur liquidative, ou encore nous exposer, ou exposer un OPC, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un OPC (p. ex. au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un OPC (p. ex. les administrateurs, agents de transfert, dépositaires et sous-conseillers en valeurs) ou des émetteurs dans lesquels un OPC investit peuvent également exposer un OPC à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Nous n'avons aucun droit de regard sur les plans et les systèmes en matière de cybersécurité des fournisseurs de services tiers des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds d'IG Gestion de patrimoine investissent ou d'autres parties dont les activités pourraient se répercuter sur les Fonds de la famille Profil ou leurs porteurs de titres. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité et maintenir notre protection d'assurance contre les cyberrisques. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit et que les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et leurs porteurs de titres ne subiront pas de conséquences négatives.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS**

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine peuvent généralement tous utiliser des dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada. Par exemple, un OPC peut utiliser des dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure contribue à réduire les frais d'opérations, à accroître la liquidité, à augmenter ou à réduire les risques associés à certains marchés de capitaux ou à faciliter les modifications à la composition des placements d'un OPC;
- pour réduire le risque en acceptant un rendement moins élevé plutôt qu'un rendement plus élevé, mais moins sûr;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, compris dans les placements de l'OPC;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés donnera les résultats escomptés. Voici certains des risques les plus courants :

- rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains dérivés, ce qui pourrait empêcher l'OPC de les vendre ou de s'en retirer avant la date d'échéance du contrat. Par conséquent, cela peut réduire la capacité de l'OPC à réaliser ses bénéfices ou à limiter ses pertes;
- il est possible que l'autre partie à un contrat sur dérivés (la « contrepartie ») ne parvienne pas à honorer les obligations qui lui incombent aux termes du contrat, entraînant ainsi une perte pour l'OPC;
- l'OPC peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat. Si la contrepartie devient insolvable, l'OPC pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou devoir engager des frais pour les recouvrer;
- les OPC peuvent utiliser des dérivés pour réduire certains risques associés à des placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans des titres particuliers. On appelle cela une opération

de couverture. L'opération de couverture peut ne pas parvenir à empêcher les pertes. De plus, elle peut réduire les possibilités de gains si la valeur du placement couvert varie à la hausse, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente. Elle pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile;

- les bourses de valeurs mobilières et de marchandises peuvent imposer des limites quotidiennes sur les options et les contrats à terme standardisés. Une telle modification des règles pourrait empêcher l'OPC de réaliser une opération sur un contrat à terme standardisé ou une option, suscitant une perte pour l'OPC parce qu'il ne pourrait pas couvrir convenablement une perte ou la limiter;
- si un OPC détient une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise, l'OPC cherchera toujours à liquider sa position en concluant un contrat à terme standardisé de compensation avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être tenu de livrer ou de réceptionner la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé. Toutefois, rien ne garantit que l'OPC en question sera en mesure de conclure un tel contrat. Il se pourrait que l'OPC soit contraint de livrer ou de réceptionner la marchandise;
- un dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un OPC d'acheter ou de vendre un dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements d'un OPC ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés en Amérique du Nord;
- l'OPC pourrait être dans l'incapacité d'acheter des dérivés lorsque d'autres investisseurs anticipent les mêmes fluctuations touchant entre autres les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change;
- la Loi de l'impôt ou son interprétation peuvent changer le traitement fiscal des dérivés.

**RISQUE LIÉ AUX DISTRIBUTIONS**

Certains Fonds de la famille Profil offrent des parts des séries à distribution fixe donnant droit à une distribution mensuelle fixe qui représente un pourcentage de la valeur liquidative unitaire des parts en date du 31 décembre de l'année précédente. À la fin de chaque année, le gestionnaire établira les distributions pour la nouvelle année. Le gestionnaire peut aussi rajuster le pourcentage de ces distributions à tout moment au cours d'une année donnée s'il juge qu'il est dans l'intérêt d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil de le faire. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, le pourcentage de ces distributions pourrait être moins (ou plus) élevé qu'à la date de votre placement.

Lorsque nous remboursons votre capital, il en résulte une réduction du montant de votre placement initial et possiblement son remboursement intégral. Un remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du Fonds à générer un revenu plus tard. Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du Fonds. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX MARCHÉS ÉMERGENTS**

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux placements étrangers. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION**

Les placements dans des titres de participation, comme les actions et les placements dans des fiducies, comportent plusieurs risques propres à la société qui émet les titres. Différents facteurs peuvent entraîner une baisse du cours de ces placements. Il peut s'agir entre autres d'événements particuliers liés à une société, de la conjoncture du marché sur lequel ces placements sont négociés, ainsi que des

conjonctures économique, financière et politique générales dans les pays où la société exerce ses activités. Si de mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de participation d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Bien que ces facteurs aient une incidence sur tous les titres émis par une société, la valeur des titres de capitaux propres varie généralement plus fréquemment et dans une plus grande mesure que celle des titres à revenu fixe. Étant donné que la valeur liquidative d'un OPC est établie en fonction de la valeur de ses titres en portefeuille, une baisse générale de la valeur des titres en portefeuille qu'il détient entraînera une baisse de la valeur de cet OPC et, par conséquent, une baisse de la valeur de votre placement.

**RISQUE ESG**

Certains Fonds de la famille Profil utilisent les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de placement. L'application des critères ESG au processus de placement peut limiter le nombre et le type d'occasions de placement; par conséquent, un Fonds axé sur les facteurs ESG peut afficher un rendement différent de celui de fonds semblables qui ne sont pas axés sur ces facteurs ni n'appliquent ces critères. Les Fonds qui appliquent les critères ESG à leur processus de placement peuvent renoncer à des achats de titres qui pourraient s'avérer avantageux sur le plan économique, ou procéder à des ventes de titres qui pourraient s'avérer désavantageuses sur le plan économique. De plus, les critères ESG font l'objet d'une application floue, discrétionnaire et subjective. Chaque équipe de gestion de portefeuille peut avoir sa propre façon de déterminer quels critères ESG appliquer et d'évaluer les caractéristiques ESG d'une société ou d'un secteur d'activité. Par conséquent, les titres sélectionnés par une équipe de gestion de portefeuille peuvent ne pas toujours refléter les valeurs ou les principes d'un investisseur en particulier.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX FNB**

Un OPC peut investir dans un FNB. Les placements que font les FNB peuvent comprendre les actions, les obligations, les marchandises ou d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indicielles, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indicielles. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, y compris le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;
- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu; et
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à l'achat ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres de FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la valeur liquidative de ces titres.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX PERTURBATIONS EXTRÊMES DU MARCHÉ**

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, la guerre, les troubles civils, les attaques terroristes et les crises de santé publique telles que les épidémies, les pandémies ou les éclosions de nouveaux virus ou de nouvelles maladies infectieuses comme le coronavirus (COVID-19) peuvent avoir des effets négatifs importants sur les activités, la situation financière, les liquidités ou les résultats d'exploitation d'un OPC. Par exemple, il est difficile de prévoir de quelle manière un OPC pourrait être touché si une pandémie comme celle de la COVID-19 persiste sur une longue période. De plus, certains événements ou certaines politiques, y compris la majoration des droits de douane, des restrictions commerciales ou des mesures protectionnistes extrêmes prises par certains pays, pourraient accroître la volatilité des marchés et nuire au rendement des fonds.

Certains territoires dans lesquels les Fonds de la famille Profil investissent ont été le théâtre d'actes de terrorisme ou sont impliqués dans des relations internationales tendues en raison de conflits territoriaux, d'animosités historiques ou d'autres enjeux liés à la défense. En réponse au conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine, certains pays ont imposé des sanctions économiques à la Russie, et ils pourraient en infliger d'autres ou prendre d'autres mesures

restrictives à l'encontre d'entités gouvernementales ou autres en Russie ou ailleurs. Ces situations, de même que les catastrophes naturelles, les guerres et les troubles civils, peuvent créer de l'incertitude sur les marchés de ces territoires et nuire à leur économie. Tous ces événements extrêmes peuvent avoir des répercussions sur le rendement des Fonds.

**RISQUE ASSOCIÉ À FANNIE MAE ET FREDDIE MAC**
Le Fonds privé de titres à revenu fixe Profil a demandé aux organismes de réglementation l'autorisation d'investir plus de 10 % de son actif dans des titres émis par la Federal National Mortgage Association (« **Fannie Mae** ») et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« **Freddie Mac** ») (collectivement, les « **titres émis par Fannie et Freddie** »). Fannie Mae et Freddie Mac sont des entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis qui fournissent des liquidités au marché hypothécaire résidentiel américain en émettant des titres et en utilisant le produit de la vente de ceux-ci pour acheter des créances hypothécaires auprès d'institutions financières. Les titres émis par Fannie et Freddie ne sont pas expressément garantis par le gouvernement américain, mais de l'avis général, ils sont réputés l'être implicitement par ce dernier et affichent la même note de crédit que lui. Si Fannie Mae ou Freddie Mac ne respectent pas leurs obligations, il est possible que le gouvernement des États-Unis n'assure pas le paiement de ces obligations. Tout Fonds détenant des titres émis par Fannie et Freddie comporte un risque de crédit. Le risque est plus important pour un Fonds qui investit plus de 10 % de son actif dans des titres émis par Fannie Mae et Freddie Mac étant donné que l'actif du Fonds est concentré dans ces titres.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE**
En plus du risque de crédit et du risque associé aux taux d'intérêt, les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux (voir les rubriques *Risque de* crédit et *Risque associé aux taux d'intérêt*). La valeur des placements à revenu fixe pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (en plus des variations du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un OPC achète des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances hypothécaires dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés des émetteurs de ces placements (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces placements pourrait alors baisser.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). L'OPC pourrait être ainsi dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être forcé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un OPC pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux d'intérêt inférieur au taux du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (tels que les titres adossés à des actifs) pourraient aussi être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

**RISQUE DE CHANGE**
La valeur liquidative de la plupart des OPC est établie en dollars canadiens. Les placements étrangers sont habituellement achetés dans une devise et non en dollars canadiens. Dans un tel cas, la valeur de ces placements étrangers variera selon la fluctuation du cours du dollar canadien par rapport à celui de la devise. Si le cours du dollar canadien augmente par rapport à la valeur de la devise, mais que la valeur du placement étranger demeure par ailleurs constante, la valeur du placement en dollars canadiens baissera. De même, si le cours du dollar canadien baisse par rapport à celui de la devise, le placement de l'OPC vaudra davantage.

Certains OPC peuvent avoir recours à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés sur mesure, aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change. Veuillez vous reporter à la section *Stratégies de placement* de chaque Fonds décrit à la *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* du présent prospectus simplifié.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS**
Certains Fonds investissent dans des titres de participation et de créance mondiaux ou peuvent concentrer leurs placements dans une région ou un pays en particulier. La valeur d'un placement dans un émetteur étranger dépend, de façon générale, de facteurs économiques mondiaux ou, plus particulièrement, de facteurs économiques et politiques précis propres aux pays où l'émetteur étranger exerce ses activités. La réglementation en vigueur dans certains pays peut être moins rigoureuse qu'au Canada, notamment en ce qui a trait aux normes en matière de présentation de l'information financière et juridique. Il pourrait aussi y avoir moins d'information disponible sur les sociétés étrangères. Par ailleurs, les systèmes juridiques de certains pays étrangers peuvent ne pas protéger adéquatement les investisseurs et les lois pourraient changer sans préavis suffisant. Les marchés boursiers des pays étrangers peuvent avoir des volumes

d'opérations plus faibles et faire l'objet de corrections plus marquées. Tous ces facteurs ou certains d'entre eux peuvent rendre un placement dans des titres étrangers plus volatil comparativement à un placement dans des titres canadiens.

Dans certains pays, le climat politique peut être moins stable et des tensions sociales, religieuses et régionales peuvent exister. Il pourrait également y avoir un risque de nationalisation, d'expropriation ou d'imposition de contrôles des changes. Certaines économies étrangères peuvent être sensibles aux inefficiences du marché, à la volatilité et aux anomalies de prix qui peuvent être liées à l'influence gouvernementale, l'absence d'information accessible au public, l'instabilité politique et sociale et l'application potentielle de tarifs douaniers ou de mesures protectionnistes avec des partenaires commerciaux clés. Ces risques et d'autres peuvent contribuer à des variations plus importantes et plus fréquentes des cours pour les placements étrangers. Par conséquent, la valeur de certains titres étrangers, et possiblement la valeur des fonds qui les détiennent, pourrait augmenter ou diminuer plus rapidement et dans une plus grande mesure que la valeur de placements canadiens.

De nombreux pays étrangers exigent que les dividendes soient imposés et les intérêts payés ou crédités aux personnes qui ne sont pas résidentes de ces pays. Bien que les Fonds de la famille Profil visent généralement à effectuer des placements de manière à réduire au minimum le montant de l'impôt étranger à payer, les placements dans des titres de participation et de créance mondiaux peuvent assujettir les Fonds de la famille Profil à des impôts étrangers sur les dividendes et les intérêts qui leur sont versés ou crédités, ainsi que sur les gains réalisés à la disposition de ces titres. Tout impôt étranger payé par un Fonds réduira généralement la valeur de son portefeuille. En vertu de certaines conventions fiscales, les Fonds de la famille Profil peuvent avoir droit à un taux d'imposition réduit sur le revenu étranger. Certains pays exigent la production d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires pour profiter du taux d'imposition réduit. La question de savoir si un Fonds recevra la demande de remboursement d'impôt et à quel moment est du ressort du pays étranger en question. Si un Fonds obtient un remboursement de l'impôt étranger, sa valeur liquidative ne sera pas mise à jour et le montant y demeurera, au profit des porteurs de titres existants à ce moment-là.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À RENDEMENT ÉLEVÉ**

Les OPC peuvent être exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas une note de première qualité reconnue par une agence de notation reconnue ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, comme un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites ou moins solvables ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT**

Les taux d'intérêt ont des répercussions sur toute une gamme de placements. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute sur l'activité économique générale. Les taux d'intérêt peuvent augmenter au cours de la durée d'un placement à revenu fixe. De façon générale, s'ils montent, la valeur du placement baissera. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, la valeur du placement augmentera. En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres. Les flux de trésorerie tirés des titres de créance à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent.

La fluctuation des taux d'intérêt peut également influer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance des bénéfices et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de croissance des bénéfices. Les taux d'intérêt peuvent également influer sur la demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale, comme il est décrit précédemment.

Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, des OPC, en particulier les fonds de revenu et les fonds équilibrés, peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS IMPORTANTES**
Les titres de certains OPC sont souscrits par : a) d'autres OPC, des fonds de placement ou des fonds distincts, y compris les Fonds d'IG Gestion de patrimoine; b) les institutions financières en lien avec d'autres placements de titres; ou c) des investisseurs qui sont inscrits à un programme de répartition de l'actif ou à un programme de portefeuille modèle. Les tiers, individuellement, peuvent à l'occasion souscrire, vendre ou faire racheter une quantité importante de titres d'un OPC.

Tout achat important de titres d'un OPC créera une position de trésorerie relativement importante dans le portefeuille de l'OPC. Cette position de trésorerie pourrait nuire au rendement de l'OPC, et son affectation à des placements pourrait entraîner des frais d'opérations relativement supérieurs, lesquels sont pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC.

Au contraire, un rachat massif de titres d'un OPC pourrait obliger l'OPC à liquider certains placements afin de disposer des sommes nécessaires au paiement du produit du rachat. Cette opération pourrait avoir une incidence sur la valeur marchande de ces placements en portefeuille et se traduire par des frais d'opérations considérablement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC, et elle pourrait accélérer ou accroître le versement des distributions sur les gains en capital à ces investisseurs.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX LOIS**
Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC.

**RISQUE ASSOCIÉ À L'EFFET DE LEVIER**
Un organisme de placement collectif alternatif peut avoir recours à l'effet de levier en investissant dans des instruments dérivés, en faisant des emprunts à des fins de placement, ou en effectuant des ventes à découvert physiques d'actions, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille. Un effet de levier se produit quand l'exposition notionnelle de l'organisme de placement collectif aux actifs sous-jacents est plus grande que le montant investi. Cette technique de placement peut amplifier les gains ou les pertes. Ainsi, les variations défavorables de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent peuvent entraîner des pertes plus élevées que celles qui auraient été subies si l'actif sous-jacent avait été détenu directement par l'OPC alternatif. Celui-ci peut également subir des pertes supérieures à la somme investie dans le dérivé lui-même. L'effet de levier peut accroître la volatilité, nuire à la liquidité d'un OPC alternatif et amener le fonds à liquider ses positions à des moments défavorables. Un OPC alternatif est assujetti à une limite d'exposition globale correspondant à 300 % de sa valeur liquidative, qui est calculée quotidiennement. La mesure dans laquelle l'OPC alternatif aura recours à l'effet de levier sera ainsi limitée.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**
Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu à un montant équivalant au moins au prix auquel il est évalué. Cela peut se produire a) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des titres; b) si les titres ne peuvent pas se négocier sur les marchés normaux; c) s'il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou d) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, comme dans des périodes de changements soudains des taux d'intérêt ou de graves perturbations boursières, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des titres non liquides, et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. En outre, la liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre et les acheteurs sont prêts à acheter un titre donné). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations ou la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

La liquidité des titres particuliers peut varier grandement au fil du temps et les titres qui étaient auparavant liquides peuvent soudainement et de manière inattendue devenir non liquides. Les conditions économiques et politiques générales peuvent avoir une incidence sur la liquidité des titres, qui peut entre autres se manifester par des fluctuations soudaines des taux d'intérêt ou des perturbations importantes des marchés, ainsi que par des facteurs propres à un titre individuel, comme des changements dans la direction, l'orientation stratégique, la concurrence, les fusions et acquisitions et d'autres événements. Ces incidences peuvent affecter le rendement des OPC et des titres dans lesquels ils investissent, et elles peuvent entraîner une augmentation des rachats que connaissent les OPC (y compris les rachats par de grands

investisseurs [voir *Risque associé aux opérations importantes*]).

Les Fonds d'IG Gestion de patrimoine peuvent, de temps à autre, investir dans des instruments qui, à leur tour, investissent dans un portefeuille d'actifs privés et non liquides (les « **instruments privés** »). Au nombre de ces instruments, qui sont destinés aux investisseurs à long terme, figurent le crédit privé, le capital-investissement et les actifs immobiliers. En raison de la nature non liquide de leurs actifs sous-jacents, les instruments privés s'accompagnent souvent de restrictions partielles ou complètes quant au retrait de capitaux par les investisseurs sur une période déterminée, qui peut être de 10 ans ou plus. Il pourrait ne pas être possible pour un fonds de vendre ses placements à un tiers avant la fin de la durée, et ces types de placements sont généralement très peu liquides au cours de leur vie.

**RISQUE DE MARCHÉ**
Les placements sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe comportent généralement des risques. La valeur marchande des placements d'un OPC fluctuera en fonction d'événements particuliers liés à une société et de l'état des marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, en général. La valeur marchande variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

**RISQUE ASSOCIÉ AU GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE**
Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller en valeurs, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à investir dans chaque catégorie d'actif. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

**RISQUE ASSOCIÉ AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**
Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres créances, confèrent à l'émetteur le droit de les rembourser avant l'échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont bas, l'OPC pourrait avoir à réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER**
Un placement dans des fiducies de placement immobilier (« **FPI** ») est également assujetti aux risques généraux associés aux placements immobiliers. La valeur d'un bien immobilier et des améliorations qui y sont apportées peut également dépendre de la solvabilité et de la stabilité financière des locataires. Par exemple, le revenu d'une FPI et les fonds disponibles aux fins de distribution aux investisseurs pourraient être moindres si un nombre important de locataires étaient dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations aux termes de la FPI ou si la FPI était incapable de louer un nombre important de locaux dans ses propriétés selon des modalités de location économiquement favorables.

Les FPI se négocient sur les marchés boursiers et sont nettement plus liquides que les biens immobiliers. En outre, comme les FPI se comportent davantage comme des actions, leur valeur fluctue habituellement beaucoup plus que celle d'un bien immobilier. En période de récession ou de repli général du marché, la valeur des FPI devrait diminuer dans une plus large mesure que celle des actifs immobiliers.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS**
Le Fonds privé de titres à revenu fixe Profil investit une partie de son actif dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie investit directement dans des biens immobiliers en vertu d'une dispense accordée par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Tous les placements immobiliers comportent un certain degré de risque; ils sont influencés par les conditions économiques générales, les marchés immobiliers locaux, l'offre et la demande pour des locaux loués, l'attrait des immeubles pour les locataires, la concurrence liée à d'autres locaux disponibles et la capacité du propriétaire à entretenir adéquatement les immeubles à un prix concurrentiel, ainsi que par divers autres facteurs. De plus, les placements immobiliers sont relativement peu liquides. Cette caractéristique tend à réduire la capacité du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie de réagir rapidement à la conjoncture économique ou aux conditions de placement et peut aussi restreindre sa capacité de donner suite aux demandes de rachat de ses parts. Par conséquent, le Fonds pourrait devoir observer un délai semblable avant de pouvoir donner suite à des demandes de rachat, si les rachats doivent être financés par la vente de parts qu'il détient dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie. Le Fonds, cependant, entend conserver suffisamment de liquidités, ou avoir accès à suffisamment de liquidités, pour répondre rapidement à toutes les demandes de rachat et, en temps normal, éviter ainsi de tels délais. Ce risque s'applique également aux Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui investissent dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui eux-mêmes investissent dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.

**RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOTRE PLACEMENT**

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vente des parts d'un Fonds. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la rubrique *Achats, échanges et rachats*.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX PROGRAMMES SECURITIES CONNECT**

Certains Fonds d'IG Gestion de patrimoine peuvent investir dans des actions chinoises de catégorie A admissibles (les « **titres Stock Connect** ») inscrites et négociées à la Shanghai Stock Exchange (la « **SSE** ») ou à la Shenzhen Stock Exchange (« **SZSE** ») dans le cadre des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect (les « **programmes Stock Connect** »). Les programmes Stock Connect sont des programmes de négociation de titres et de compensation mis au point par la Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« **HKEx** »), la SSE, la SZSE et la China Securities Depository and Clearing Corporation Limited pour la mise en place d'un accès partagé aux marchés entre la HKEx, la SSE et la SZSE. En général, les titres Stock Connect ne peuvent être vendus, achetés ou transférés que par l'intermédiaire des programmes Stock Connect, conformément à leurs règles et règlements. Même si les programmes Stock Connect ne sont pas assujettis à des limites de placements distinctes, la réglementation chinoise impose des plafonds quotidiens en matière de placements qui s'appliquent à l'ensemble des adhérents aux programmes Stock Connect. Ces plafonds peuvent limiter ou supprimer la capacité d'un Fonds à investir dans des titres Stock Connect au moment que privilégie le Fonds. Le Fonds à revenu stratégique IG Manuvie peut investir dans des obligations de la République populaire de Chine (« **RPC** ») qui sont négociées sur le marché obligataire interbancaire de Chine ou dans des obligations de sociétés de la RPC qui sont négociées à la SSE ou à la SZSE par l'intermédiaire du Hong Kong Bond Connect (le « **programme Bond Connect** »). Le programme Bond Connect a été instauré par la Banque populaire de Chine et l'autorité monétaire de Hong Kong. Contrairement aux programmes Stock Connect, le programme Bond Connect n'impose aucune limite en ce qui a trait aux placements.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES**

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prêt de titres, l'OPC prête ses titres, par l'entremise d'un mandataire autorisé, à une autre partie (la « contrepartie »), moyennant une rémunération et une garantie d'une forme acceptable. À l'occasion d'une mise en pension de titres, l'OPC vend ses titres contre des espèces, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, tout en prenant l'engagement de les racheter avec des espèces (habituellement à un prix moindre) à une date ultérieure. À l'occasion d'une prise en pension de titres, l'OPC achète des titres avec des espèces et prend l'engagement de les revendre contre des espèces (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après quelques-uns des risques généraux associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres :

- lorsqu'il effectue des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, l'OPC s'expose à un risque de crédit, c'est-à-dire que la contrepartie peut faire faillite ou manquer à son engagement, ce qui forcerait l'OPC à faire une réclamation pour recouvrer son placement;
- lorsqu'il récupère son placement en cas de manquement, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (au cours d'une opération de prêt de titres) ou vendus (dans le cadre d'une mise en pension de titres) a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qui lui a été donnée;
- de la même manière, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés (à l'occasion d'une prise en pension de titres) diminue par rapport à la somme qu'il a versée à la contrepartie, plus les intérêts.

Les OPC prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :

- les contreparties doivent avoir une note désignée;
- les contreparties doivent offrir à l'OPC une garantie dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt de titres), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur de la garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;
- dans le cas d'une opération de prêt de titres, la garantie peut inclure de la trésorerie et les « titres admissibles » suivants :
  - (i) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :
    - le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;
    - le gouvernement des États-Unis, le gouvernement d'un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une

agence supranationale si, dans chacun des cas, ils ont obtenu une note désignée; ou

- un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ni une société membre de son groupe ayant obtenu une note désignée; ou

(ii) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant obtenu une note désignée;

- de plus, dans le cas des opérations de prêt de titres, la garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société membre de son groupe ayant obtenu une note désignée;
- pour une mise en pension de titres, la garantie doit être de la trésorerie pour un montant qui correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus par l'OPC;
- dans le cas d'une prise en pension de titres, les titres achetés par l'OPC doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % du montant en trésorerie versé pour en faire l'acquisition, et ces titres doivent être des « titres admissibles », comme il est décrit précédemment;
- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais l'OPC peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise en pension et prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours; et
- la valeur de toutes les mises en pension et opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net de l'OPC, sans compter la valeur de la garantie pour les titres prêtés ou les liquidités provenant des titres vendus.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX PRÊTS DE PREMIER RANG**

Les risques liés aux prêts de premier rang sont semblables aux risques liés aux obligations à rendement élevé, même si de tels prêts sont habituellement de premier rang et garantis, alors que les obligations à rendement élevé sont souvent subordonnées et non garanties. Les placements en prêts de premier rang ne sont habituellement pas assortis de notes de bonne qualité et sont considérés comme des placements spéculatifs en raison du risque de crédit que présentent leurs émetteurs.

Par le passé, ces sociétés ont été plus susceptibles d'être en défaut, en ce qui a trait au paiement des intérêts et du capital dus, que les sociétés qui émettent des titres de premier ordre, et de tels défauts pourraient réduire la valeur liquidative et les distributions mensuelles de revenu de ces Fonds. Ces risques peuvent être plus importants advenant un repli économique. Selon la conjoncture des marchés, la demande de prêts de premier rang peut diminuer, ce qui peut réduire leurs cours. Il se pourrait qu'aucun marché n'existe pour la négociation de certains prêts de premier rang, ce qui peut limiter la possibilité pour un porteur de prêt de premier rang d'en réaliser la pleine valeur s'il a besoin de liquider un tel actif. Une conjoncture défavorable sur les marchés peut réduire la liquidité de certains prêts de premier rang qui font l'objet d'une négociation active. Même si ces prêts comportent en général une garantie précise, rien ne permet d'assurer que la garantie sera disponible, que la réalisation d'une telle garantie suffira à satisfaire aux obligations de l'emprunteur en cas de défaut de paiement des intérêts ou du capital prévus ou que la garantie pourra être réalisée rapidement. En conséquence, le porteur d'un prêt pourrait ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit.

Les prêts de premier rang peuvent également être exposés à certains risques parce que leur période de règlement est plus longue que celle d'autres titres. Le règlement des opérations visant la plupart des titres a lieu un jour suivant la date de l'opération; c'est le règlement « T+1 ». Par opposition, les opérations sur des prêts de premier rang peuvent comporter des périodes de règlement plus longues, qui dépassent T+1. Contrairement aux opérations visant des titres de capitaux propres, les opérations sur prêts ne font pas intervenir de chambre de compensation centrale, et le marché des prêts n'a pas établi de normes de règlement exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement. Cette période de règlement possiblement plus longue peut entraîner des décalages entre le moment du règlement d'un prêt de premier rang et le moment auquel un fonds d'investissement qui détient le prêt de premier rang doit régler les demandes de rachat émanant de ses investisseurs.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES**

Un OPC peut offrir plus d'une série, dont des séries qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Si une série d'un OPC n'est pas en mesure de prendre en charge ses propres frais ou d'acquitter ses propres dettes, les actifs des autres séries de cet OPC serviront à les acquitter, ce qui pourrait réduire le rendement des autres séries. De plus, si un Fonds investit dans une série émise par un fonds sous-jacent, il est possible que les frais de toute autre série émise par ce fonds sous-jacent aient une incidence sur la valeur de ces parts détenues par le fonds principal.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX VENTES À DÉCOUVERT**

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur

le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

Les ventes à découvert comportent certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.
- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur et/ou au courtier.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX SOCIÉTÉS À PETITE CAPITALISATION**
Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et parfois dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces sociétés disposent de ressources financières limitées et, pour cette raison, sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

**RISQUE ASSOCIÉ AUX FONDS DE TAILLE MODESTE OU AUX NOUVEAUX FONDS**
Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste pourrait ne pas être représentatif du rendement à long terme que l'OPC devrait ou pourrait afficher une fois son actif accru et/ou ses stratégies de placement entièrement mises en œuvre. Autant pour les nouveaux OPC que pour les OPC de taille modeste, les positions de placement peuvent avoir un effet disproportionné, positif ou négatif, sur le rendement de l'OPC. Les nouveaux OPC et les OPC de taille modeste peuvent également avoir besoin d'un certain temps pour investir la totalité de leur actif dans un portefeuille représentatif qui respecte leurs objectifs et stratégies de placement. Le rendement d'un OPC pourrait être plus volatil pendant cette période de « croissance » qu'il ne le serait une fois l'OPC entièrement investi. De même, un nouvel OPC ou un OPC de taille modeste peut prendre un certain temps avant de produire des rendements représentatifs de sa stratégie de placement. Les nouveaux OPC ont de courts historiques de rendement qui limitent la capacité des investisseurs à les évaluer; ils pourraient ne pas attirer suffisamment d'actifs pour optimiser l'efficience des placements et des négociations. Le rendement d'un nouvel OPC ou d'un OPC de taille modeste qui ne peut mettre en œuvre avec succès ses objectifs et stratégies de placement pourrait être limité, et les rachats subséquents pourraient faire augmenter les frais d'opérations de l'OPC et/ou les incidences fiscales pour les investisseurs.

**RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPÔT**
Il est attendu que chaque Fonds de la famille Profil est admissible, à tout moment important, à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt. Si un Fonds n'est pas admissible à ce titre ou cesse de l'être, les incidences fiscales fédérales canadiennes décrites à la rubrique *Incidences fiscales* pourraient être considérablement et défavorablement différentes à certains égards. Par exemple, si un Fonds de la famille Profil n'est pas admissible ou cesse d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (et n'est pas un placement enregistré), les parts du Fonds de la famille Profil ne seront pas des placements admissibles aux régimes enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt prévoit des pénalités pour les rentiers de REER ou de FERR, les titulaires de CELI, de CELIAPP ou de REEI et les souscripteurs de REEE quant à l'acquisition ou à la détention de placements non admissibles.

Si une opération des Fonds Profil est déclarée au titre de capital, mais qu'il est déterminé par la suite qu'elle devait être déclarée au titre de revenu, le revenu net du Fonds Profil aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions aux porteurs de parts pourraient augmenter. Une telle révision par l'ARC pourrait faire en sorte que le Fonds Profil soit tenu responsable des impôts, des taxes, y compris des retenues d'impôt non versées sur des distributions antérieures faites aux porteurs de parts qui n'étaient pas résidents du Canada aux fins de la Loi de l'impôt au moment de la distribution. Cette responsabilité éventuelle pourrait diminuer la VL des parts, la VL par part et/ou le cours des parts.

Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un Fonds de la famille Profil dans sa déclaration fiscale. L'ARC pourrait soumettre un Fonds de la famille Profil à une nouvelle cotisation entraînant un impôt payable par celui-ci ou une hausse de la partie imposable des distributions réputées versées aux porteurs

de parts. Suivant une nouvelle cotisation de l'ARC, le Fonds de la famille Profil pourrait être tenu responsable de toute retenue d'impôt du gouvernement du Canada qui n'a pas été versée sur les distributions antérieures aux porteurs de parts non-résidents. Ce passif peut réduire la valeur liquidative des titres du Fonds de la famille Profil.

Pour déterminer son revenu aux fins de l'impôt, un Fonds de la famille Profil traitera les primes d'options reçues à la vente d'options d'achat couvertes et d'options de vente couvertes en espèces ainsi que les pertes subies à la clôture de ces options, comme les gains en capital et les pertes en capital, selon le cas, conformément à sa compréhension de la politique administrative publiée de l'ARC. Les gains ou les pertes découlant de la disposition d'actions, y compris la disposition d'actions détenues dans le portefeuille d'un tel Fonds de la famille Profil au moment de l'exercice d'une option d'achat, seront traités comme des gains ou des pertes en capital. L'ARC n'a pas pour pratique d'accorder une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu relativement à la caractérisation d'éléments comme des gains en capital ou comme revenu, et aucune décision anticipée n'a été demandée ou obtenue.

Si le Fonds de la famille Profil réalise des gains en capital par suite d'un transfert ou d'une disposition de ses biens entrepris pour permettre un échange ou un rachat de parts par un porteur de parts, la répartition des gains en capital au niveau du Fonds sera faite conformément à la déclaration de fiducie. La partie imposable du gain en capital ainsi attribué doit être incluse dans le revenu du porteur de parts demandant le rachat (à titre de gains en capital imposables) et peut être déductible par le Fonds de la famille Profil dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt, une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt ne peut déduire le gain en capital d'une « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts, que lorsque l'attribution est portée en déduction du produit de la disposition, jusqu'à concurrence du montant du gain accumulé du porteur sur ces parts. La tranche des gains en capital qui n'est pas déductible pour le Fonds de la famille Profil aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt pourrait être payable aux porteurs de parts qui ne demandent pas le rachat de sorte que le Fonds de la famille Profil ne soit pas tenu de payer un impôt sur le revenu non remboursable à cet égard. Par conséquent, les montants et les éléments imposables des distributions aux porteurs de parts qui ne demandent pas le rachat du Fonds pourraient être supérieurs à ce qu'ils auraient été en l'absence du paragraphe 132(5.3).

Aux termes de la Loi de l'impôt, les règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « **règles de RDEIF** ») ont pour effet d'empêcher la déductibilité des dépenses nettes d'intérêts et de financement dans certaines circonstances, y compris dans le calcul du revenu imposable d'une fiducie. Les règles de RDEIF et leur application sont très complexes et rien ne garantit que les règles n'auront pas de conséquences défavorables sur un Fonds ou ses porteurs de parts. En particulier, si ces règles devaient s'appliquer pour restreindre les déductions qui seraient autrement possibles pour un Fonds, la composante imposable des distributions versées par le Fonds aux porteurs de parts pourrait être augmentée, ce qui pourrait réduire le rendement après impôt associé à un placement dans des parts.

Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales ou provinciales du Canada ou d'autres politiques administratives ou pratiques d'évaluation de l'ARC en matière de traitement des OPC ne seront changées d'une manière qui nuit aux Fonds ou aux porteurs de parts.

**RISQUE ASSOCIÉ À LA REPRODUCTION D'UNE RÉFÉRENCE**
Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs autres Fonds de la famille Profil. Le rendement d'un OPC qui investit dans un fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit pour les raisons suivantes :

- les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit;
- il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds;
- plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

# Aperçu

Cette partie du prospectus simplifié contient des renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil. La description de chaque Fonds est présentée en sections pour faciliter sa comparaison avec d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Voici un aperçu de l'information que vous retrouverez dans chaque section.

## Détail du Fonds de la famille Profil

Chaque Fonds de la famille Profil est une fiducie d'investissement à participation unitaire qui peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque Fonds de la famille Profil offre au détail plus d'une série de parts aux termes du présent prospectus simplifié. Chaque part d'une série représente une participation indivise égale à l'actif net du Fonds de la famille Profil attribuable à cette série. Les frais de chacune des séries sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune des séries.

Vous trouverez plus de détails sous *Frais*.

Cette section donne un aperçu rapide de chaque Fonds de la famille Profil. Elle précise :

- le type d'OPC;
- chacune des séries de parts du Fonds de la famille Profil offertes aux termes du présent prospectus simplifié;
- l'admissibilité du Fonds de la famille Profil aux régimes enregistrés;
- le nom du conseiller en valeurs d'un Fonds de la famille Profil ou d'un fonds sous-jacent; et
- le nom des sous-conseillers en valeurs qui offrent des services-conseils en matière de placement pour un Fonds ou un fonds sous-jacent. Les Fonds de la famille Profil ont plus d'un mandat et, par conséquent, plus d'un sous-conseiller en valeurs. Les sous-conseillers en valeurs suivants sélectionnent les placements pour certains des Fonds de la famille Profil, ou participent à cette sélection :

| Fonds de la famille Profil | Mandat | Sous-conseiller(s) en valeurs |
|---|---|---|
| Fonds privé de répartition active Profil I | Sans objet | • Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, de Toronto (Ontario) |
| Fonds privé de répartition active Profil II | Sans objet | • Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, de Toronto (Ontario) |
| Fonds privé de répartition active Profil III | Sans objet | • Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, de Toronto (Ontario) |
| Fonds privé de répartition active Profil IV | Sans objet | • Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, de Toronto (Ontario) |
| Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | Sans objet | • Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Dynamique), de Toronto (Ontario)<br>• Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| Fonds privé d'actions canadiennes Profil | • Valeur grande capitalisation | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) et Beutel, Goodman & compagnie Ltée, de Toronto (Ontario) |
| | • Actions de base | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) et Fidelity Investments Canada s.r.i., de Toronto (Ontario) |
| | • Croissance grande capitalisation | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe | Sans objet | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre | Sans objet | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| Fonds privé de FNB Profil | Sans objet | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| Fonds privé d'actions américaines Profil | • Couverture de change | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| | • Valeur grande capitalisation | • Putnam Management, gestionnaire de placements spécialiste de Société de Placements Franklin Templeton et société membre de Société de |

| Fonds de la famille Profil | Mandat | Sous-conseiller(s) en valeurs |
|---|---|---|
| | | Placements Franklin Templeton (« Putnam »)<br>• Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc. de Vancouver (Colombie-Britannique) |
| | • Actions de base | • PanAgora Asset Management, Inc., de Boston (Massachusetts)<br>• Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc. de Vancouver (Colombie-Britannique) |
| | • Croissance grande capitalisation | • Putnam Investments Canada ULC de Toronto (Ontario), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et The Putnam Advisory Company, LLC de Boston (Massachusetts), société membre de son groupe<br>• American Century Investment Management, Inc. de Kansas City (Missouri) |
| | • Petite capitalisation | • Aristotle Capital Boston, LLC (Aristotle Boston), de Boston (Massachusetts) |
| Fonds privé d'actions internationales Profil | • Valeur grande capitalisation | • Wellington Management Canada ULC et Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| | • Grande capitalisation de base | • Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, de Toronto (Ontario), Gestion d'actifs JPMorgan (Canada) Inc., et Gestion, de Toronto (Ontario) d'actifs 1832 S.E.C. |
| | • Croissance grande capitalisation | • Gestion d'Actif JPMorgan (Canada) Inc., de Vancouver (Canada) et ClearBridge Investments, LLC, de New York (New York) |
| Fonds privé de marchés émergents Profil | • Marchés émergents Croissance<br>• Valeur marchés émergents<br>• Marchés émergents de base | • Gestion d'Actif JPMorgan (Canada) Inc. (Vancouver, Canada)<br>• Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Canada)<br>• Société de Placements Franklin Templeton (« **Franklin Templeton** ») de Toronto (Ontario), Franklin Templeton Investment Management Limited d'Édimbourg (Royaume-Uni) et Templeton Asset Management de Singapour (Singapour) |
| Fonds privé de titres à revenu fixe Profil | • Obligations mondiales | • PIMCO Canada Corp., de Toronto (Ontario), et Pacific Investment Management Company LLC, de Newport Beach (Californie) |
| | • Obligations canadiennes | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| | • Obligations à rendement élevé | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| | • Titres à revenu fixe canadiens à court terme | • Corporation Financière Mackenzie, de Toronto (Ontario) |
| | • Revenu fixe multisectoriel | • Manulife Investment Management (US) LLC, de Boston (Massachusetts) et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, de Hong Kong (Chine) |

Chaque sous-conseiller est un signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

### Objectif et stratégies de placement

Cette section présente l'information concernant l'objectif et, s'il y a lieu, le(s) mandat(s) des Fonds de la famille Profil. L'information concernant l'objectif de placement décrit le but fondamental du Fonds de la famille Profil de même que le genre de titres dans lesquels il est susceptible d'investir principalement. L'information concernant le(s) mandat(s) décrit comment le Fonds de la famille Profil entend atteindre son objectif de placement. Si un Fonds de la famille Profil investit dans un fonds sous-jacent, nous décrirons l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent.

À titre de gestionnaire des Fonds de la famille Profil, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué, s'il s'agit d'un changement important au sens du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »). Selon le Règlement 81-106, « changement important » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit acheter des titres du Fonds ou les conserver.

### Règles concernant les OPC

Les Fonds de la famille Profil se conforment aux règles visant les OPC, sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'en déroger. Nous mentionnerons également dans cette section si un Fonds de la famille Profil a l'autorisation de déroger aux règles. Vous trouverez de plus amples renseignements à la rubrique *Dispense d'application du Règlement 81-102* ci-dessous.

Les règles permettent aux OPC d'investir dans d'autres OPC dans la plupart des circonstances. Par conséquent, les Fonds de la famille Profil peuvent également investir dans d'autres OPC, y compris d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres fonds sous-jacents.

Les Fonds de la famille Profil sont autorisés à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gestionnaire (y compris, mais sans s'y limiter, Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power, Great-West Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Fiducie de capital Canada-Vie et leurs filiales), sous réserve de la supervision du CEI. Le CEI a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

### Trésorerie et titres de créance à court terme

Conformément aux règles, les Fonds de la famille Profil peuvent détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire, dans une plus ou moins grande proportion. Les Fonds de la famille Profil peuvent également détenir des liquidités pour payer les parts rachetées et effectuer des placements. Le montant détenu dans ces titres de créance à court terme et en trésorerie sera déterminé au mieux des intérêts de chaque Fonds de la famille Profil en fonction de la conjoncture des marchés, des occasions de placement disponibles et des besoins en liquidités en prévision des placements faits par chaque Fonds de la famille Profil. Il n'existe aucune limite quant au montant de ces instruments et des liquidités qu'un Fonds de la famille Profil peut détenir. Les Fonds de la famille Profil peuvent au besoin s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies de placement et investir dans de tels titres de créance à court terme et dans de la trésorerie.

### Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et recours aux dérivés

Les Fonds Profil peuvent également s'engager dans des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Ils peuvent aussi avoir recours aux dérivés en plus de leurs stratégies de placement, dans les limites permises par les règles, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* Un Fonds de la famille Profil peut avoir recours à des dérivés :

- pour se protéger des pertes pouvant découler des variations des marchés, des prix des titres, des taux d'intérêt ou de change, et d'autres risques;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de son portefeuille, le cas échéant;
- pour remplacer les opérations visant à vendre ou à acheter des titres de créance auxquels les dérivés sont liés. Ces opérations permettent à un Fonds de la famille Profil de prendre ou de réduire ses positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- pour mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de ses placements; et
- comme moyen d'accroître le rendement.

Certains Fonds de la famille Profil n'ont pas l'intention d'avoir directement recours aux dérivés, mais pourraient y être exposés par l'intermédiaire dans leur placement dans des fonds sous-jacents.

Étant donné que le Fonds privé de placements alternatifs Profil est considéré comme un « OPC alternatif » aux termes du Règlement 81-102, il est autorisé à investir dans des dérivés visés et des dérivés non couverts, ainsi qu'à conclure des contrats sur dérivés avec des contreparties n'ayant pas reçu de notation désignée au sens du Règlement 81-102. Lorsque la stratégie de placement d'un OPC alternatif prévoit l'utilisation de dérivés, nous avons indiqué, dans la section correspondante décrivant les stratégies de placement, si les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Tous les Fonds de la famille Profil qui négocient des swaps devant être compensés par un négociant-commissionnaire en contrats à terme inscrit auprès de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis ont obtenu une dispense de l'obligation relative : i) à la notation minimale exigée pour les swaps ou une créance de rang équivalent de la contrepartie des swaps (ou de leur garant), aux termes du paragraphe 2.7(1) du Règlement 81-102; ii) au seuil de la valeur globale, évaluée au marché, de l'exposition d'un OPC du fait de ses positions sur dérivés visés avec une contrepartie (autre qu'une chambre de compensation acceptable ou une chambre de compensation), qui ne doit pas représenter plus de 10 % de la valeur liquidative de l'OPC pendant 30 jours ou plus, aux termes du paragraphe 2.7(4) du Règlement 81-102 et iii) à l'exigence de détenir tout l'actif d'un portefeuille sous la garde d'un seul dépositaire, aux termes du paragraphe 6.1(1) du Règlement 81-102, afin de permettre à chaque Fonds de la famille Profil de déposer de la trésorerie et d'autres actifs directement auprès d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme et, indirectement, auprès d'une chambre de compensation, en guise de dépôt de garantie. Un négociant-commissionnaire en contrats à terme situé à l'extérieur du Canada doit avoir une valeur nette de plus de 50 millions de dollars canadiens. La dispense s'applique également aux opérations effectuées par un Fonds de la famille Profil auprès d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme établi au Canada qui, à son tour, est membre d'un organisme d'autoréglementation qui est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Dans tous les cas, le montant du dépôt de garantie déjà détenu par le négociant-commissionnaire en contrats à terme concerné ne doit pas être supérieur à 10 % de la valeur liquidative du Fonds de la famille Profil en particulier au moment du dépôt.

## Mandats

Si un Fonds de la famille Profil a plus d'un mandat, les sommes placées seront affectées entre les différents mandats. Chaque mandat est géré séparément par un sous-conseiller en valeurs indépendant, autre que le conseiller en valeurs. Les mandats des Fonds de la famille Profil sont déterminés par le programme qui se fonde sur le modèle Profil. Nous passerons régulièrement en revue les mandats des Fonds de la famille Profil. Les mandats régissent la manière dont les placements d'une portion précise du portefeuille du Fonds de la famille Profil sont choisis. Un mandat axé sur la valeur consiste généralement pour le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs à investir autant que possible dans des titres de sociétés qui se vendent à un cours relativement peu élevé par rapport à leur bénéfice par action ou à leur valeur comptable. Ces titres produisent habituellement un revenu de dividendes supérieur à la moyenne. Un mandat axé sur la croissance consiste généralement pour le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs à investir autant que possible dans des titres de sociétés dont les perspectives de croissance à long terme sont supérieures à la moyenne, perspectives évaluées à l'aide de facteurs de comparaison tels que la croissance du revenu et celle du bénéfice. Le conseiller en valeurs peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs dont les styles de gestion se prêtent aux mandats particuliers du Fonds de la famille Profil. La plupart des Fonds privés Profil recourront à plusieurs mandats différents. Si aucun sous-conseiller n'a été retenu pour un mandat donné, le conseiller en valeurs est responsable des décisions de placement du mandat.

## Quels sont les risques associés à un placement dans les Fonds de la famille Profil?

Nous fournissons une liste des risques associés à un placement dans des OPC à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* du présent document. Les risques particuliers associés à chacun des Fonds de la famille Profil sont indiqués à la sous-section *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?* de chaque Fonds de la famille Profil décrit dans la rubrique *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document*. Ces risques particuliers sont fondés sur les placements prévus du Fonds de la famille Profil et les pratiques de placement, et sont liés aux risques importants associés à un placement dans celui-ci dans des conditions normales, lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble des avoirs du portefeuille du Fonds de la famille Profil et non de chacun de ces avoirs séparément.

Nous avons classé chaque risque applicable dans l'une des trois catégories suivantes, soit « *risque principal* », « *risque secondaire* » ou « *risque faible ou pas un risque* ». Les risques principaux sont les risques qui, selon nous, sont les plus importants à l'égard d'un Fonds de la famille Profil donné, car ils se réalisent plus souvent ou que, s'ils se réalisent, ils auront une incidence plus importante sur la valeur du Fonds de la famille Profil. Les risques secondaires sont les risques qui, selon nous, sont relativement moins importants en raison du fait qu'ils se réalisent moins souvent ou que, s'ils se réalisent, leur

incidence sur la valeur du Fonds de la famille Profil sera moins importante. Les risques classés dans la catégorie « risque faible ou pas un risque » sont les risques qui, selon nous, ont très peu ou pas de chances de se réaliser. **Vous devez comprendre tous les risques applicables et devriez en discuter avec votre conseiller IG avant d'investir dans un Fonds de la famille Profil.**

Si, à tout moment au cours des 24 derniers mois, un Fonds de la famille Profil a investi plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un même émetteur, à l'exception des titres de gouvernement, de chambre de compensation, ou du placement du Fonds privé de titres à revenu fixe Profil dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie tel qu'il est mentionné à la section *Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?*, ce risque figurera dans cette section en tant que « risque de concentration », de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif du Fonds de la famille Profil qui a été investi dans des titres de cet émetteur au cours des 24 derniers mois. Toutefois, veuillez noter que nous n'indiquons pas le risque de concentration lorsqu'un Fonds de la famille Profil investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un risque de concentration.

En vertu du Règlement 81-102, le Fonds privé de placements alternatifs Profil est considéré comme un « OPC alternatif ». Par conséquent, il est autorisé à utiliser des stratégies généralement interdites aux OPC classiques. Il a notamment la capacité d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur; d'investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou par l'intermédiaire de dérivés visés; d'emprunter, à des fins de placement, des liquidités pouvant représenter jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative; de vendre à découvert des titres représentant jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative (ensemble, les liquidités empruntées et les titres vendus à découvert ne peuvent représenter plus de 50 % de sa valeur liquidative); et d'employer l'effet de levier jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à l'utilisation de ces stratégies par les OPC alternatifs, veuillez consulter les rubriques *Risque associé aux marchandises*, *Risque de concentration*, *Risque associé aux dérivés*, *Risque associé à l'effet de levier* et *Risque associé aux ventes à découvert* ci-dessous.

Les risques liés à chacun des Fonds de la famille Profil ne sont pas indiqués ou classés par ordre d'importance. Vous trouverez des renseignements sur tous les risques à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?*. Veuillez consulter la rubrique *Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?* pour les détails concernant l'évaluation du niveau de risque pour chaque Fonds de la famille Profil.

## Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Cette section vous indique à quel type de personne le Fonds de la famille Profil convient le mieux. Lorsque vous choisissez un portefeuille, vous devez songer à votre tolérance au risque pour chacun des Fonds de la famille Profil qui constituent votre portefeuille, et à la période pendant laquelle vous souhaitez conserver votre placement. Le placement que vous effectuez devrait être conforme à vos objectifs de placement à long terme.

### Méthode de classification du risque

Les niveaux de risque dont il est question dans la présente section vous aident à choisir le ou les Fonds de la famille Profil qui vous conviennent le mieux. Les renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui est fondée sur la volatilité historique du Fonds, mesurée par l'écart-type de ses rendements au cours des 10 dernières années. L'écart-type sert à mesurer la variation historique des rendements par rapport au rendement moyen sur une période de 10 ans. Dans ce contexte, l'écart-type peut indiquer une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type du Fonds est élevé, plus sa fourchette de rendements antérieurs est large. En règle générale, plus la fourchette des rendements est large, plus le risque est élevé.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future, d'autant plus que le niveau de risque est fondé sur l'écart-type des 10 dernières années.

Pour un Fonds de la famille Profil qui est nouveau, ou un Fonds de la famille Profil qui a un historique de rendement de moins de 10 ans, nous complétons l'historique de rendement à l'aide d'un indice de référence qui se rapproche raisonnablement ou, pour un Fonds de la famille Profil nouvellement établi, qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds de la famille Profil. Si le Fonds de la famille Profil compte un historique de rendement de moins de 10 ans et qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans que nous gérons et qui est étroitement semblable au Fonds de la famille Profil (un « **fonds de référence** »), nous calculons le niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du fonds de référence plutôt qu'avec l'indice de

référence. Pour les Fonds de la famille Profil qui ont un historique de rendement de 10 ans, la méthode servira à calculer l'écart-type du Fonds de la famille Profil à l'aide de l'historique de rendement du Fonds de la famille Profil plutôt qu'avec l'indice de référence. Dans chaque cas, les Fonds de la famille Profil se voient attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

- **Faible** – pour les Fonds de la famille Profil dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds de marché monétaire et/ou certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque faible;
- **Faible à moyen** – pour les Fonds de la famille Profil dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds équilibrés et certains fonds de titres à revenu fixe présentant un risque plus élevé;
- **Moyen** – pour les Fonds de la famille Profil dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions répartis entre des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et internationales à grande capitalisation;
- **Moyen à élevé** – pour les Fonds de la famille Profil dont le niveau de risque est généralement associé à des placements en actions susceptibles de favoriser des titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier;
- **Élevé** – pour les Fonds de la famille Profil dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier et comportant un grand risque de perte (comme les ressources ou les métaux précieux).

Nous pouvons, à notre discrétion, attribuer à un Fonds de la famille Profil un niveau de risque plus élevé que ce qu'indique l'écart-type sur 10 ans si nous croyons que le Fonds de la famille Profil pourrait être exposé à d'autres risques prévisibles que ne reflète pas l'écart-type sur 10 ans.

## Description des parts offertes par l'OPC

### Droits de distribution

On prévoit que chacun des Fonds de la famille Profil versera suffisamment de distributions de revenu net et de gains en capital nets annuellement à ses investisseurs pour qu'il ne soit pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Il peut également verser des remboursements de capital. Un Fonds de la famille Profil peut également verser des distributions de revenu net, de gains en capital nets et/ou des remboursements de capital, à tout moment que nous pouvons, en qualité de gestionnaire, déterminer à notre appréciation.

Les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, s'il y a lieu, ont habituellement lieu en décembre de chaque année.

De plus, les séries ci-après des Fonds de la famille Profil qui ne sont pas assorties d'une distribution fixe peuvent verser des distributions de revenu trimestrielles ou mensuelles, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Les distributions peuvent être rajustées ou on peut mettre fin à ces distributions à notre appréciation. En outre,elles fixées à l'avance par le gestionnaire et, par conséquent, peuvent fluctuer au cours de l'année.

| **Fonds de la famille Profil et séries applicables** | **Fréquence des distributions** |
|---|---|
| Fonds privé de répartition active Profil I, série I | Mensuelle |
| Fonds privé de répartition active Profil II, série I | Mensuelle |
| Fonds privé de répartition active Profil III, série I | Mensuelle |
| Fonds privé de répartition active Profil IV, série I | Mensuelle |
| Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil, série F | Trimestrielle |
| Fonds privé de FNB Profil, série I | Trimestrielle |
| Fonds privé de titres à revenu fixe Profil, séries I et F | Mensuelle |

Un Fonds de la famille Profil constitué en fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt peut attribuer des gains en capital nets sous forme de distribution de rachat à un investisseur qui fait racheter des parts de ce Fonds de la famille Profil, y compris à un investisseur qui fait racheter de telles parts dans le cadre d'un échange visant l'obtention de parts d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, à la condition que le gain en capital ainsi attribué ne soit pas plus élevé que le gain accumulé par l'investisseur sur les parts rachetées. Tout solde du revenu net ou des gains en capital nets d'un Fonds de la famille Profil devant être distribué sera réparti entre les séries de parts du Fonds de la famille Profil, en fonction de la valeur liquidative relative des séries et des frais de chaque série disponibles pour compenser le revenu net ou les gains en capital nets, au plus tard à la date de référence aux fins de distributions et sera distribué

proportionnellement aux investisseurs dans chaque série à la date de paiement des distributions. Une telle distribution aura lieu autour du jour ouvrable suivant la date ou les dates de clôture des registres pour les distributions, à notre gré.

**Règles additionnelles concernant les distributions applicables aux séries assorties d'une distribution à taux fixe**

Le montant de la distribution mensuelle de chacune des séries assorties d'une distribution à taux fixe diffère pour chaque Fonds qui l'offre et est établi à la fin de chaque année le ou vers le 31 décembre pour l'année suivante. Le montant de la distribution mensuelle correspondra à la valeur liquidative par part de la série en question le dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable de la série et divisée par 12. Par exemple, si la valeur liquidative par part de série à distribution fixe était de 10 $ à la fin de l'année précédente et que le niveau des distributions mensuelles pour l'année qui suit est établi à 5 %, alors les distributions mensuelles effectuées durant cette année correspondront à 0,50 $ par part (en supposant que vous gardez votre placement pendant toute l'année), et ce, quelle que soit la fluctuation du prix unitaire pendant l'année. Le montant de la distribution mensuelle peut être rajusté, ou on peut mettre fin à cette distribution pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire.

Le taux de distribution peut être rajusté à l'occasion à notre appréciation. Veuillez demander à votre conseiller IG le niveau actuel des distributions mensuelles pour les séries à distribution fixe des Fonds, le cas échéant. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement du Fonds ou au rendement de son portefeuille.

Chaque distribution mensuelle consistera en du revenu net, dans la mesure de l'attribution de revenu net à la série par le Fonds pour le mois en question, et la partie de la distribution qui est supérieure au revenu net attribué à la série consistera en un remboursement de capital. Un remboursement de capital pourrait, au fil du temps, se traduire par le remboursement du montant intégral de votre placement initial. Vous ne devriez pas confondre cette distribution à taux fixe avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille. Un remboursement de capital non réinvesti réduit la valeur liquidative du Fonds de la famille Profil, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Fonds de la famille Profil de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales* pour connaître les incidences fiscales.

**Liquidation et autres droits de résiliation**

Si un Fonds de la famille Profil ou une série donnée de parts d'un Fonds de la famille Profil venait à être dissous, chaque part que vous possédez donnerait droit à parts égales, avec chaque autre part de la même série, à l'actif du Fonds de la famille Profil attribuable à cette série, après que toutes les dettes du Fonds de la famille Profil (ou celles qui ont été attribuées à la série de parts à laquelle il est mis fin) auront été réglées ou que des sommes auront été mises de côté à cet égard.

**Droits de conversion et de rachat**

Les parts de la plupart des Profil Fonds peuvent être échangées contre d'autres parts du même Fonds Profil ou d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine (un « échange »), comme il est décrit à la rubrique *Échanges de parts des Fonds de la famille Profil*, et peuvent faire l'objet d'un rachat, tel qu'il est décrit à la rubrique *Vente de parts des Fonds de la famille Profil*.

## Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs

Vous êtes autorisé à exercer un vote pour chaque part que vous détenez à toute assemblée des investisseurs de votre Fonds de la famille Profil et à toute assemblée convoquée uniquement pour les investisseurs de cette série de parts. Nous sommes tenus de convoquer une assemblée des investisseurs d'un Fonds de la famille Profil afin que soient étudiés et approuvés, par au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée (en personne ou par voie de procuration), les changements importants suivants, s'ils sont proposés :

- un changement au calcul des frais de gestion ou des autres frais qui sont imputés au Fonds de la famille Profil ou à vous qui pourrait entraîner une augmentation des charges payables par le Fonds de la famille Profil ou par vous, à moins i) que le contrat ne soit négocié sans lien de dépendance avec une partie autre que nous ou une des personnes avec qui nous avons un lien ou encore avec l'un des membres de notre groupe, et se rapporte à des services liés à l'exploitation du Fonds de la famille Profil, et ii) que vous receviez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement proposé ou à moins que les investisseurs reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date prise d'effet du changement proposé. Dans le même ordre d'idées, l'instauration par nous de certains nouveaux frais pour le Fonds de la famille Profil qui pourraient être payables par le Fonds de la famille Profil ou par les investisseurs du Fonds de la famille Profil nécessiterait également l'approbation d'une majorité des voix exprimées à

une assemblée des investisseurs du Fonds de la famille Profil;

- un changement de gestionnaire d'un Fonds de la famille Profil (sauf s'il s'agit d'un membre de notre groupe);
- un changement des objectifs de placement d'un Fonds de la famille Profil;
- une diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative pour chaque série de parts;
- certaines restructurations importantes d'un Fonds de la famille Profil;
- toute autre question qui doit être soumise au vote des investisseurs d'un Fonds de la famille Profil en vertu des documents constitutifs du Fonds de la famille Profil, des lois applicables au Fonds de la famille Profil ou d'un contrat quelconque.

Si les règles relatives aux questions exigeant l'approbation des porteurs de parts devaient être modifiées, nous pourrions modifier la déclaration de fiducie cadre pour rendre compte de ce changement sans demander l'approbation des porteurs de parts. Cependant, les porteurs seront avisés de cette modification si le fiduciaire ou le gestionnaire le juge nécessaire. Reportez-vous à la section *Comité d'examen indépendant* de la rubrique *Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements sur les règles permettant d'apporter certaines modifications sans les faire approuver par les porteurs de parts.

**Autres changements**

Vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'égard de ce qui suit :

- un changement d'auditeur d'un Fonds de la famille Profil; et
- un Fonds de la famille Profil entreprend une restructuration avec un autre OPC ou lui cède son actif, si un Fonds de la famille Profil cesse d'exister par suite de la restructuration ou de la cession de son actif et que vous deveniez porteur de titres d'un autre Fonds de la famille Profil (autrement un vote des investisseurs sera requis).

Pour la majorité des Fonds de la famille Profil, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après, nous vous remettons un préavis d'au moins 30 jours (à moins qu'un préavis plus long ne soit exigé aux termes de la législation en valeurs mobilières) pour modifier la déclaration de fiducie applicable dans les circonstances suivantes :

- lorsque la législation en valeurs mobilières exige qu'un préavis écrit vous soit remis avant l'entrée en vigueur du changement;
- lorsque la modification serait autorisée aux termes de la législation en valeurs mobilières, mais que nous croyons raisonnablement que la modification proposée est susceptible de porter atteinte à vos intérêts financiers ou à vos droits, de sorte qu'il est équitable de vous donner un préavis sur la modification proposée.

Pour la majorité des Fonds, en règle générale, nous pouvons également modifier la déclaration de fiducie applicable sans vous envoyer de préavis et sans obtenir votre approbation, si nous croyons que la modification proposée n'est pas raisonnablement susceptible de vous porter atteinte ou :

- afin d'assurer la conformité aux lois, aux règlements ou aux politiques qui s'appliquent;
- afin d'assurer votre protection;
- afin de supprimer les conflits ou les incohérences entre la déclaration de fiducie et toute loi, tout règlement ou toute politique applicable au Fonds de la famille Profil, au fiduciaire ou à ses mandataires;
- afin de corriger les erreurs typographiques, les erreurs d'écriture ou autres; ou
- afin de faciliter l'administration du Fonds de la famille Profil ou de tenir compte des modifications de la Loi de l'impôt qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur le régime fiscal d'un Fonds de la famille Profil ou le vôtre, si aucun changement n'est apporté.

## Séries offertes par les Fonds

Si un Fonds de la famille Profil offre plus d'une série, chaque série sera vendue selon différentes options d'achat et peut être assortie de frais plus élevés ou moins élevés et de charges d'exploitation différentes. Chaque Fonds de la famille Profil est un OPC distinct associé à un portefeuille ayant un objectif de placement précis. L'actif de toutes les séries des Fonds de la famille Profil est combiné pour constituer une seule source d'actif aux fins de placement. Les frais de chacune des séries des Fonds de la famille Profil peuvent différer. Ils sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune des séries. Les placements des porteurs de parts des Fonds de la famille Profil sont comptabilisés pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la rubrique *Achats, échanges et rachats* pour obtenir une description de chaque série des Fonds de la famille Profil.

Chaque Fonds de la famille Profil peut émettre un nombre illimité de parts, représentant une participation indivise égale dans l'actif net de chaque série (le cas échéant) de ce Fonds de la famille Profil. Les parts sont émises

uniquement si elles sont entièrement payées. Chaque série (si le Fonds de la famille Profil a plus d'une série) est divisée en parts (d'un Fonds de la famille Profil) de valeur équivalente et toutes les parts d'une série ont des droits et des privilèges égaux. Chaque part d'une série d'un Fonds de la famille Profil vous donne droit à :

- une voix aux assemblées des porteurs de parts de cette série;
- une attribution égale du revenu et des gains en capital ou du remboursement de capital attribuables pour cette série;
- une distribution égale de la valeur liquidative de cette série au rachat, déduction faite des frais de rachat; et
- une distribution égale de l'actif net attribuable à cette série du Fonds de la famille Profil après règlement de toutes ses dettes, si la série est liquidée.

Les fractions de parts ont des droits et privilèges proportionnels, sauf qu'une fraction de part ne donne pas droit à une voix. Sous réserve de la déclaration de fiducie cadre, le fiduciaire peut créer et autoriser l'émission de séries additionnelles de parts de n'importe quel Fonds de la famille Profil sans préavis.

Des parts de n'importe quel Fonds d'IG Gestion de patrimoine peuvent être échangées contre des parts d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine, tel qu'il est décrit à la section *Échanges – À partir des Fonds de la famille Profil vers d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine*. Les parts échangées entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine et les Fonds de la famille Profil peuvent être rachetées, tel qu'il est décrit à la section *Vente de parts des Fonds de la famille Profil*.

Reportez-vous à la rubrique *Frais* pour de l'information sur les frais de conseil qui pourraient ne pas être les mêmes pour tous les porteurs de parts d'une même série d'un même Fonds de la famille Profil.

## Désignation, constitution et genèse des Fonds

Les Fonds privés Profil sont des fiducies établies aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 20 mai 2020 (telle qu'elle est modifiée) en vertu des lois de la province du Manitoba.

Le principal établissement des Fonds Profil est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

Le tableau ci-dessous présente le nom de chaque Fonds de la famille Profil et sa date de création, sauf indication contraire.

Les Fonds de la famille Profil ont été créés vers les dates indiquées ci-dessous :

| Fonds de la famille Profil | Date de création |
|---|---|
| Fonds privé de répartition active Profil I | 24 février 2021 |
| Fonds privé de répartition active Profil II | 24 février 2021 |
| Fonds privé de répartition active Profil III | 24 février 2021 |
| Fonds privé de répartition active Profil IV | 23 juin 2022 |
| Fonds privé de placements alternatifs Profil | 24 février 2021 |
| Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil | 19 octobre 2023 |
| Fonds privé d'actions canadiennes Profil | 4 janvier 2001 |
| Fonds privé de marchés émergents Profil | 4 janvier 2001 |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe | 19 octobre 2023 |
| Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre | 19 octobre 2023 |
| Fonds privé de FNB Profil | 2 juillet 2020 |
| Fonds privé de titres à revenu fixe Profil | 4 janvier 2001 |
| Fonds privé d'actions internationales Profil | 4 janvier 2001 |
| Fonds privé à faible volatilité Profil | 24 février 2021 |
| Portefeuille d'actions mondiales Profil | 29 mai 2020 |
| Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil | 29 mai 2020 |
| Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil | 29 mai 2020 |
| Portefeuille équilibré mondial neutre Profil | 29 mai 2020 |
| Fonds privé d'actions américaines Profil | 4 janvier 2001 |

Le programme Profil offre des services de gestion de placements professionnels semblables à ceux qui sont habituellement offerts aux gros clients institutionnels comme les caisses de retraite. Lorsque vous avez recours au programme Profil, votre conseiller IG vous fait remplir un questionnaire pour vous aider à déterminer votre profil de placement, qui est fondé sur vos objectifs de placement, votre degré de tolérance au risque et votre horizon de placement. Votre conseiller IG vous aidera à choisir, parmi les répartitions d'actif et les portefeuilles recommandés pour votre profil de placement, ceux qui conviennent le mieux à vos besoins. Les Fonds privés Profil comprennent une grande variété de placements en actions et à revenu fixe des marchés canadien et international. La méthode de répartition d'actif utilisée par le programme Profil permet de choisir des placements qui respectent vos objectifs dans le but de procurer le meilleur rendement possible compte tenu du niveau de risque qui vous convient. Le programme Profil vous permet de choisir, parmi des options recommandées, la combinaison de Fonds privés Profil qui, d'après vous, vous convient le mieux. Dans certains cas particuliers, vous pouvez rajuster les pondérations recommandées par le programme Profil selon votre profil de placement.

Lorsque vous investissez dans le programme Profil, les Fonds privés Profil qui constituent votre portefeuille auront des taux de rendement différents. C'est-à-dire que les pondérations des Fonds privés Profil de votre portefeuille pourraient changer avec le temps et s'écarter des pondérations de portefeuille initiales. Si cela se produit, le programme Profil vous permettra de rééquilibrer votre portefeuille pour que vos pondérations de portefeuille cibles soient rétablies. Le rééquilibrage de votre portefeuille consiste à échanger des parts d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil contre d'autres parts d'un ou de plusieurs Fonds privés Profil. Par l'entremise de votre conseiller IG, vous pouvez demander un rééquilibrage de votre portefeuille jusqu'à quatre fois par année afin qu'il soit conforme à vos pondérations de portefeuille cibles. Les pondérations de portefeuille établies par le programme Profil pour un profil d'investisseur donné peuvent également changer à l'occasion. Dans ce cas, il peut être nécessaire de rééquilibrer les pondérations de portefeuille pour qu'elles soient conformes à votre profil d'investisseur. Pour connaître les incidences fiscales relatives au rééquilibrage, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales*.

Pour déterminer si un Fonds de la famille Profil vous convient, vous devez vous concentrer sur l'ensemble du portefeuille et non sur la volatilité d'un placement en particulier étant donné que le niveau de volatilité d'un OPC pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité du Fonds de la famille Profil pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille.

Il est important également de noter que la volatilité historique d'un OPC n'est pas nécessairement une indication de sa volatilité future. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, des renseignements sur la méthode utilisée pour déterminer le niveau de risque de chaque Fonds de la famille Profil en communiquant avec le gestionnaire dont les coordonnées figurent sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Votre situation personnelle déterminera si un Fonds de la famille Profil vous convient. Votre conseiller IG peut vous aider à évaluer si un Fonds d'IG Gestion de patrimoine donné vous convient.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future. On peut obtenir, sur demande et sans frais, une explication détaillée de la méthode de classification du risque servant à établir les cotes de risque des Fonds de la famille Profil en appelant aux numéros sans frais 1 800 661-4578 (au Québec) ou 1 888 746-6344 (service en anglais), ou encore en écrivant à la SGIIG à l'adresse 447 Portage Avenue, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

# Fonds privés Profil

Fonds privé de répartition active Profil I

Fonds privé de répartition active Profil II

Fonds privé de répartition active Profil III

Fonds privé de répartition active Profil IV

Fonds privé de placements alternatifs Profil

Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil

Fonds privé d'actions canadiennes Profil

Fonds privé de marchés émergents Profil

Fonds privé de FNB Profil

Fonds privé de titres à revenu fixe Profil

Fonds privé d'actions internationales Profil

Fonds privé à faible volatilité Profil

Fonds privé d'actions américaines Profil

# Fonds privé de répartition active Profil I

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Équilibré |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds vise à procurer l'appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation et/ou des titres à revenu fixe, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Le Fonds adopte une approche de répartition active de l'actif, et ses placements varient en fonction de ses perspectives à l'égard de chaque catégorie d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de participation et/ou de titres à revenu fixe, sans restriction d'ordre géographique. Le Fonds ciblera une répartition neutre de 40 % de titres à revenu fixe et de 60 % d'actions, mais pourra investir jusqu'à 100 % de son actif dans l'une ou l'autre des catégories d'actif.

Le Fonds compte prendre ces positions en investissant surtout dans des FNB, mais il pourrait également investir directement dans des titres. Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des FNB gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe.

Compte tenu de son évaluation des conditions économiques et des marchés, le Fonds modifiera activement la répartition de son actif entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, le rendement, le type de crédit, la duration, les devises et/ou la capitalisation boursière.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré.

Le Fonds a obtenu une dispense afin d'investir dans des titres de n'importe quel OPC qui est un FNB et qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de parts indicielles aux termes du Règlement 81-102.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | ● | | |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | ● | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

Au 31 mai 2025, un porteur de titres détenait 42,53 % du Fonds. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) à 60 % et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) à 40 %.

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

**FONDS PRIVÉS PROFIL**

# Fonds privé de répartition active Profil II

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Équilibré |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds vise à procurer l'appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation et/ou des titres à revenu fixe, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Le Fonds adopte une approche de répartition active de l'actif, et ses placements varient en fonction de ses perspectives à l'égard de chaque catégorie d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de participation et/ou de titres à revenu fixe, sans restriction d'ordre géographique. Le Fonds ciblera une répartition neutre de 30 % de titres à revenu fixe et de 70 % d'actions, mais pourra investir jusqu'à 100 % de son actif dans l'une ou l'autre des catégories d'actif.

Le Fonds compte prendre ces positions en investissant surtout dans des FNB, mais il pourrait également investir directement dans des titres. Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des FNB gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe.

Compte tenu de son évaluation des conditions économiques et des marchés, le Fonds modifiera activement la répartition de son actif entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, le rendement, le type de crédit, la duration, les devises et/ou la capitalisation boursière.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré.

Le Fonds a obtenu une dispense afin d'investir dans des titres de n'importe quel OPC qui est un FNB et qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de parts indicielles aux termes du Règlement 81-102.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | ● | | |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | ● | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

Au 31 mai 2025, un porteur de titres détenait 52,80 % du Fonds. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Au cours de la période de 24 mois terminée le 31 mai 2025, les avoirs du Fonds dans le FNB iShares MSCI Eurozone ETF ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 10,13 %. **Si ses avoirs dans un seul émetteur représentent plus de 10 % de son actif net, le Fonds peut être exposé aux risques décrits à la rubrique « *Risque associé à la concentration* ».**

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) à 70 % et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) à 30 %.

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Fonds privé de répartition active Profil III

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Équilibré |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer l'appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation et/ou des titres à revenu fixe, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Le Fonds adopte une approche de répartition active de l'actif, et ses placements varient en fonction de ses perspectives à l'égard de chaque catégorie d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de participation et/ou de titres à revenu fixe, sans restriction d'ordre géographique. Le Fonds ciblera une répartition neutre de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions, mais pourra investir jusqu'à 100 % de son actif dans l'une ou l'autre des catégories d'actif.

Le Fonds compte prendre ces positions en investissant surtout dans des FNB, mais il pourrait également investir directement dans des titres. Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des FNB gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe.

Compte tenu de son évaluation des conditions économiques et des marchés, le Fonds modifiera activement la répartition de son actif entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, le rendement, le type de crédit, la duration, les devises et/ou la capitalisation boursière.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré.

Le Fonds a obtenu une dispense afin d'investir dans des titres de n'importe quel OPC qui est un FNB et qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de parts indicielles aux termes du Règlement 81-102.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | ● | | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | ● | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

Au 31 mai 2025, un porteur de titres détenait 51,90 % du Fonds. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Au cours de la période de 24 mois terminée le 31 mai 2025, les avoirs du Fonds dans le FNB iShares MSCI Eurozone ETF ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 11,37 %. **Si ses avoirs dans un seul émetteur représentent plus de 10 % de son actif net, le Fonds peut être exposé aux risques décrits à la rubrique « *Risque associé à la concentration* ».**

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) à 80 % et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) à 20 %.

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés. L'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (couvert en CAD) suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Fonds privé de répartition active Profil IV

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Actions |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds vise à procurer l'appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Le Fonds adopte une approche de répartition active de l'actif, et ses placements varient en fonction de ses perspectives à l'égard de chaque catégorie d'actif.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de participation, sans restriction d'ordre géographique.

Le Fonds compte prendre ces positions en investissant surtout dans des FNB, mais il pourrait également investir directement dans des titres. Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 100 % de son actif dans des FNB gérés par le sous-conseiller en valeurs ou un membre de son groupe.

Compte tenu de son évaluation des conditions économiques et des marchés, le Fonds modifiera activement la répartition de son actif entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, les devises et/ou la capitalisation boursière.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Le Fonds a obtenu une dispense afin d'investir dans des titres de n'importe quel OPC qui est un FNB et qui, n'eût été leur inscription à la cote d'une bourse au Royaume-Uni, et non au Canada ou aux États-Unis, seraient par ailleurs qualifiés de parts indicielles aux termes du Règlement 81-102.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | | ● |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | ● | | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | ● | | |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | ● | |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

Au 31 mai 2025, un porteur de titres détenait 67,83 % du Fonds. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

Au cours de la période de 24 mois terminée le 31 mai 2025, les avoirs du Fonds dans le FNB iShares MSCI Eurozone ETF ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 12,78 %. **Si ses avoirs dans un seul émetteur représentent plus de 10 % de son actif net, le Fonds peut être exposé aux risques décrits à la rubrique « *Risque associé à la concentration* ».**

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD).

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Fonds privé de placements alternatifs Profil

## Détail du Fonds

| Type de fonds | Alternatif |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital en s'exposant à des stratégies de placement permises par les règles régissant les OPC alternatifs. Ces stratégies serviront à obtenir une exposition à diverses catégories d'actif, dont des actions, des titres à revenu fixe et/ou des titres convertibles émis par des sociétés de partout dans le monde. Le Fonds peut également investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres étrangers et/ou des marchandises physiques. Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert, emprunter des fonds ou investir dans des dérivés aux fins de placement.

L'exposition globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'exposition brute décrites à la rubrique Stratégies de placement du présent prospectus simplifié, ni les limites autorisées par ailleurs aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans des parts d'autres OPC et/ou en effectuant des placements directs.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le conseiller en valeurs répartit ses placements entre un certain nombre de mandats. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général. Les mandats du Fonds privé de placements alternatifs Profil sont les suivants :

**Couverture d'actions mondiales**

- Ce mandat vise à procurer une exposition à une stratégie de placement qui privilégie essentiellement des positions acheteur sur actions, combinée à des stratégies de gestion du risque. L'approche misant sur des positions acheteur sur actions fait appel à plusieurs stratégies d'actions indépendantes, qui sont gérées activement de façon à maintenir l'exposition aux actions afin de tirer parti des marchés haussiers. Des stratégies de couverture visent quant à elles à réduire les variations à la baisse dans des conditions de marché défavorables. En date des présentes, le conseiller en valeurs prend ces positions en investissant directement dans d'autres Fonds sous-jacents.

**Stratégie macroéconomique mondiale**

- Ce mandat vise à procurer une exposition à une stratégie de placement qui cherche à offrir un rendement total positif sur un cycle de marché en tirant parti, dans une vaste gamme de catégories d'actif, des fluctuations de prix des titres qui sont influencés par les conditions macroéconomiques. Cette stratégie prend des positions acheteur et vendeur sur actions, devises, titres à revenu fixe, taux d'intérêt et marchandises. Cette stratégie a pour but de diversifier les placements entre les facteurs de risque, les stratégies et horizons de placement, et les expositions économiques. En date des présentes, le conseiller en valeurs prend ces positions en investissant directement dans d'autres Fonds sous-jacents.

Chaque Fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Les Fonds sous-jacents peuvent emprunter des liquidités aux fins de placement et effectuer des ventes à découvert physiques.

Les Fonds sous-jacents peuvent investir jusqu'à 100 % ou plus de leur valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou par l'intermédiaire de dérivés visés.

Les Fonds sous-jacents peuvent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de placements dans d'autres OPC, avoir recours à des dérivés. Pour ce qui est des dérivés, les Fonds sous-jacents miseront sur une

approche flexible en ayant recours, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds sous-jacent peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

Lorsqu'il prend une position vendeur, chaque Fonds sous-jacent peut vendre un instrument qu'il ne détient pas; il aurait ensuite recours à l'emprunt pour remplir ses obligations de règlement. En outre, les fonds sous-jacents peuvent prendre des positions vendeur sur des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps. Une position vendeur bénéficie de la baisse du prix de l'instrument sous-jacent et pâtit de la hausse du prix de celui-ci. À l'inverse, une position acheteur bénéficie de la hausse du prix du titre et pâtit de la baisse du prix de celui-ci.

L'exposition globale de chaque Fonds sous-jacent, qui correspond à la somme des éléments suivants, ne doit pas excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert; ii) la valeur des emprunts contractés dans le cadre de toute entente de prêt aux fins de placement; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du Fonds sous-jacent, à l'exception des dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Les Fonds sous-jacents peuvent emprunter des liquidités représentant jusqu'à 50 % de leur valeur liquidative et vendre des titres à découvert, la valeur marchande totale des titres vendus à découvert ne pouvant représenter que 50 % de leur valeur liquidative. Ensemble, les titres vendus à découvert et les liquidités empruntées par le Fonds ne peuvent représenter plus de 50 % de sa valeur liquidative.

Chaque Fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, notamment par l'intermédiaire de dérivés visés ou de parts indicielles.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Lorsque le Fonds atteint son objectif de placement en effectuant des placements directs plutôt qu'en investissant dans d'autres OPC (placements indirects), il prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que les Fonds sous-jacents.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | ● | | |
| Risque de concentration | ● | | |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | ● | | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | ● | | |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | ● | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | ● | | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total S&P 500 (CAD) à 50 % et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market (CAD) à 50 %.

Depuis le 30 avril 2025, les indices de référence ont été changés, car le gestionnaire a résilié son contrat avec HFR, Inc. et qu'il estime qu'un indice mixte composé de l'indice de rendement total S&P 500 (CAD) et de l'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market se rapproche raisonnablement de l'écart-type du Fonds.

L'indice de rendement total S&P 500 (CAD) est une mesure générale du rendement des marchés boursiers aux États-Unis.

L'indice de rendement total ICE BofA Global Broad Market suit le rendement de titres de créance publics de premier ordre émis sur les principaux marchés intérieurs et euro-obligataires.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Actions canadiennes |
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie |
| Parts offertes | Parts de série F |
| Admissibilité aux régimes enregistrés | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Dynamique)<br>Corporation Financière Mackenzie |

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds vise à procurer un revenu tout en offrant la possibilité d'une appréciation modérée du capital en investissant principalement dans des titres canadiens qui procurent des dividendes.

Pour changer son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses investisseurs votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

**Stratégies de placement**

Le Fonds investira principalement dans des actions qui procurent des dividendes de sociétés canadiennes, et peut aussi investir dans des actions privilégiées, des fiducies de placement immobilier, des fiducies de revenu, des fiducies de redevances et d'autres titres qui devraient procéder à des distributions de revenu. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance, y compris des débentures convertibles qui offrent des revenus attrayants.

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds,

- Mackenzie fait appel à un processus de placement rigoureux pour constituer un portefeuille composé de titres qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et un potentiel de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours.
- Dynamique vise à investir dans des entreprises de grande qualité qui versent des dividendes et dont la valeur est attrayante, qui sont bien capitalisées, qui ont des marges bénéficiaires et des parts de marché élevées et qui sont dirigées par des équipes de gestion chevronnées. L'accent est mis sur les entreprises qui ont la capacité d'accroître leurs dividendes au fil du temps.

Le Fonds peut détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité. Le Fonds pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens. En général, le Fonds n'investira pas plus de 50 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds en gestion commune peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Fonds peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | ● | |
| Risque associé aux titres convertibles | | ● | |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | | ● |
| Risque associé aux marchés émergents | | | ● |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | ● | |
| Risque de change | | ● | |
| Risque associé aux placements étrangers | | ● | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | ● | | |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | ● | | |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux ventes à découvert | | | ● |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | | ● |

Au 31 mai 2025, un porteur de titres détenait 33,51 % du Fonds. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX.

L'indice composé de rendement total S&P/TSX est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Fonds privé d'actions canadiennes Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Actions canadiennes |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseillers en valeurs | |
| Mandat Valeur grande capitalisation canadienne | Corporation Financière Mackenzie et Beutel, Goodman & compagnie Ltée |
| Mandat Actions canadiennes de base | Corporation Financière Mackenzie et Fidelity Investments Canada s.r.i. |
| Mandat Croissance grande capitalisation canadienne | Corporation Financière Mackenzie |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds privé d'actions canadiennes Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions canadiennes.

Pour changer son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses investisseurs votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs répartit ses placements selon différents mandats, chaque mandat étant géré séparément par un ou des sous-conseillers en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général.

En date des présentes, les mandats du Fonds privé d'actions canadiennes Profil sont les suivants :

**Valeur grande capitalisation canadienne**

- Les sous-conseillers en valeurs investissent dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la valeur.
- Mackenzie a recours à une approche ascendante et axée sur la valeur pour créer un portefeuille bien diversifié d'actions canadiennes qui vise à offrir à la fois un rendement et un potentiel de croissance du capital.
- Beutel Goodman a recours à une approche fondamentale ascendante pour la sélection des titres. L'équipe privilégie les sociétés de qualité stables dont les activités sont en croissance, dont le bilan relatif est solide et dont l'action se négocie à un cours inférieur à la valeur d'entreprise. Le processus de placement est conçu pour permettre de repérer des occasions de valeur très prometteuses et repose sur l'analyse fondamentale pour déterminer la valeur à long terme des sociétés.

**Actions canadiennes de base**

- Les sous-conseillers en valeurs investissent dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes.
- Mackenzie fait appel à un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement et un potentiel de croissance du capital. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de chute des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.
- Fidelity a recours à une démarche de placement fondamentale ascendante. Elle croit que la recherche fondamentale peut l'aider à déceler des inefficiences du marché et que la sélection de titres est la principale source de valeur ajoutée. Elle emploie une approche neutre sur le plan sectoriel à l'aide de l'indice composé plafonné S&P/TSX et se garde une marge de manœuvre

pour investir dans des sociétés qui ne figurent pas à l'indice au moyen d'une sélection active de titres.

**Croissance grande capitalisation canadienne**

- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la croissance.
- Mackenzie mène une analyse ascendante des sociétés et cherche à investir dans des sociétés stables qui affichent une croissance des flux de trésorerie disponibles et qui gère leur capital de façon judicieuse. Elle recherche des sociétés qui présentent des avantages concurrentiels uniques et qui sont des chefs de file dans des marchés spécialisés. Elle met l'accent sur une bonne diversification et une protection adéquate contre les baisses et cherche à offrir de solides rendements corrigés du risque.

**Placements privés**

- Le Fonds peut également investir dans des sociétés fermées. Cette exposition est ou sera obtenue par le truchement de véhicules privés gérés par des sociétés affiliées au conseiller en valeurs, dont Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. et Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. En ce qui a trait à ces placements dans des véhicules privés, le Fonds investit, ou prévoit d'investir, dans le Northleaf Growth Fund, le Northleaf Venture Catalyst Fund III, le Northleaf IG Canadian PE Holdings et le Sagard Private Equity Canada.
- Les placements privés, y compris les placements visés par le présent mandat, sont généralement considérés comme illiquides et augmentent le *Risque de liquidité* du Fonds, tel qu'il est décrit à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?*.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés.

Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

En général, le Fonds de la famille Profil n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres étrangers.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | ● | |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | | ● |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | | ● |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | | | ● |
| Risque associé aux placements étrangers | | | ● |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | | ● |

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 30 juin 2017 | Mackenzie est devenu le sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Petite capitalisation. |
| 15 octobre 2018 | Mackenzie a remplacé Laketon Investment Management à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Croissance grande capitalisation. |
| 14 novembre 2018 | Mackenzie a remplacé Cidel Asset Management Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Actions de base. |
| 30 juin 2019 | Le Fonds, qui s'appelait Fonds d'actions canadiennes Profil, s'appelle maintenant Fonds privé d'actions canadiennes Profil. |
| 21 octobre 2019 | Les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées de manière à supprimer les pondérations préétablies des mandats. |
| 29 novembre 2021 | Un nouveau mandat de placements privés a été ajouté au Fonds, et vise à offrir une exposition diversifiée aux placements en actions de sociétés privées. |
| 11 mars 2022 | Mackenzie a remplacé Jariskowsky, Fraser Limited à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Valeur grande capitalisation. |
| 22 septembre 2022 | Beutel Goodman & Company Ltd. a été ajouté comme sous-conseiller en valeurs pour le mandat Valeur grande capitalisation.<br>Fidelity Investments Canada s.r.i. a été ajouté comme sous-conseiller en valeurs pour le mandat Actions de base. |
| 19 mai 2023 | La Catégorie privée Actions canadiennes Profil a été fusionnée au Fonds. |

# Fonds privé de marchés émergents Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Actions mondiales et internationales |
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | |
| Mandat Valeur marchés émergents | Corporation Financière Mackenzie |
| Mandat Marchés émergents de base | Société de Placements Franklin Templeton, Franklin Templeton Investment Management Limited et Templeton Asset Management Ltd. |
| Mandat Marchés émergents Croissance | Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc. |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds privé de marchés émergents Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions des marchés émergents.

Pour changer son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses investisseurs votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs répartit ses placements selon différents mandats, chaque mandat étant géré séparément par un ou des sous-conseillers en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général.

En date des présentes, les mandats du Fonds privé de marchés émergents Profil sont les suivants :

**Valeur marchés émergents**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation des marchés émergents axées sur la valeur.
- Mackenzie a recours à une méthode quantitative et cherche à offrir un équilibre entre la croissance et la valeur. Elle évalue les titres selon les critères suivants : valeur, qualité, révisions de bénéfices, ventes et dividendes. Elle examine également des facteurs liés aux activités sur le marché, comme les prix des options et des positions à découvert.

**Marchés émergents de base**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés des marchés émergents.
- Templeton procède à une analyse fondamentale pour repérer des occasions. Elle cherche à tirer parti d'occasions structurelles à long terme, recherchant des sociétés en mesure de produire des bénéfices durables et dont le titre se négocie sous sa valeur intrinsèque.

**Marchés émergents Croissance**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation des marchés émergents axées sur la croissance.
- JPMorgan a recours à une méthode de placement ascendante et fondamentale qui met l'accent sur les données économiques, les perspectives de croissance et la gouvernance des sociétés.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | ● | | |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | ● | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | ● | | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | ● | |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | ● | | |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | | ● |

Au 31 mai 2025, deux porteurs de titres détenaient respectivement 12,66 % et 11,73 % du Fonds. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds depuis les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| Mai 2018 | La cote de risque du Fonds est passée de « Élevé » à « Moyen à élevé ». |
| 30 juin 2019 | Le Fonds, qui s'appelait Fonds de marchés émergents Profil, se nomme désormais Fonds privé de marchés émergents Profil. |
| 28 juin 2022 | Le Fonds a ajouté deux nouveaux mandats : Valeur Marchés émergents et Marchés émergents de base. Ces mandats visent à offrir aux investisseurs une diversification accrue et une appréciation à long terme du capital au moyen de positions dans des titres de sociétés de marchés émergents. |
| 19 mai 2023 | La Catégorie privée Marchés émergents Profil a été fusionnée au Fonds. |
| 26 mars 2025 | China Asset Managed Co. Ltd. n'est plus sous-conseiller du Fonds. |

**FONDS PRIVÉS PROFIL**

# Fonds privé de FNB Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Actions mondiales et internationales |
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Corporation Financière Mackenzie |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds vise à procurer une appréciation du capital à long terme en investissant dans des FNB qui lui procurent une exposition à des titres de participation de sociétés du monde entier.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le conseiller en valeurs affecte ses placements à un certain nombre de mandats, qui sont chacun gérés séparément. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général.

En date des présentes, les mandats du Fonds privé de FNB Profil sont les suivants :

**Indice d'actions canadiennes**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans le FINB Actions canadiennes Mackenzie. Le FINB Actions canadiennes Mackenzie investit surtout dans des titres de participation de sociétés canadiennes.

**Indice d'actions américaines**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans le FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie. Le FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie investit surtout dans des titres de participation de sociétés américaines.

**Indice d'actions internationales**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans le FINB Actions internationales Mackenzie. Le FINB Actions internationales Mackenzie investit surtout dans des titres de participation de sociétés situées dans des pays développés autres que le Canada et les États-Unis.

Le Fonds peut effectuer d'autres placements dans des FNB. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans l'or ou l'argent, dans des dérivés (dont les actifs sous-jacents sont des produits de base) et, conformément à la dispense réglementaire qu'il a obtenue, dans certains FNB aurifères ou argentifères inscrits à la cote d'une bourse américaine.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | | ● |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | ● | | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

Au 31 mai 2025, trois porteurs de titres détenaient respectivement 18,71 %, 18,31 % et 14,32 % du Fonds. **Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.**

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD).

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Fonds privé de titres à revenu fixe Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Revenu fixe |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | |
| Mandat Obligations canadiennes | Corporation Financière Mackenzie |
| Mandat Revenu fixe canadien à court terme | Corporation Financière Mackenzie |
| Mandat Obligations mondiales | PIMCO Canada Corp. et Pacific Investment Management Company LLC. |
| Mandat Obligations à rendement élevé | Corporation Financière Mackenzie |
| Mandat Revenu fixe multisectoriel | Sous-conseillers en valeurs pour le fonds Manuvie sous-jacent : Manulife Investment Management (US) LLC<br>Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

### Objectif de placement

Le Fonds privé de titres à revenu fixe Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des obligations et des débentures.

Pour changer son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses investisseurs votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs répartit ses placements selon différents mandats, dont certains sont gérés séparément par un ou des sous-conseillers en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général.

En date des présentes, les mandats du Fonds privé de titres à revenu fixe Profil sont les suivants :

**Obligations canadiennes**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance du gouvernement canadien et de titres de créance ayant la qualité d'un bon placement de sociétés canadiennes.
- Mackenzie suit un style de placement axé sur la valeur. Pour les obligations de haute qualité, Mackenzie fait une analyse des facteurs macroéconomiques, comme la croissance de l'économie, l'inflation et les politiques monétaire et budgétaire. Les titres dont la qualité du crédit est typiquement plus faible font l'objet d'une analyse ascendante afin de déterminer leur évaluation. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des obligations.

**Titres à revenu fixe canadiens à court terme**

- Le sous-conseiller en valeurs investit jusqu'à la totalité de son actif net dans le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme IG Mackenzie.
- Mackenzie combine les recherches macroéconomique, quantitative et fondamentale sur les titres de créance afin de s'assurer que les limites de l'une des analyses soient contrebalancées par les forces des autres. Mackenzie négocie de façon active dans le but de profiter des risques de hausse et de gérer les risques de baisse.

**Obligations mondiales**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance de gouvernements et de sociétés et d'instruments de titrisation à l'échelle mondiale.
- PIMCO recourt aux mesures fondamentale et qualitative pour choisir les placements. Le sous-conseiller estime que l'examen des tendances à long terme présente des occasions de rehausser la valeur. Il passe en revue un univers élargi, emploie

une approche diversifiée pour accroître la valeur et accorde une grande importance à la gestion du risque pour réévaluer de façon continue le contexte des placements afin d'anticiper les événements du marché futurs.

**Obligations à rendement élevé**

- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance nord-américains à rendement élevé.
- Le sous-conseiller en valeurs peut, de temps en temps, investir une partie de l'actif du Fonds attribué à ce mandat dans d'autres fonds sous-jacents.
- Mackenzie combine les recherches macroéconomique, quantitative et fondamentale sur les titres de créance afin de s'assurer que les limites de l'une des analyses soient contrebalancées par les forces des autres. Mackenzie négocie de façon active dans le but de profiter des risques de hausse et de gérer les risques de baisse.

**Revenu fixe multisectoriel**

- Le mandat Revenu fixe multisectoriel du Fonds investit jusqu'à 100 % de son actif net dans le Fonds à revenu stratégique IG Manuvie (le « **fonds Manuvie sous-jacent** »).
- Le sous-conseiller en valeurs du fonds Manuvie sous-jacent répartit l'actif en fonction de l'analyse de facteurs économiques, comme les fluctuations projetées des taux d'intérêt à l'échelle internationale, les cycles sectoriels et les tendances politiques. Dans chaque secteur, les titres sont sélectionnés en fonction du rendement, de la qualité du crédit, de la structure et des distributions sectorielles. Pour la sélection des titres, les rendements relatifs et les ratios risque-rendement sont les principaux facteurs pris en compte.

**Crédit privé**

- Le Fonds peut également investir dans des placements de crédit privé. Cette exposition est ou sera obtenue par le truchement de véhicules privés gérés par des sociétés affiliées au conseiller en valeurs, dont Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. et Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. En ce qui a trait à ces placements dans des véhicules privés, le Fonds investit, ou prévoit investir, dans les fonds Northleaf Asset-Based Specialty Finance LP, Northleaf Private Credit II, Northleaf Private Credit III, Northleaf Senior Private Credit, Northleaf Senior Private Credit Levered, Sagard Credit Partners II, Sagard Senior Lending Partners, Sagard Senior Lending Partners Levered et Brookfield Super-Core Infrastructure Partners.
- Les placements privés, y compris les placements visés par le présent mandat, sont généralement considérés comme illiquides et augmentent le *Risque de liquidité* du Fonds, tel qu'il est décrit à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?*.

**Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie**

- Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un sous-conseiller en valeurs.
- Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds en vertu de ce mandat, le conseiller en valeurs entend lier les éléments d'actif du Fonds affectés à ce mandat au rendement du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie grâce à des placements directs dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, qui est également géré par le conseiller en valeurs. Le Fonds est autorisé par les organismes de réglementation à investir dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie.
- Mackenzie a recours à une approche fondamentale pour investir dans des projets immobiliers au Canada. Son approche comprend l'analyse des états des résultats à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, l'examen des listes de locataires pour évaluer le risque et le potentiel, et l'examen des dépenses actuelles et futures ainsi que l'examen d'évaluations environnementales, structurelles et mécaniques préparées par des professionnels. La société effectue une gestion active du fonds et vise à investir dans des propriétés de qualité qui sont bien positionnées dans leur région respective.
- Jusqu'à dix pour cent de l'actif du Fonds est alloué à ce mandat, sous réserve d'un écart de plus ou moins 2,5 % pour tenir compte des fluctuations du marché. Les placements par le Portefeuille dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Le Fonds investit généralement jusqu'à 50% de son actif dans des titres étrangers, mais il peut y investir jusqu'à 100% de celui-ci. Le Fonds a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ayant reçu une note de AAA ou une note plus élevée, et jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des

gouvernements ayant reçu une note de AA ou une note plus élevée.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires, émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« **Fannie Mae** ») et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« **Freddie Mac** ») (les « **titres émis par Fannie et Freddie** »), sous réserve de certaines conditions. Cette dispense n'impose aucune limite quant à la somme que le Fonds peut investir dans des titres émis par Fannie Mae ou Freddie Mac; par conséquent, le Fonds pourrait investir la totalité ou la quasi-totalité de son actif net dans des titres émis par Fannie et Freddie à tout moment.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | | ● | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | ● | | |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | | ● | |
| Risque associé aux placements étrangers | | ● | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | ● | | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | ● | |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | ● | |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | | ● |

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds dans les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 30 juin 2017 | Mackenzie est devenu sous-conseiller en valeurs du Fonds pour les mandats Obligations canadiennes et Obligations à rendement élevé. |
| 14 novembre 2018 | PIMCO a remplacé Baring International Investment Limited en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Obligations mondiales. |
| 1er mars 2019 | Les frais annuels de conseil en placement du Fonds ont été réduits de 0,20 point de pourcentage pour s'établir à 0,05 % pour toutes les séries du Fonds, et les frais d'administration annuels ont été réduits de 0,20 point de pourcentage pour atteindre 0,05 % pour toutes les séries du Fonds. |
| 30 juin 2019 | Le Fonds, qui s'appelait Fonds de titres à revenu fixe Profil, s'appelle désormais Fonds privé de titres à revenu fixe Profil. |
| 21 octobre 2019 | Les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées de manière à supprimer les pondérations préétablies des mandats. |
| 11 septembre 2020 | Le Fonds a ajouté un mandat de crédit privé au Fonds qui vise à procurer une exposition diversifiée à des placements en crédit privé dans des sociétés fermées à l'échelle mondiale. |
| 23 septembre 2024 | Le Fonds a ajouté un mandat de revenu fixe multisectoriel qui vise à produire un revenu d'intérêts en mettant l'accent sur la préservation du capital principalement au moyen de placements en titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés des marchés développés et émergents. |

# Fonds privé d'actions internationales Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Actions mondiales et internationales |
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | |
| Mandat Valeur grande capitalisation internationale | Wellington Management Canada ULC et Corporation Financière Mackenzie |
| Mandat Grande capitalisation de base internationale | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Gestion d'actifs JPMorgan (Canada) Inc., et Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (Dynamique) |
| Mandat Croissance grande capitalisation internationale | Gestion d'Actif JPMorgan (Canada) Inc. et ClearBridge Investments, LLC |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds privé d'actions internationales Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions internationales, à l'exclusion d'actions nord-américaines et d'actions des marchés émergents.

Pour changer son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses investisseurs votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs répartit ses placements selon différents mandats, chaque mandat étant géré séparément par un ou des sous-conseillers en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général.

En date des présentes, les mandats du Fonds privé d'actions internationales Profil sont les suivants :

**Valeur grande capitalisation internationale**

- Les sous-conseillers en valeurs investissent principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation axées sur la valeur d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient.
- Wellington a recours à une approche à contre-courant et privilégie la valeur afin de repérer des sociétés sous-évaluées. Elle recherche des sociétés dont les cours et les évaluations sont faibles et pour lesquelles les attentes consensuelles sont basses afin de déceler celles qui présentent un potentiel d'appréciation.
- Mackenzie a recours à une approche quantitative et cherche à établir un équilibre entre les caractéristiques de croissance et de valeur et à obtenir un rendement supérieur dans diverses conjonctures de marché. Elle évalue les titres selon les critères suivants : valeur, qualité, révisions de bénéfices, ventes et dividendes. Elle examine également des facteurs liés aux activités sur le marché, comme les prix des options et des positions à découvert.

**Grande capitalisation de base internationale**

- Les sous-conseillers en valeurs investissent principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient.
- BlackRock met l'accent sur les évaluations favorables et d'autres paramètres fondamentaux comme l'humeur générale des marchés et les facteurs macroéconomiques.
- JPMorgan met en œuvre une approche fondamentale au moyen d'une sélection ascendante d'actions. Elle cherche à construire un portefeuille de sociétés dont le cours est attrayant, qui présentent un solide profil sur le plan des bénéfices par rapport à leurs concurrentes, qui sont dotées d'une bonne équipe de direction, dont le bilan est sain et dont la rentabilité est supérieure.

- Dynamique construit un portefeuille hautement concentré de titres très prometteurs. Elle met l'accent sur la gestion active et recherche des sociétés de qualité dont les titres se négocient à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. Elle tient également compte de paramètres fondamentaux comme la production de flux de trésorerie disponibles et la qualité du bilan.

**Croissance grande capitalisation internationale**

- Les sous-conseillers en valeurs investissent principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation axées sur la croissance d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient.
- JPMorgan a recours à une analyse fondamentale pour repérer des sociétés qui, à son avis, peuvent produire des bénéfices supérieurs aux attentes actuelles du marché sur une période de trois à cinq ans. Elle privilégie les actions de sociétés dont la croissance est supérieure et régulière et qui peuvent profiter d'occasions de croissance cyclique intéressantes et met l'accent sur la qualité.
- ClearBridge utilise une analyse fondamentale pour repérer principalement des sociétés qui font preuve d'innovations sur le plan des produits, des services et des processus, dont la production de flux de trésorerie disponibles s'améliore et dont la croissance est incomprise ou qui présentent des anomalies en matière d'évaluation. Parmi les facteurs pertinents dont elle tient compte en ce qui a trait aux sociétés qu'elle recherche figurent l'écosystème et les avantages à long terme du point de vue concurrentiel, le rendement du capital investi, l'utilisation de flux de trésorerie d'exploitation ainsi qu'une analyse approfondie de la structure du capital.

**Petite capitalisation internationale**

- Le conseiller en valeurs prévoit faire des placements en actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis. En date des présentes, le conseiller en valeurs prend ces positions en investissant dans des parts du Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie.
- En ce qui concerne le Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, Mackenzie suit une approche fondamentale pour repérer des sociétés sous-évaluées et sous-appréciées qui présentent des rendements sur le capital investi élevés et/ou en progression et bénéficient d'un avantage concurrentiel durable.

**Placements privés**

- Le Fonds peut également investir dans des sociétés fermées. Cette exposition est ou sera obtenue par le truchement de véhicules privés gérés par des sociétés affiliées au conseiller en valeurs, dont Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. et Rockefeller Capital Management L.P. En ce qui a trait à ces placements dans des véhicules privés, le Fonds investit, ou prévoit investir, dans le Northleaf IG European PE Holdings et dans le Rockefeller Capital Management IG PE Fund.
- Les placements privés, y compris les placements visés par le présent mandat, sont généralement considérés comme illiquides et augmentent le risque de liquidité du Fonds, tel qu'il est décrit à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?*.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | | ● |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | ● | |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | | ● |

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds dans les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 30 juin 2015 | Lazard Capital Asset Management LLC est devenue le sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Valeur grande capitalisation. |
| Mai 2018 | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée a remplacé Lazard Asset Management LLC comme sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Valeur grande capitalisation. |
| 30 juin 2019 | Le Fonds, qui s'appelait Fonds d'actions internationales Profil, se nomme désormais Fonds privé d'actions internationales Profil. |
| 21 octobre 2019 | Les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées de manière à supprimer les pondérations préétablies des mandats. |
| 23 décembre 2022 | JPMorgan et Gestion d'actifs 1832 ont été ajoutés comme sous-conseillers en valeurs pour le mandat Grande capitalisation de base.<br>Mackenzie a été ajouté à titre de sous-conseiller en valeurs pour le mandat Valeur grande capitalisation.<br>ClearBridge a été ajouté comme sous-conseiller en valeurs pour le mandat Croissance grande capitalisation. |
| 19 mai 2023 | La Catégorie privée Actions internationales Profil a fusionné avec le Fonds. |

# Fonds privé à faible volatilité Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Actions mondiales et internationales |
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds vise à procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier tout en procurant une volatilité réduite.

Pour modifier son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le conseiller en valeurs affecte ses placements à un certain nombre de mandats, qui sont chacun gérés séparément. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général.

En date des présentes, les mandats du Fonds privé à faible volatilité Profil sont les suivants :

**Actions canadiennes à faible volatilité**

- Ce mandat vise à procurer une exposition à une stratégie de placement qui cherche à offrir une volatilité inférieure à celle du marché boursier canadien dans son ensemble sur un cycle de marché complet (généralement au moins trois ans ou plus). En date des présentes, le conseiller en valeurs prend ces positions en effectuant des placements directs ou en investissant dans un ou plusieurs Fonds sous-jacents.

**Actions américaines à faible volatilité**

- Ce mandat vise à procurer une exposition à une stratégie de placement qui cherche à offrir une volatilité inférieure à celle du marché boursier américain dans son ensemble sur un cycle de marché complet (généralement, trois ans ou plus). En date des présentes, le conseiller en valeurs prend ces positions en effectuant des placements directs ou en investissant dans un ou plusieurs Fonds sous-jacents.

**Actions internationales à faible volatilité**

- Ce mandat vise à procurer une exposition à une stratégie de placement qui cherche à suivre les rendements d'un indice composé d'actions des marchés développés qui, dans l'ensemble, présentent une volatilité plus faible que les marchés boursiers développés en général, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. En date des présentes, le conseiller en valeurs prend ces positions en effectuant des placements directs ou en investissant dans un ou plusieurs Fonds sous-jacents.

**Actions des marchés émergents à faible volatilité**

- Ce mandat vise à procurer une exposition à une stratégie de placement qui cherche à offrir une volatilité inférieure à celle des actions des marchés émergents dans leur ensemble sur un cycle de marché complet (généralement, trois ans ou plus). En date des présentes, le conseiller en valeurs prend ces positions en effectuant des placements directs ou en investissant dans un ou plusieurs Fonds sous-jacents.

Afin de réduire davantage la volatilité du portefeuille, le Fonds peut également avoir recours aux dérivés, y compris les options, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | | ● |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD).

L'indice de rendement total MSCI Monde Tous pays (net, CAD) est un indice boursier qui couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés et de 24 pays des marchés émergents.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

**FONDS PRIVÉS PROFIL**

# Fonds privé d'actions américaines Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Actions américaines |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseillers en valeurs | |
| Mandat Valeur grande capitalisation américaine | Putnam Management, gestionnaire de placements spécialiste de Société de Placements Franklin Templeton et société membre de Société de Placements Franklin Templeton (« Putnam »), et Gestion d'actifs JPMorgan (Canada) Inc. |
| Mandat Actions américaines de base | PanAgora Asset Management, Inc. et Gestion d'actifs JPMorgan (Canada) Inc. |
| Mandat Croissance grande capitalisation américaine | Putnam Management, gestionnaire de placements spécialiste de Société de Placements Franklin Templeton et société membre de Société de Placements Franklin Templeton (« Putnam »), et American Century Investment Management Inc. |
| Mandat Petite capitalisation américaine | Aristotle Capital Boston, LLC |
| Mandat Couverture de change | Corporation financière Mackenzie |

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Fonds privé d'actions américaines Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions américaines.

Pour changer son objectif de placement fondamental, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses investisseurs votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs répartit ses placements selon différents mandats, chaque mandat étant géré séparément par un ou des sous-conseillers en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Le conseiller en valeurs pourra modifier la répartition des placements selon les mandats en fonction de l'évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés en général.

En date des présentes, les mandats du Fonds privé d'actions américaines Profil sont les suivants :

**Valeur grande capitalisation américaine**

- Putnam Management investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation axées sur la valeur. Le sous-conseiller recherche des sociétés qui offriront une protection aux investisseurs dans la plupart des conditions de marché en regard de l'indice de référence défini. Il cherche à offrir une croissance du capital et un revenu au moyen d'une gestion active, laquelle permet de repérer des occasions potentielles en ce qui a trait à l'amélioration et à la réévaluation des fondamentaux. Selon lui, les sociétés de grande qualité qui génèrent de solides flux de trésorerie et dotées de stratégies axées sur la proactivité en vue d'accroître la valeur pour les actionnaires feront bonne figure avec le temps.
- JPMorgan effectue des recherches fondamentales rigoureuses sur un univers de titres qui présentent les caractéristiques de base souhaitées. Ses recherches se concentrent sur les facteurs mesurables et qualitatifs d'une entreprise. L'équipe superpose ensuite son processus d'évaluation pour déterminer le prix qu'elle est prête à payer pour une société. Elle cherche à bâtir un portefeuille composé de chefs de file du secteur dont l'évaluation est attrayante, afin de procurer une croissance du capital à long terme.

**Actions américaines de base**

- PanAgora investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation américains. Le sous-conseiller a recours à des analyses fondamentales approfondies et à des techniques d'analyse quantitative robustes pour repérer des sociétés qui, selon le sous-conseiller,

sont sous-évaluées par le marché. Il cherche à investir dans des sociétés de grande qualité tout en atténuant le risque de baisse.

- JPMorgan effectue des recherches ascendantes axées sur les bénéfices et les flux de trésorerie à moyen et long terme. Elle vise à tirer parti au maximum des points de vue de ses analystes tout en cherchant à construire des portefeuilles en contrôlant le risque. L'équipe s'appuie sur l'alpha provenant de la sélection des titres dans le cadre d'un portefeuille diversifié, ainsi que sur un faible pourcentage tiré de la répartition sectorielle.

**Croissance grande capitalisation américaine**

- Putnam management investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation axées sur la croissance. Le sous-conseiller utilise une approche thématique conjuguée à une analyste fondamentale ascendante et évalue chaque société, cherchant ainsi à constituer un portefeuille de sociétés de croissance qui peuvent prospérer dans diverses conditions de marché. Le sous-conseiller recherche des sociétés en mesure d'afficher une croissance supérieure à celle du marché.
- American Century vise à investir dans des sociétés à grande capitalisation de haute qualité dotées d'avantages concurrentiels qui, selon elle, permettent une croissance soutenue et supérieure à la moyenne. Elle vise à bâtir un portefeuille conscient des risques qui combine des paramètres fondamentaux solides et des caractéristiques de croissance. Sa recherche fondamentale vise à repérer des sociétés de premier ordre affichant une rentabilité élevée, ou une trajectoire menant à une rentabilité élevée, ainsi que des occasions de croissance et d'expansion. Le portefeuille est ensuite construit de façon à ce que ce soit la sélection des titres qui génère de l'alpha, et non des facteurs sectoriels ou de portefeuille.

**Actions américaines à petite capitalisation**

- Aristotle investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à petite capitalisation au moyen d'une analyse fondamentale ascendante. Le sous-conseiller cherche à repérer des sociétés sous-évaluées, peu connues, moins populaires ou incomprises dont les fondamentaux présentent un grand potentiel d'amélioration, qui offrent un potentiel de hausse intéressant et qui, selon le sous-conseiller, sont exposées à un risque de baisse limité. Pour déterminer les sociétés dans lesquelles il investit, le sous-conseiller combine des outils quantitatifs avec une évaluation qualitative de chaque société. Le sous-conseiller met l'accent sur les sociétés axées sur la qualité et cherche à protéger davantage le capital, tout en évitant les sociétés qui présentent des fondamentaux binaires, des évaluations élevées et une piètre structure du capital.

**Placements privés**

- Le Fonds peut également investir dans des sociétés fermées. Cette exposition est ou sera obtenue par le truchement de véhicules privés gérés par des sociétés affiliées au conseiller en valeurs, dont Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. et Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. En ce qui a trait à ces placements dans des véhicules privés, le Fonds investit, ou prévoit investir, dans les fonds Northleaf Secondary Partners III, Northleaf Capital Opportunities, Northleaf Private Equity Investors VIII, Northleaf Private Equity Investors IX, Northleaf Secondary Partners IV et Portage Capital Solutions I.
- Les placements privés, y compris les placements visés par le présent mandat, sont généralement considérés comme illiquides et augmentent le *Risque de liquidité* du Fonds, tel qu'il est décrit à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?*.

**Couverture de change**

- L'exposition du Fonds aux monnaies étrangères varie en fonction de la mesure dans laquelle le gestionnaire souhaite atténuer le risque de change au sein du Fonds au moyen de couvertures. Le sous-conseiller met en place des stratégies de couverture à l'aide de dérivés. L'exposition du Fonds aux monnaies étrangères peut changer à tout moment, sans préavis.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles régissant les valeurs mobilières.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Fonds sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | ● | |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | | ● |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | | ● |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | ● | | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | ● | | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | | ● |

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Fonds dans les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 30 juin 2017 | Mackenzie est devenue un sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Valeur grande capitalisation. |
| 14 novembre 2018 | Putnam Management a remplacé Mackenzie à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds pour le mandat Valeur grande capitalisation. |
| 30 juin 2019 | Le Fonds, qui s'appelait Fonds d'actions américaines Profil, se nomme désormais Fonds privé d'actions américaines Profil. |
| 21 octobre 2019 | Les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées de manière à supprimer les pondérations préétablies des mandats. |

| Date d’entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 7 avril 2021 | Le Fonds comprend un nouveau mandat de placements privés qui cherchera à procurer une exposition diversifiée à des placements en actions de sociétés fermées. |
| 19 mai 2023 | La Catégorie privée Actions américaines Profil a été fusionnée au Fonds. |
| 18 juillet 2023 | American Century a été ajoutée à titre de sous-conseiller en valeurs du mandat Croissance grande capitalisation É.-U. du Fonds, et JPMorgan à titre de sous-conseiller en valeurs des mandats Valeur grande capitalisation É.-U. et Actions américaines de base du Fonds. |

# Portefeuilles Profil

Portefeuille d’actions mondiales Profil

Portefeuille équilibré d’actions mondiales Profil

Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

Portefeuille équilibré mondial neutre Profil

Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe

Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre

# Portefeuille d'actions mondiales Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Actions mondiales |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, FT, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille Profil ne sont pas acceptées aux fins de placement par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil pourrait également procurer une exposition à d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents. Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans de tels titres s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, comme des marchandises physiques. Il peut investir dans certains FNB cotés aux États-Unis qui reproduisent un indice qui investit dans des marchandises physiques.

Compte tenu des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

Le conseiller en valeurs peut investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | | ● | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | | | ● |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | | ● | |
| Risque associé aux opérations importantes | | ● | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | | ● | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | | | ● |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | ● | |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Portefeuille Profil a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD).

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Équilibré |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, FT, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille Profil ne sont pas acceptées aux fins de placement par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres de participation ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil procurera également une exposition aux titres à revenu fixe et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif. Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe/titres immobiliers et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents. Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans de tels titres s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe/titres immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

| Catégories d'actif | Fourchette |
|---|---|
| Titres à revenu fixe ou immobiliers | 5 %-35 % |
| Actions | 65 %-85 % |

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, comme des marchandises physiques. Il peut investir dans certains FNB cotés aux États-Unis qui reproduisent un indice qui investit dans des marchandises physiques.

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | | ● | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | | ● | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | ● | | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | ● | |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Portefeuille Profil dans les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 16 juillet 2021 | Les séries F et FT ont été ajoutées au Portefeuille Profil. |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Portefeuille Profil a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada à 25 % et de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) à 75 %.

L'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de premier ordre.

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Équilibré |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, FT, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille Profil ne sont pas acceptées aux fins de placement par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant la stabilité à long terme du capital et un revenu. Le Portefeuille Profil investira principalement dans des titres à revenu fixe ou s'y exposera. Le Portefeuille Profil procurera également une exposition aux titres de participation et pourrait aussi investir dans d'autres catégories d'actif.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe/titres immobiliers et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents. Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans de tels titres s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe/titres immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

| Catégories d'actif | Fourchette |
|---|---|
| Titres à revenu fixe ou immobiliers | 50 %-80 % |
| Actions | 20 %-40 % |

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, comme des marchandises physiques. Il peut investir dans certains FNB cotés aux États-Unis qui reproduisent un indice qui investit dans des marchandises physiques.

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également investir dans des placements de crédit privé. Cette exposition est ou sera obtenue par le truchement de véhicules privés gérés par des sociétés affiliées au conseiller en valeurs, dont Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd. et Sagard Holdings Manager (Canada) Inc. En ce qui a trait à ces placements dans des véhicules privés, le Portefeuille Profil investit, ou prévoit investir dans les fonds Northleaf Private Credit II, Northleaf Private Credit III et Sagard Credit Partners II.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | | ● | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | | ● | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | ● | | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | ● | |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Portefeuille Profil dans les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 16 juillet 2021 | Les séries F et FT ont été ajoutées au Portefeuille Profil. |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Portefeuille Profil a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada à 70 % et de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) à 30 %.

L'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de premier ordre.

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Portefeuille équilibré mondial neutre Profil

## Détail du Fonds de la famille Profil

| Type de fonds | Équilibré |
|---|---|
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie de fonds commun de placement |
| Parts offertes | Parts de séries F, FT, I et TI |
| Admissibilité aux régimes enregistrés* | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille Profil ne sont pas acceptées aux fins de placement par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Portefeuille Profil prévoit offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital.

Le Portefeuille Profil maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif. Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil s'exposera à des titres à revenu fixe/titres immobiliers et à des titres de participation en investissant principalement dans des fonds sous-jacents. Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans de tels titres s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe/titres immobiliers et à des actions dans les fourchettes suivantes :

| Catégories d'actif | Fourchette |
|---|---|
| Titres à revenu fixe ou immobiliers | 20 %-50 % |
| Actions | 50 %-70 % |

Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres catégories d'actif, comme des marchandises physiques. Il peut investir dans certains FNB cotés aux États-Unis qui reproduisent un indice qui investit dans des marchandises physiques.

Selon son évaluation des perspectives économiques et des conditions des marchés, le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Le Portefeuille Profil est autorisé par les organismes de réglementation à investir au plus 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, sous réserve d'une marge de tolérance de 2,5 % afin de tenir compte des fluctuations des marchés. Sous réserve des restrictions réglementaires à l'égard du placement maximal dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le conseiller en valeurs pourrait investir plus de 10 % de son actif net dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Le Portefeuille Profil peut également détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité.

Le Portefeuille Profil peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers. Le conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles. Le Portefeuille Profil peut également investir dans d'autres OPC et/ou directement dans des titres.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | ● | |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé à Fannie Mae et Freddie Mac | | | ● |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | ● | | |
| Risque associé aux placements étrangers | ● | | |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | | ● |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | | ● | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque associé à l'effet de levier | | | ● |
| Risque de liquidité | | ● | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | ● | | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | ● | |
| Risque associé aux placements immobiliers | | ● | |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | ● | |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Événements importants au cours des dix dernières années

Le tableau ci-dessous énumère les événements majeurs qui sont survenus ainsi que d'autres modifications qui ont été apportées concernant la dénomination, les objectifs et stratégies de placement ou encore les gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers du Portefeuille Profil dans les 10 dernières années.

| Date d'entrée en vigueur | Événement |
|---|---|
| 16 juillet 2021 | Les séries F et FT ont été ajoutées au Portefeuille Profil. |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Portefeuille Profil a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada à 40 % et de l'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) à 60 %.

L'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de premier ordre.

L'indice de rendement total MSCI Monde (net, CAD) couvre des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays des marchés développés.

Veuillez vous reporter à la rubrique Méthode de classification du risque de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe

## Détail du Fonds de la famille Profil

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Équilibré |
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie |
| Parts offertes | Parts de séries F et I |
| Admissibilité aux régimes enregistrés | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario) |

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille Profil ne sont pas acceptées aux fins de placement par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

**Objectif de placement**

Le Portefeuille Profil prévoit offrir une solution reposant sur un portefeuille diversifié qui cherche à procurer un revenu stable susceptible d'apprécier légèrement le capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe.

Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil investit habituellement dans des fonds sous-jacents, mais peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs si les sous-conseillers en valeurs jugent que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

| Catégories d'actif | Fourchette |
|---|---|
| Revenu fixe | 60 %-80 % |
| Actions | 20 %-40 % |

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité. En général, le Portefeuille Profil n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | | ● |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque de change | | | ● |
| Risque associé aux placements étrangers | | | ● |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | | ● | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque de liquidité | | ● | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | ● | | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | | ● |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | | ● |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Portefeuille Profil a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX (30 %) et de l'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada (70 %).

L'indice composé de rendement total S&P/TSX est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

L'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de premier ordre.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre

## Détail du Fonds de la famille Profil

| | |
|---|---|
| Type de fonds | Équilibré |
| Nature des titres offerts | Parts de fiducie |
| Parts offertes | Parts de séries F et I |
| Admissibilité aux régimes enregistrés | Placement admissible |
| Conseiller en valeurs | Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée. |
| Sous-conseiller en valeurs | Corporation Financière Mackenzie (Toronto, Ontario) |

* Les parts de séries à distribution fixe du Portefeuille Profil ne sont pas acceptées aux fins de placement par les régimes enregistrés.

## Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

### Objectif de placement

Le Portefeuille Profil prévoit offrir une solution reposant sur un portefeuille diversifié qui procure un revenu stable et, accessoirement, une croissance du capital.

Le Portefeuille maintiendra une exposition équilibrée aux différentes catégories d'actif. Pour modifier son objectif de placement fondamental, le Portefeuille Profil doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses investisseurs qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Portefeuille Profil investit habituellement dans des fonds sous-jacents, mais peut également investir directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que dans d'autres catégories d'actifs si les sous-conseillers en valeurs jugent que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts. Dans des conditions normales du marché, il maintiendra son exposition à des titres à revenu fixe et à des actions dans les fourchettes suivantes :

| Catégories d'actif | Fourchette |
|---|---|
| Revenu fixe | 30 %-50 % |
| Actions | 50 %-70 % |

Selon son évaluation de la conjoncture économique et des conditions des marchés, le sous-conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Portefeuille Profil entre les différentes catégories d'actif, et au sein même d'une catégorie d'actif, en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière, le taux de rendement, le type de crédit, la duration et/ou les devises.

Le Portefeuille Profil peut détenir une partie importante de son actif sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, en réponse à des conditions défavorables du marché ou en prévision de celles-ci, ou pour des raisons de liquidité. En général, le Portefeuille Profil n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers. Le sous-conseiller en valeurs pourrait limiter le risque de change en couvrant ses positions de change en dollars canadiens.

Les dérivés pourraient être utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Portefeuille Profil de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés au Portefeuille Profil sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* et le tableau qui suit indique les risques associés au Portefeuille Profil :

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux marchandises | | ● | |
| Risque de concentration | | | ● |
| Risque associé aux titres convertibles | | | ● |
| Risque de crédit | ● | | |
| Risque associé à la cybersécurité | | ● | |
| Risque associé aux dérivés | | ● | |
| Risque lié aux distributions | | ● | |
| Risque associé aux marchés émergents | | | ● |
| Risque associé aux titres de participation | ● | | |
| Risque ESG | | | ● |
| Risque associé aux FNB | | ● | |
| Risque associé aux perturbations extrêmes du marché | | ● | |
| Risque associé aux titres à revenu fixe | ● | | |
| Risque de change | | | ● |

| | Risque principal | Risque secondaire | Risque faible ou pas un risque |
|---|---|---|---|
| Risque associé aux placements étrangers | | | ● |
| Risque associé aux titres à rendement élevé | | ● | |
| Risque associé aux taux d'intérêt | ● | | |
| Risque associé aux opérations importantes | | ● | |
| Risque associé aux lois | | ● | |
| Risque de liquidité | | ● | |
| Risque de marché | ● | | |
| Risque associé au gestionnaire de portefeuille | | ● | |
| Risque associé au remboursement anticipé | ● | | |
| Risque associé aux fiducies de placement immobilier | | | ● |
| Risque associé aux placements immobiliers | | | ● |
| Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement | | | ● |
| Risque associé aux programmes Securities Connect | | | ● |
| Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres | | ● | |
| Risque associé aux prêts de premier rang | | | ● |
| Risque associé aux séries | | ● | |
| Risque associé aux ventes à découvert | | | ● |
| Risque associé aux sociétés à petite capitalisation | | ● | |
| Risque associé aux Fonds de taille modeste ou aux nouveaux Fonds | | | ● |
| Risque associé à l'impôt | | ● | |
| Risque associé à la reproduction d'une référence | | ● | |

## Classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement de ce Portefeuille doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique de l'indice de référence, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans.

Étant donné que le Portefeuille Profil a un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque de placement a été calculé en fonction du rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX (60 %) et de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (40 %).

L'indice composé de rendement total S&P/TSX est une mesure générale du rendement des marchés boursiers au Canada.

L'indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de premier ordre.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la section *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document* pour obtenir plus de précisions sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

# Glossaire

**Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié :**

La **capitalisation** est la valeur des actions cotées en bourse d'une société. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en bourse.

Un **conseiller d'IG Gestion de patrimoine** ou **conseiller IG** désigne un conseiller IG de qui vous achetez vos parts.

Le **conseiller en valeurs** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs mobilières ou un établissement financier) avec laquelle un Fonds de la famille Profil participe à des opérations sur dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres.

La **convention de compte géré** désigne la convention qu'ont conclue un client, le gestionnaire et le placeur principal et qui précise le modèle discrétionnaire choisi et les modalités en vertu desquelles il sera géré pour le client.

Le **dépositaire** désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de CIBC Mellon Global Custody Services.

Les **dérivés** sont des instruments financiers dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, indice, indicateur économique ou instrument financier, par exemple :

- les **options**, qui sont des titres permettant à un Fonds de la famille Profil d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans qu'il soit tenu de le faire;
- les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui obligent un Fonds de la famille Profil soit à acheter ou à vendre un titre ou des produits de base à un prix préétabli, à une date future, soit à échanger la valeur équivalente du contrat à terme de gré à gré en trésorerie. La contrepartie sera tenue de verser au Fonds de la famille Profil toute augmentation de la valeur du contrat, ou le Fonds de la famille Profil devra verser à la contrepartie toute diminution de la valeur du contrat;
- les **contrats à terme standardisés**, qui sont des contrats à terme de gré à gré standardisés négociés sur des marchés à terme;
- les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un Fonds de la famille Profil convient d'échanger les flux de trésorerie provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Il peut par exemple s'agir d'un swap de taux d'intérêt lorsqu'un Fonds de la famille Profil convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, ou d'un swap sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un Fonds de la famille Profil contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations.

Les **distributions** sont des sommes que les Fonds de la famille Profil versent aux porteurs de parts. Les Fonds de la famille Profil peuvent toucher des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Lorsque les Fonds de la famille Profil vous versent un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des *distributions*.

L'**Énoncé de politique de placement** désigne l'énoncé faisant partie de la convention de compte géré d'un client, laquelle décrit les objectifs de placement et la composition du modèle discrétionnaire, y compris les Fonds de la famille Profil dans le modèle et leurs pondérations cibles et fourchettes autorisées respectives.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **Fonds d'IG Gestion de patrimoine** désignent les Fonds de la famille Profil et tout autre OPC dont IG Gestion de patrimoine est le promoteur, qui est distribué par l'entremise de votre conseiller IG.

Les **Fonds de la famille Profil** ou les Fonds désignent collectivement les *Fonds privés Profil* et les Portefeuilles Profil, et un **Fonds de la famille Profil** ou un **Fonds** désignent n'importe lequel d'entre eux.

Les **fonds de placement garanti** ou **FPG** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/CV » qui sont émis par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers IG.

Un **fonds principal** désigne un Fonds d'IG Gestion de patrimoine qui investit dans un fonds sous-jacent.

Le **Fonds privé Profil ou les Fonds privés Profil** désignent l'un ou l'ensemble des Fonds suivants, chacun étant une fiducie d'investissement à participation unitaire :

- Fonds privé de répartition active Profil I
- Fonds privé de répartition active Profil II
- Fonds privé de répartition active Profil III
- Fonds privé de répartition active Profil IV
- Fonds privé de placements alternatifs Profil
- Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil
- Fonds privé d'actions canadiennes Profil
- Fonds privé de marchés émergents Profil
- Fonds privé de FNB Profil
- Fonds privé de titres à revenu fixe Profil
- Fonds privé d'actions internationales Profil
- Fonds privé à faible volatilité Profil
- Fonds privé d'actions américaines Profil

Les **Fonds privés modèles discrétionnaires Profil** désignent les fonds suivants :

- Fonds privé de répartition active Profil I
- Fonds privé de répartition active Profil II
- Fonds privé de répartition active Profil III
- Fonds privé de répartition active Profil IV
- Fonds privé de placements alternatifs Profil
- Fonds privé de FNB Profil
- Fonds privé à faible volatilité Profil

Les Fonds privés modèles discrétionnaires Profil ne sont offerts que dans le cadre des modèles discrétionnaires.

Un **Fonds sous-jacent** désigne un fonds de placement dans lequel investit un Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Le **gestionnaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, si, par exemple, la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

**IG Gestion de patrimoine, nous, notre** et **nos** désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une de ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs ou les placeurs principaux, selon le contexte.

Un **indice de référence** ou des **indices de référence** désignent le ou les indices servant à estimer raisonnablement l'écart-type d'un Fonds de la famille Profil dont l'historique de rendement est de moins de 10 ans (ou dans le cas d'un nouveau Fonds, un indice dont l'écart-type raisonnablement prévisible constituerait une approximation raisonnable).

Un **jour ouvrable** signifie, à l'égard d'un Fonds de la famille Profil, toute journée où le Fonds de la famille Profil accepte des ordres d'achat ou de vente de parts.

La **liquidité** signifie la facilité qu'a un Fonds de la famille Profil d'acquérir ou de vendre des placements à leur juste valeur marchande.

La **Loi de l'impôt** désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Les **mandats** désignent les stratégies de placement qu'adoptent les Fonds de la famille Profil pour atteindre leurs objectifs. Un Fonds de la famille Profil en particulier peut avoir plus d'un mandat.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Fonds de la famille Profil vend un titre à une contrepartie et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, le Fonds de la famille Profil obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

Les **modèles discrétionnaires** désignent les portefeuilles modèles créés par le gestionnaire qui comprennent exclusivement les Fonds privés Profil et de la trésorerie, et qui sont gérés de façon discrétionnaire conformément à la convention de compte géré et à l'Énoncé de politique de placement d'un client.

Une **notation désignée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la note « A » (ou l'équivalent) ou une note supérieure d'une agence de notation désignée ou d'un membre du même groupe; qu'aucune autre agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a attribué à ces mêmes titres une note inférieure; et qu'aucune agence de notation désignée ni aucun membre du même groupe n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de voir leur notation abaissée sous le seuil d'une notation désignée.

Une **opération à court terme excessive** désigne une combinaison de souscriptions et de rachats de titres (y compris les échanges de titres entre des Fonds d'IG Gestion de patrimoine) qui sont effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela est préjudiciable aux investisseurs des Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Une **opération à court terme inappropriée** est une combinaison d'achats et de rachats de titres (y compris l'échange de titres entre les Fonds d'IG Gestion de patrimoine) effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent.

Les **opérations de prêt de titres** désignent les opérations aux termes desquelles un Fonds de la famille Profil prête des titres en échange d'une garantie.

Les **parts** désignent une ou plusieurs parts d'OPC des Fonds. Les Fonds de la famille Profil peuvent aussi offrir d'autres séries dans l'avenir, et ce, sans préavis

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre entité suivante (ou les deux), selon le contexte :

- Services Financiers Groupe Investors Inc.; et
- Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Les **pondérations de portefeuille** désignent la répartition réelle des Fonds privés Profil dans votre portefeuille.

Le **Portefeuille Profil ou les Portefeuilles Profil** désignent l'un ou l'ensemble des Portefeuilles suivants :

- Portefeuille d'actions mondiales Profil
- Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil
- Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil
- Portefeuille équilibré mondial neutre Profil
- Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe
- Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil[MC] – Équilibré canadien neutre

Un **portefeuille** désigne la combinaison de Fonds privés Profil dans lesquels vous investissez dans le cadre du programme Profil. Vous pouvez avoir plus d'un portefeuille dans le cadre du programme Profil, chaque portefeuille étant établi en fonction d'objectifs de placement différents et étant composé d'une combinaison différente d'un ou de plusieurs Fonds privés Profil.

Les **Portefeuilles de revenu mensuel bonifié Profil** désigne le Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe et le Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre.

Un **porteur de parts** désigne une personne qui détient des parts d'un ou de plusieurs Fonds.

Un **porteur de titres** désigne une personne qui détient des parts des Fonds de la famille Profil.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Fonds de la famille Profil achète un titre d'une contrepartie et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, le Fonds de la famille Profil obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

Un transfert effectué dans le cadre d'un **programme de transferts systématiques (PTS)** consiste à déplacer, par une opération automatique, de l'argent entre deux Fonds d'IG Gestion de patrimoine dans le même compte ou dans un autre compte.

Le **programme Profil ou programme** désigne les Fonds privés Profil, un service de répartition d'actif conçu pour vous aider à maintenir dans votre portefeuille une pondération fixée à l'avance de Fonds privés Profil.

Le **ratio des frais de gestion** ou **RFG** désigne les charges d'exploitation et les autres frais de chaque série en pourcentage annualisé de son actif net moyen pour l'exercice financier.

**Régime collectif** désigne un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt dont un employeur, un syndicat ou une association officielle composée d'au moins cinq membres est le promoteur, administré par un fiduciaire qui est membre du groupe IG Gestion de patrimoine.

Le **régime de revenu enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Les FRV, les FRRI, les FRRP et les FRVR sont des exemples de régime de revenu enregistré.

Le **régime enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici des exemples de régimes enregistrés :

- Régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER ») et régimes enregistrés similaires, y compris :
  - compte de retraite immobilisé (« CRI »);
  - régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (REER immobilisé); et
  - régime d'épargne immobilisé restreint (« REIR »); et
- Fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR ») et régimes enregistrés similaires, y compris :
  - fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRI »);
  - fonds de revenu viager (« FRV »);
  - fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR ») réglementaire; et
  - fonds de revenu viager restreint (« FRVR »);
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI);
- compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP »).

Le **Règlement** désigne le Règlement 81-102 – *Fonds d'investissement*, un règlement qui régit les placements et l'administration des OPC.

Les **règlements** désignent les règlements aux termes de la Loi de l'impôt.

Les **règles** désignent les règles de placement habituelles applicables à tous les OPC au Canada, y compris le Règlement, à moins qu'un OPC n'obtienne l'approbation des organismes de réglementation lui permettant de faire d'autres placements.

Une **série non offerte au détail** désigne les parts qui peuvent être offertes à l'occasion sans prospectus par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine aux fins de placement par des Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou d'autres investisseurs institutionnels, y compris les parts de série P offertes par certains Fonds.

Une **série** désigne une ou plusieurs des parts offertes par les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Chaque série a ses propres frais et ses propres prix.

Les **séries à distribution fixe** désignent l'une ou l'ensemble des séries suivantes :

- Série TI;
- Série FT;
- Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien à revenu fixe – séries F et I; et
- Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil – Équilibré canadien neutre – séries F et I.

Un **sous-conseiller en valeurs** désigne un conseiller en placement dont les services ont été retenus par le conseiller en valeurs pour lui fournir des conseils en placement à l'égard d'un Fonds de la famille Profil en particulier.

Le **taux de rotation** des titres désigne la fréquence à laquelle un OPC modifie ses placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que l'OPC a fait des opérations qui correspondent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.

Les **taxes de vente** désignent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas.

Une **vente planifiée** consiste à vendre des parts des Fonds de la famille Profil au moyen d'un rachat périodique automatique. Le produit de la vente est affecté à la position de trésorerie de votre compte.

La **VL** désigne la valeur liquidative.

Prospectus simplifié

# Offre de parts d'organisme de placement collectif des :

**Fonds de la famille Profil**

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds de la famille Profil dans les documents suivants portant sur le Fonds en question :

- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire des Fonds déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

En écrivant à

IG Gestion de patrimoine
447, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5

En composant sans frais le

1-800-661-4578
1-888-746-6344 à l'extérieur du Québec
En vous adressant à votre conseiller IG

En communiquant avec nous à l'adresse

contact-e@ig.ca (pour le service en anglais)
contact-f@ig.ca (pour le service en français)

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant le Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants sur notre site Web ig.ca/fr ou à l'adresse www.sedarplus.ca.

IG GESTION DE PATRIMOINE

ig.ca/fr / f / / / in

MC Les marques de commerce, y compris celle d'IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.
« Prospectus simplifié » © Groupe Investors Inc. 2025 C3040 (07/2025-W)